

# CHAP. 12 : DE LA CONQUÊTE À LA *PAX ROMANA*.

## 12.1. LA CONQUÊTE, L'ADMINISTRATION MILITAIRE, LES EXACTIONS.

En 125 avant J.-C., l'expédition commandée par Fulvius Flaccus a remporté une première victoire contre les Salyens. Mais ceux-ci n'étaient pas qu'une quelconque petite tribu des Alpes-Maritimes. Il s'agissait de la plus puissante des confédérations celto-ligures.

En 124 ces Salyens ayant reçu le renfort des Voconces, une deuxième expédition a dû être organisée, dirigée cette fois par Sextius Calvinus. En détruisant *oppida* et parfois sanctuaires, celui-ci a mis fin à la résistance salyenne : en 123 il a enlevé Entremont et la majorité de ses habitants ont été emmenés en esclavage – mais pas tous, comme on le verra. Le site de la vieille capitale allait être définitivement abandonné vers 100 avant J.-C., après une deuxième bataille à ce qu'il semble. Mais le roi Teutomalius et certains membres de l'aristocratie ont réussi à s'enfuir. Ils ont trouvé refuge chez les Allobroges qui occupaient, au nord de l'Isère le territoire jouxtant celui des Cavares et des Voconces.

Dès 122 Sextius Calvinus a fondé à proximité d'Entremont et de sources chaudes la forteresse d'Aquae Sextiae (Aix-en-Provence), montrant clairement que Rome entendait bien cette fois-ci s'installer. La même année le consul Cnaeus Domitius Ahenobarbus (dont le *cognomen*, le surnom familial, signifie Barbe-Rousse) a prétexté l'asile que les Allobroges avaient offert aux dynastes salyens en fuite pour leur déclarer la guerre.

En 121 il les a battus à Vindalium (le Ouindalion des Grecs, notre Mourre de Sève près de Courthézon) où ses éléphants ont semé la panique parmi les troupes indigènes : 20.000 morts, 3.000 prisonniers selon Orose, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et pourtant la même année il a encore fallu défaire au confluent de l'Isère et du Rhône, avec l'aide de l'autre consul, Quintus Fabius Maximus, une armée arverne venue à la rescousse : si la suprématie des Romains a

déjà trouvé à s'affirmer de manière incontestable, la ténacité des "Gaulois" s'est elle aussi clairement exprimée. Bon nombre de révoltes et de conflits devaient encore émailler la prise de contrôle de la région par les Romains.

Entre 120 et 117, tout en combattant ces insurrections, Domitius Ahenobarbus a déjà entrepris de structurer la Gaule Transalpine. Celle-ci a officiellement reçu le titre de province en 118. Effectuée aux dépens des Volques, l'expansion des Romains vers l'Espagne a tout d'abord visé à assurer leur position : en 118 Ahenobarbus a fondé Narbo (Narbonne). Et il a décidé du tracé d'une grande route entre l'Espagne et l'Italie qui serait la véritable épine dorsale de l'implantation romaine. Elle allait rester dans l'histoire sous le nom de *Via Domitia*, voie Domitienne. Plus longue en Provence que la voie littorale empruntée par les Romains durant les trois premiers quarts du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C., la voie Domitienne reprenait un antique chemin immortalisé sous le nom de voie Héracléenne parce que c'est le demi-dieu Héraclès-Hercule qui l'aurait ouverte à son retour du jardin des Hespérides, situé en Espagne par la tradition<sup>1</sup>. Elle était moins accidentée et plus sûre que la piste du littoral : les tribus alpestres dont elle traversait les territoires, Caturiges et Taurins, étaient en effet assez pacifiques - ce qui n'était pas toujours le cas des Ligures des Alpes-Maritimes qui s'étaient signalés dès 189 av. J.-C. en attaquant et tuant le consul Lucius Baebius qui gagnait son poste en Espagne. La voie Domitienne franchissait le Rhône au niveau de Tarascon et la Durance à Cavaillon. Elle empruntait ensuite les vallées du Coulon-Calavon et de l'Enchrême plutôt que celle du capricieux affluent du Rhône, gonflé dans sa partie basse par le Verdon. Mais elle rattrapait la rivière vers Notre-Dame-des-Anges (*Alaunium*), à l'est de Forcalquier, d'où elle continuait sur Sisteron (*Segustero*) et le mont Genève (*Mons Geneva*). Dans le Luberon, peut-être la Tour d'Embarbe, près de Céreste, conserve-t-elle le souvenir de Domitius Ahenobarbus. C'est en tout cas un site remarquable : en contre-haut de la voie Domitienne et du relais de Catuïaca, juste au carrefour de la vallée du Calavon et d'une piste rejoignant Vitrolles par le vallon des Roumis (pèlerins de Rome au Moyen Age), il fait face de surcroît au formidable *oppidum* celto-ligure de la Vache d'Or à Viens (fréquenté assez avant dans l'époque romaine). Mais c'est également un site mal connu : aucun témoin de l'époque romaine n'y a encore été retrouvé, et même le donjon médiéval, transformé en pigeonnier, pose encore des problèmes de datation.

Très vraisemblablement, les Albiques n'étaient pourtant pas hostiles à la voie Domitienne. Depuis des générations, depuis le premier âge du fer et la tombe plate de Saint-Saturnin-lès-Apt au VII<sup>e</sup> siècle, leurs dynastes avaient dû percevoir l'intérêt du grand axe qui parcourait le sud de leur territoire. On les retrouvera un peu plus loin alliés de Marseille contre César lors du conflit avec Pompée. A Saignon et dans les environs immédiats d'Apt on a découvert, comme au Castellar de Cadenet ou encore à Saint-Saturnin-lès-Apt, plusieurs de ces rares inscriptions gallo-grecques qui témoignent de l'imprégnation massaliote dans l'arrière-pays<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir à ce titre F. Benoît, La voie d'Italie en Espagne à l'époque d'Auguste sur le territoire d'Arles, ds *Revue des Etudes anciennes*, 40, 2, 1938, pp. 133-148, ici p. 133.

En ligne : [https://www.persee.fr/doc/rea\\_0035-2004\\_1938\\_num\\_40\\_2\\_2978](https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1938_num_40_2_2978)

<sup>2</sup> Une inscription à Apt : M. Lejeune, *Recueil des Inscriptions Gauloises (RIG) vol. I., Textes gallo-grecs*, Paris, CNRS, 1985 (45<sup>e</sup> supplément à Gallia), p. 201 (G 110).

Trois inscriptions à Saignon : : une trouvée vers 1860 dans le jardin du presbytère, une autre sous Saignon au quartier du Laurier, lors de la construction de la voie ferrée d'Apt à Volx, et une dernière à côté des ruines de Saint-Donat, au sud de l'abbaye Saint-Eusèbe.

Deux inscriptions à Saint-Saturnin-lès-Apt (Perréal) : RIG, I, pp. 179-181 (G 146) et pp. 201-204 (G 152). - CAG 84/2, p. 335-336 (118, 03).

J. Barrauol, Saignon, au cœur du Luberon, ds *Cahiers 5 de Luberon Nature* (collectif), 1979, sans lieu, Luberon Nature, p. 16.

Aussi R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage gallo-romain : les cités d'Apt et d'Aix-en-Provence, ds R. Häussler (dir.), *Romanisation et épigraphie. Etudes interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans*

Ce n'était pourtant pas la paix - loin s'en faut ! Les travaux engagés par Domitius Ahenobarbus, et la *Provincia* elle-même, allaient devoir affronter de graves dangers. En 113 avant J.-C., deux tribus nordiques, les Cimbres et les Teutons, ont déferlé à travers l'Allemagne et la France actuelles. On sait qu'ils ont fui l'invasion de leurs terres par les eaux de la mer du Nord - probablement à la suite de l'un de ces grands frissons mous qui ont parcouru l'écorce terrestre bien longtemps après la fonte des glaces würmiennes, dessinant ici ou là pour les chercheurs du XXe siècle d'improbables transgressions marines<sup>1</sup>...

En 105 avant J.-C., près d'Orange, une armée romaine de 80.000 légionnaires a succombé aux Germains et à la bêtise de ses généraux : l'ancien consul Quintus Servilius Caepio (qui l'année précédente avait déjà perdu, ou beaucoup plus vraisemblablement, détourné à son profit les 450 chariots de l'or des Tectosages découvert à Tolosa)<sup>2</sup>, a refusé de s'accorder avec le consul en titre Cnaeus Mallius Maximus<sup>3</sup>... Après le massacre d'Arausio-Orange les Germains se sont séparés, les Cimbres obliquant vers l'ouest pour s'en aller ravager l'Aquitaine.

Rome, encore sous le choc, a dépêché en hâte son meilleur général, Caius Marius, élu consul, pour arrêter les Germains s'ils venaient à reparaître. Au lieu de céder à la tentation de courir sus aux Germains en territoire étranger, Marius a choisi d'attendre leur retour. Cela allait prendre deux ans. Pour occuper ses troupes, il leur a fait creuser un grand canal (les Fosses Mariennes) qui permettait de gagner l'emplacement d'Arles en évitant d'emprunter l'embouchure du Rhône fort encombrée d'alluvions en même temps qu'il faisait construire à son débouché maritime un port (Fos) qui allait servir de base aux marchands romains. La guerre économique aussi avait commencé.

En 102 Cimbres et Teutons sont revenus. Plus prudents, les Cimbres ont décidé de contourner la Provence et de gagner l'Italie en passant un peu plus au nord. Les Teutons, eux, se sont avancés vers les troupes romaines. Retranché dans le gigantesque camp fortifié que ses troupes avaient bâti, insensible aux provocations des Teutons, Marius a fait semblant de les craindre et de les laisser passer. Quand les Germains se sont dirigés sur *Aquae Sextiae* où ils comptaient obliquer vers la mer pour aller piller Marseille, Marius les a suivis, puis dépassés. Sur les rives de l'Arc, il a fait établir un camp - un simple camp ordinaire. L'avant-garde des Germains qui ne pensait pas avoir affaire au gros des forces romaines l'a attaqué. Et là, au pied de la montagne Sainte-Victoire, 30.000 d'entre eux ont trouvé la mort. Le lendemain, les 37.000 légionnaires de Marius ont anéanti le reste de l'armée des Germains : 50.000 guerriers teutons sont morts, 17.000 autres ainsi que plusieurs dizaines de milliers de femmes et d'enfants ont été capturés et vendus comme esclaves. Les légions d'Orange étaient presque vengées. Car il restait les Cimbres du roi Boïorix. Un an après, en 101, Marius allait les écraser à Verceil, dans la vallée du Pô.

Pour autant, ce n'en serait pas fini des troubles, même si ceux-ci ne susciteraient jamais la terreur inspirée par les Germains.

En 90 avant J.-C., puis en 83, de nouvelles révoltes salyennes ont dû être étouffées - et les territoires de Châteauneuf et d'Eguilles sont allés enrichir le domaine de Massalia, la vieille

---

l'Empire romain. Montagnac, éditions Monique Mergoil, Archéologie et histoire romaine, 17, 2008, pp.155-248, ici pp. 188, 193 et 205.

<sup>1</sup> Voir ci-dessus le détail de ce phénomène dans Hallstatt ou le premier âge du fer et J. Labeyrie ds Variations du climat au cours du Pléistocène : Les méthodes quantitatives d'étude des variations du climat au cours du Pléistocène, Colloques internationaux du C.N.R.S., n° 219, Gif-sur-Yvette juin 1973, pp. 123-124 (Discussion par rapport à G.F. Mitchell et N. Stephens, Is there an evidence for an Holocene sea-level higher than that of to-day on the coasts of Ireland?).

<sup>2</sup> On a vu déjà que c'est à cette fabuleuse richesse, digne de la tribu qui avait pillé Delphes, que les "Tectosages" de Toulouse sans doute ont dû leur nom.

<sup>3</sup> A ce propos, on peut lire Colleen Mc Cullough, L'amour et le pouvoir, I, Les maîtres de Rome (Belfond, Paris, 1990), pp. 370-382, qui a fort bien mis en scène le récit de Tite-Live.

alliée de Rome que Marius avait déjà sauvée et à laquelle ont été confiées les Fosses Mariennes.

En 77 encore, à la faveur de la sécession de Sertorius en Espagne (83-72 av. J.-C.) une nouvelle insurrection a obligé Pompée<sup>1</sup> à pacifier le nord de la province : de nouveaux territoires pris aux Helviens du Vivarais et aux Volques du Languedoc sont allés grossir les possessions massaliotes.

On voit que la cité phocéenne, tout en étant sérieusement concurrencée par le commerce italique, participait au plan de conquête, y jouait son rôle, et en profitait : l'hypothèse d'une action concertée entre Romains et Massaliotes resurgit donc, accordant aux uns l'accès à des marchés *a priori* captifs, et aux autres l'assise territoriale dont ils rêvaient depuis des siècles. Si cela a été, Marseille n'y a pas forcément été perdante, car la cité de toute façon n'avait pas les moyens de s'opposer longtemps à la poussée romaine, dès lors que l'emprise de la République s'était appesantie sur l'Espagne. Et le plan de la cité grecque confortablement installée dans un statut privilégié (qui lui permettait d'obtenir en contrepartie de l'abandon d'une position commerciale dominante, mais indéfendable, les territoires convoités depuis des lustres) a bien failli réussir.

Entre 76 et 74 la cupidité d'un proconsul romain<sup>2</sup> chargé d'administrer la province, Marcus Fonteius, a causé de nouveaux troubles. Signe des temps et de la romanisation en marche, les nombreuses exactions et spoliations diverses dont il s'est rendu coupable ont été à l'origine d'une plainte qui est allée jusqu'à Rome. Malheureusement, et c'était un autre signe des temps, Fonteius y a été défendu par Marcus Tullius Cicero, le grand Cicéron, qui a eu gain de cause : dès lors le pillage a pu se poursuivre en toute impunité dans une province dont les habitants n'avaient encore aucun droit aux yeux de la loi romaine, la fameuse *Lex Romana*. Il allait falloir attendre la réorganisation décidée par Jules César en 46 av. J.-C. pour que cessassent les abus. Il est vrai que César connaissait bien le sujet : en un an de proconsulat en Espagne, en 61 av. J.-C., il avait réussi à rembourser la somme incroyable de 25 millions de sesterces de dettes qu'il avait accumulées jusque-là...

En 65, les Allobroges ont tenté une fois encore de secouer le joug romain. Ils ont pris Valence et ont obligé un temps les légions à reculer, avant de capituler devant les renforts accourus par la voie Domitienne. En 61 cette révolte était définitivement matée - mais pas la région. L'archéologie révèle en effet que la seconde moitié du dernier siècle avant notre ère correspond à une période de conflits aigus. Nombre d'*oppida* garderaient des traces de destruction à la fin du Ier siècle. Ce serait entre autres le cas dans le Luberon, ou à ses abords immédiats, à la Vache d'or à Viens comme à la Quille au Puy-Sainte-Réparate<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cnaeus Pompeius (106-48 avant J.-C.) que l'on allait bientôt appeler Magnus (le Grand) pour le différencier de son père Cnaeus Pompeius Strabo (le Louchon).

<sup>2</sup> Le proconsul était un ancien consul (un consulaire) chargé d'administrer pour un an une province. En cas d'absence de consulaire disponible on pouvait aussi nommer un préteur qui était alors doté d'un *imperium* (un pouvoir) proconsulaire.

<sup>3</sup> D. Isoardi, Résultats de fouilles inédites sur l'*oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), De l'épigraphie latine au complexe défensif protohistorique, Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian, Publié le 11 février 2013 (sans pagination) : « des destructions sont attestées à la Borie du Loup (La Roque-d'Anthéron, vers 200 av. J.-C.) ; à la Vache d'or (Viens) pour la fin du IIe s ou fin du Ier s av. J.-C. ; à la Quille (le Puy-Sainte-Réparate) pour la fin du Ier s av. J.-C. L'état de guerre apparaît permanent du IIe s. av. J.-C. au changement d'ère, avec deux périodes plus intenses dans la 2/2° du IIe s. et la 2/2 du Ier s. av. J.-C. » (La position du Castellar dans un contexte historique mouvementé).

En ligne : <http://ccj.cnrs.fr/spip.php?article1308>

Les prospections effectuées à la Vache d'Or à Viens ou à la Quille au Puy Sainte-Réparate sont cependant moins affirmatives quant à la destruction militaire de ces sites : cf CAG 84/2, p. 367 (144, 1).

V. Rinalducci, Le Puy-Sainte-Réparate, La Quille, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2012, pp. 157-158. En ligne :

Mais dans le même temps trafiquants, marchands et aventuriers romains ont été plus nombreux encore à sillonner la région dans le sillage des légions, et à colporter et à promouvoir avec leurs produits un certain goût de vivre à la romaine.

Sans doute était-ce déjà un peu ce goût qui s'était fait jour avec la plainte contre Fonteius : les plaignants ont utilisé une procédure romaine qui leur a paru susceptible de leur faire obtenir justice. Et avec un peu plus de chance ils auraient pu avoir gain de cause : en 70, le même Cicéron qui avait défendu Fonteius a mené l'accusation contre Verrès, propréteur de Sicile, qu'il a forcé à l'exil et dont il a fait confisquer la fortune pour rembourser 40 millions de sesterces. Mais il est vrai qu'il fallait à Cicéron se faire un nom en 70 - et la condamnation de Verrès y a largement contribué - alors qu'il s'agissait dans le *Pro Fonteio* de rassurer l'ordre équestre et le Sénat. Le Héros des Prétoires<sup>1</sup> savait naviguer...

En même temps que la tentation d'une vie sous la protection de la *Lex Romana*, les habitants de la *Provincia* ont donc malheureusement découvert que la loi n'est pas forcément garante de la Justice - surtout quand elle est faite par et pour des juristes consommés, chez qui l'ambition politique le dispute à la cupidité.

Jusqu'à la fin du Ier siècle avant J.-C., la politique romaine en Provence a donc continué à reposer sur la force.

Entre-temps pourtant, César était passé par là.

## 12.2. CÉSAR, L'INTELLIGENCE DE L'INTÉGRATION.

Né en 100 avant J.-C., issu de l'une des plus anciennes familles de Rome, Caius Iulius Caesar également lié par sa tante à Marius qui l'avait épousée, a participé en 60 avant J.-C. au premier triumvirat avec Pompée (devenu Cnaeus Pompeius Magnus) et le richissime Marcus Licinius Crassus.

Consul en 59, César a su évincer adroitement l'autre consul, Bibulus, puis il s'est fait nommer en 58 proconsul de l'Illyrie<sup>2</sup> ainsi que des Gaules Cisalpine et Transalpine pour les cinq années suivantes. En fait, reconduit dans ses fonctions en 54, il allait occuper ce poste jusqu'en 49. Entre 58 et 50 avant J.-C., grâce à une mobilité extraordinaire, César a soumis les Helvètes, repoussé au-delà du Rhin les Germains qui avaient suivi les Cimbres et les Teutons, et guerroyé jusqu'en Bretagne (c'est-à-dire en Angleterre). Entre-temps, il a aussi conquis toute la Gaule, réduit à Alesia (en 52 avant J.-C.) l'insurrection générale emmenée par Vercingétorix après qu'il eut bien failli être battu par celui-ci à Gergovie, et achevé en deux années la conquête du pays.

En 53 cependant, Crassus est mort. Les deux membres survivants du triumvirat, César et Pompée, n'ont pas tardé à se déchirer pour le pouvoir.

En 50 Pompée était le Maître de Rome. Avec le Sénat romain, qui était à sa dévotion, il n'attendait que la fin du mandat de César en Gaule pour le bannir. La seule force de César résidait alors dans son armée. En 49, passant outre à un vieil interdit et jouant le tout pour le tout - « *alea jacta est* »<sup>3</sup> - César a franchi le Rubicon avec une partie de cette armée et il a marché sur Rome. La même année il a dû faire face aux difficultés de l'approvisionnement liées à la guerre avec Pompée. C'est en allant s'assurer du blé en Espagne, en même temps que l'allégeance de ce pays, qu'il a sommé Marseille de faire un choix. Sans surprise, Marseille a

---

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104482/1228139/version/1/file/BSR+PACA+2012.pdf>

<sup>1</sup> Surnom donné quelques années plus tard à Cicéron.

<sup>2</sup> Partie septentrionale des Balkans : Croatie, Dalmatie, Bosnie et Albanie actuelles.

<sup>3</sup> Selon la tradition de Suétone... Pour d'autres, César aurait alors prononcé en grec un vers de l'auteur comique Ménandre : « *Que le dé vole haut !* »

choisi Pompée : outre qu'il paraissait avoir la légitimité pour lui, en 77 av. J.-C. celui-ci avait en effet donné de nouveaux territoires à la ville et elle était ainsi devenue plus ou moins son obligée - sa cliente... On connaît la suite de l'histoire pour Pompée, assassiné l'année suivante à Alexandrie après sa défaite de Pharsale. Quant à Marseille, en dépit de l'aide des Albiques appelés en renfort, et du grand massacre de ceux-ci qui fut fait durant le siège<sup>1</sup>, elle s'est rendue dès l'été 49 : elle a alors été dépouillée de ses armes, de ses navires, de son trésor, de ses remparts et de ses précieux territoires, à l'exception de Nice et des îles d'Hyères. La cité a conservé son gouvernement et son statut de ville alliée mais son rôle était désormais terminé : Marseille n'avait plus qu'à rentrer dans le rang romain. Même si elle a conservé encore un temps l'illusion de son indépendance, Massalia s'est effacée devant Massilia. Une lettre a changé, un monde a basculé.

Il restait à punir les Albiques. Or bizarrement, comme on l'a déjà vu dans le chapitre précédent, César les a épargnés. Il n'est même pas exclu qu'il leur ait donné à la fois le Luberon et le site de la ville d'Apt qui, jusque-là, auraient appartenu aux Dexivates/Salyens. Mais il avait besoin d'une ville sur la *via Domitia*. Et les Albiques, dont les Vulgientes faisaient partie, l'avaient impressionné par leur bravoure et leur loyauté<sup>2</sup>. De quoi sans doute tenter un joueur - que le dé vole haut !

En contrepartie à ce don, peut-être, et parce qu'il fallait ménager toutes les susceptibilités, le territoire des Albiques a été amputé de sa partie orientale qui a été donnée aux Voconces, fermes soutiens de Rome depuis plusieurs décennies, sous le nom de Petit *Vocontium* - dont le diocèse de Sisteron devait offrir un lointain reflet au Moyen Age.

César s'est occupé de la Gaule Transalpine en 46. Il l'a retraversée l'année suivante pour aller défaire en Espagne, à Munda, la dernière armée des partisans de Pompée.

C'est à son retour qu'il aurait fondé la cité d'*Apta Iulia Vulgientium*, sur une petite île du Calavon. Selon une hypothèse née d'une observation effectuée au XVIIIe siècle, celui-ci aurait en effet formé deux bras entre les actuelles porte de Saignon et place de la Bouquerie. Cette hypothèse a cependant été mise en doute ces dernières décennies<sup>3</sup>. Les puissants colluvionnements observés au sud et au sud-ouest de la ville d'Apt après l'époque romaine (qui ont parfois enfoui les vestiges antiques sous 12 à 15 m de sédiments)<sup>4</sup> font indiscutablement peser un doute sur l'existence d'un bras méridional pendant celle-ci - d'autant que l'on a des traces de débordements ponctuels même pendant la période de calme hydrologique du Haut Empire. Mais d'un autre côté la violence du Calavon lui-même aurait pu permettre à ce bras de se former et de se maintenir durant plusieurs siècles. Pour autant la tradition du bras méridional du Calavon ne repose que sur une observation de J.-F. Rémerville qui a vu, près de l'évêché (sous-préfecture), à une profondeur de deux ou trois cannes (4 à 6 m), des pieux supposés servir d'assises aux murs d'une construction qu'il a assimilée à l'enceinte de la ville antique<sup>5</sup>. Comme l'a fait remarquer G. Barrauol, cela semble attester principalement la présence d'une zone marécageuse dans ce quartier. Cela n'aurait rien d'extraordinaire. Du fait de la présence de sols assez instables en amont - révélée par l'accumulation de sédiments observée dans ce secteur<sup>6</sup> - elle aurait pu se former lors d'une séquence d'orages violents. On devine par ailleurs que les zones marécageuses ont suscité un

---

<sup>1</sup> César, *De bello civili*, I, 58

En ligne : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/CAES/BCI.html#58>.

<sup>2</sup> César, *De bello civili*, Guerre civile, I, 34 ; I, 57 ; II, 2-6.

<sup>3</sup> H. Bonnetain, Le Calavon avait-il deux bras, ds *Archipal*, 38, décembre 1995, pp. 75-82, ici p. 80. - L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 59.

<sup>4</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds *Revue Archéologique de Narbonnaise*, Tome I, 1968, pp. 110-112.

<sup>5</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, p. 110.

<sup>6</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, p. 112.

certain intérêt à l'époque romaine. Dans le sud du Luberon on a repéré des constructions occupant des zones basses régulièrement envahies par les eaux au XXe siècle. C'est le cas des abords de l'étang de la Bonde à La Motte-d'Aigues ou du quartier de l'Etang à Peypin-d'Aigues<sup>1</sup>. On a associé cette occupation au drainage des marécages. Mais dans le contexte de calme hydrologique du Haut Empire<sup>2</sup>, on pourrait tout aussi bien la rattacher à la mise en culture de leurs périphéries immédiates - et peut-être même à l'exploitation de leurs ressources intrinsèques (poissons, plantes aquatiques comestibles, fibres et tiges issues des joncs et des roseaux par exemple) à l'image de ce qui se produirait aux Xe-XIe siècles. Selon leur datation, les pieux qui ont été aperçus pourraient offrir un reflet de cette exploitation. Mais il ne faut pas oublier non plus que c'est juste au sud que l'on a situé les thermes de la ville antique. On ne connaît pas leurs limites, non plus que l'emplacement exact de la découverte des pieux. S'il faut les rapporter au Haut Empire, ils auraient également pu servir d'assises à ces bâtiments. Et s'ils avaient soutenu une enceinte, les thermes auraient alors été en-dehors de celle-ci - ou bien il faudrait que l'enceinte fût plus tardive que l'abandon de ces thermes (probablement avant la fin du IVe siècle où l'on a édifié de petits thermes urbains sur l'actuelle place J. Jaurès)<sup>3</sup>. Dans tous les cas il semble hasardeux de fonder l'existence d'un bras méridional du Calavon, et d'une enceinte de l'époque augustéenne, sur la simple foi de pieux dont la datation, bien évidemment, demeure inconnue.

Quoi qu'il en soit, dès 45 les Albiques, dont on ignore tout de la capitale historique, auraient été dotés d'une capitale romaine, bâtie à l'emplacement d'un habitat ou d'une petite agglomération : on a retrouvé sous les niveaux romains de la ville des céramiques indigènes modelées, de la céramique campanienne et jusqu'à quelques monnaies massaliotes qui attestent une occupation entre le IIe et le Ier s. avant notre ère<sup>4</sup>.

En fait on hésite encore sur le fondateur d'Apt, César lui-même ou Tiberius Claudius Nero, le père du futur empereur Tibère chargé de doter la province de cités nouvelles entre 46 et 44. César, qui n'avait guère confiance en ses capacités, lui avait en effet assigné cette tâche sans risque. C'est donc à lui que l'on doit la fondation d'Arles, *Colonia Iulia Paterna Arelate Sextanorum*, dès son arrivée en Gaule Transalpine en 46<sup>5</sup>, même s'il est vraisemblable qu'une agglomération existait déjà avant celle-ci. Les terres de la colonie ont été attribuées aux soldats romains de la VIe légion qui avaient combattu avec César en Cappadoce. Rien de tel à Apt cependant où la titulature de la ville (son nom complet), en faisant référence à César, semblait accorder le pardon de celui-ci tout en honorant celle-là - et par-dessus tout le courage et la loyauté de ceux qui étaient destinés à devenir ses habitants, et qu'il avait vaincus. C'est cela, entre autres, le génie politique... comme l'a défini Machiavel. Mais nous verrons plus bas que César avait peut-être aussi des alliés parmi les Albiques, et que c'est leur soutien qu'il a pu honorer. Il faut se garder de considérer les tribus et les peuplades préromaines comme des blocs : comme toujours la réalité était sans doute plus nuancée.

Comme à Valence, on a pensé jadis que la cité avait peut-être été dotée dès l'origine de murailles - qui auraient dessiné un polygone de 8 à 10 hectares correspondant plus ou moins à

---

<sup>1</sup> A. Müller, V. Ollivier, 10.000 ans de présence humaine sur le piémont méridional du Grand Luberon, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2003, pp. 219-223, ici p. 222.

En ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2003/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2003-3e-partie>

<sup>2</sup> Sur ce thème voir M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age, ds Gallia, 56, 1999, pp. 13-32, ici pp. 22 et 30.

En ligne : [http://www.persee.fr/doc/galia\\_0016-4119\\_1999\\_num\\_56\\_1\\_3241](http://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1999_num_56_1_3241)

<sup>3</sup> CAG 84/2, p. 100 (003, 15B, état 4).

<sup>4</sup> CAG, 84/2, pp. 66, 100, 129.

<sup>5</sup> Le 26 septembre 46, selon une datation jadis proposée par F. Benoît.

l'hypothétique île du Calavon<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs la même observation de Rémerville qui a fondé les deux hypothèses, celle de l'île et celle de l'enceinte. G. Barrauol, qui a étudié la ville, se montrait cependant fort réservé sur l'existence de ces murailles primitives, sans pour autant en exclure complètement la possibilité<sup>2</sup>. Le seul texte ancien qui les évoque est une *Vie de saint Auspice* rédigée dans le troisième quart du XIe s. par l'évêque Alfant d'Agoult, qui avait déjà opportunément "découvert" quelques années auparavant les restes de ce premier évêque d'Apt. En fait on sait qu'il s'agissait là d'attiser la foi indispensable au financement de la reconstruction de sa cathédrale. G. Barrauol a pensé qu'Alfant s'était servi des ruines romaines qu'il voyait pour planter le décor de son "histoire" - mais cela reste en fait aussi hypothétique que l'existence du saint elle-même... Rue Scudéry l'historien, le vrai, a par contre reconnu le tronçon d'un rempart médiéval, qu'il a attribué en 1968 au haut Moyen Age. Il a également observé dans la ville une importante rupture du niveau des sols de part et d'autre des rues Rousset et Scudéry<sup>3</sup>, la zone sud étant plus haute que la zone nord. Selon lui, on devrait imputer cette différence à l'accumulation des colluvions venues des pentes méridionales contre un obstacle linéaire - que l'on peut assimiler aux restes de la muraille du haut Moyen Age. En fait il semble assez improbable que cette époque, extrêmement troublée - le pouvoir paraissant reposer entre les seules mains de l'évêque - ait pu trouver les moyens de se protéger de la sorte. Mais il y avait là sans doute un rempart, et il était antérieur au XIVe qui a vu l'établissement d'une muraille le long des boulevards extérieurs (Foch, National) et en bordure occidentale du cours Lauze de Perret. Plutôt que du haut Moyen Age, on pourrait dater ce premier rempart de la période succédant dans le premier tiers du XIe siècle à l'expulsion des Sarrasins de la côte et à l'éradication des rebelles "Marrons" dans le dernier quart du siècle précédent. Il y a eu là une forte révolte contre les comtes emmenée par la famille des Fos et les ancêtres des Castellane, C'est sans doute à ce moment-là, avant 1031 ou juste après, que les Agoult restés fidèles à la famille comtale se sont vu confier la ville. On peut raisonnablement envisager que l'une des contreparties était de fortifier celle-ci. Pour autant, le mur visible rue Scudéry ne daterait que du XIIe s.<sup>4</sup>, ce qui pourrait indiquer des reprises. Mais l'accumulation de sédiments au niveau de ce premier rempart a dû intervenir avant l'accalmie climatique du petit optimum médiéval (Xe-XIIIe s.). On peut donc penser qu'il existait déjà là, auparavant, une fortification que les Agoult ont relevée. Cela n'implique pas toutefois que la ville antique ait été dotée d'une muraille dès sa fondation. Bien au contraire, on pourrait placer la construction de celle-ci au Ve siècle, en référence aux éléments récemment découverts de l'histoire du théâtre antique. En effet, après avoir servi occasionnellement d'arène pendant la période antonine (96-192), celui-ci a dû être plus ou moins abandonné vers la fin du IIIe siècle, transformé en habitat entre le milieu et la fin du IVe siècle - et enfin réaménagé au Ve s en un bastion<sup>5</sup> que l'on pourrait bien lier à l'élaboration d'un système défensif de la ville, assez hâtive si l'on tient compte des emplois. Le tracé de celui-ci, s'il suivait les rues Rousset

---

<sup>1</sup> G. Barrauol, *Essai sur la topographie d'Apta Julia*, p. 132.

<sup>2</sup> G. Barrauol, *Essai sur la topographie d'Apta Julia*, p. 131 et s., notamment p. 133.

<sup>3</sup> G. Barrauol, *Essai sur la topographie d'Apta Julia*, p. 112.

<sup>4</sup> CAG 84/2, pp. 60-61.

<sup>5</sup> P. De Michèle, *Apt, place Carnot*, ds BSR 2017, p. 185 (arène épisodique pendant la période antonine) ; *Apt, caves du centre historique*, ds BSR 2005 p. 192 (abandon de l'entretien de la fosse de rideau du théâtre dans le dernier quart du IIIe s.) et p. 193 (transformation en habitat au milieu du IVe s.) ; *Apt, place Carnot*, ds BSR 2017, p. 186 (transformation en habitat à la fin du IVe s.) ; *Apt, caves du centre ancien*, ds BSR 2003 p. 202 (réaménagement en bastion).

BSR 2017 en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/Bilan-scientifique-regional-Paca-2017>

BSR 2005 en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2005/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2005-3e-partie>

BSR 2003 En ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2003/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2003-3e-partie>

et Scudéry, soulignerait alors le repli que celle-ci a connu, même si on peut trouver très ponctuellement des traces d'occupation datant des V-VIe s. hors de ces murs. A quelques kilomètres de là, à Bonnieux, il est intéressant de noter que le site, naturellement défensif, n'a livré jusqu'ici que du matériel du Ier siècle avant J.-C. et des Ve-VIe siècles de notre ère (entre l'église haute et le cimetière) ce qui suggère entre-temps son abandon au profit des vastes et nombreux habitats de plaine et de coteaux<sup>1</sup>.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en fondant Apta Julia que César a montré en Gaule Transalpine l'étendue de son talent - Machiavel aurait dit de sa *virtù*<sup>2</sup>. Mais pour comprendre la portée de son œuvre, il va nous falloir nous égarer un peu dans la structure juridique des cités romaines. Le monde romain en connaissait effectivement plusieurs catégories.

Tout d'abord, un peu en marge de celui-ci, on trouvait des cités, ou des nations, fédérées (ou alliées à Rome). Seuls dans le Midi les Voconces et Marseille avaient droit à ce titre - même si cette dernière avait perdu toute raison d'en tirer gloire ou espoir.

Au-delà, dans le monde romain lui-même, le terme de cité recouvrait des réalités assez variées.

Les plus privilégiées étaient les colonies ou cités de droit romain, véritables parcelles de Rome semées dans l'empire en pleine gestation. Leurs citoyens étaient de plein droit citoyens de leur cité et de Rome, électeurs et éligibles dans leur ville et à Rome. Comme les Romains eux-mêmes ils bénéficiaient de plus d'avantages fiscaux. A l'origine simples garnisons, les colonies ont fourni en Gaule à partir de Sylla (82-79 avant J.-C.) des terres aux vétérans démobilisés. Dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, au temps de la fondation d'Apt, Narbonne (Xe légion) et Arles (vétérans de la VIe légion), mais aussi Orange (IIe légion), Fréjus (VIIIe légion) et Béziers (VIIe légion), ainsi que Vienne et Valence, avaient le rang de colonie de droit romain, qu'elles avaient reçu de César. Pline présente Valence et Vienne comme des colonies<sup>3</sup>, mais elles n'ont pas été peuplées de vétérans : il semble qu'il s'agissait là de colonies issues de garnisons qui se sont vu attribuer le droit romain du fait de la présence d'un important contingent de citoyens romains en leur sein, sans doute essentiellement des négociants.

En dessous venaient les cités de droit latin. Leurs ressortissants ne bénéficiaient pas des droits politiques des citoyens romains : ils n'étaient ni électeurs ni éligibles à Rome, ce qui leur barrait toute carrière politique dans la haute administration. Mais chaque année les magistrats suprêmes élus dans les cités de droit latin acquéraient automatiquement la citoyenneté romaine, et tout habitant d'une cité de droit latin qui se mariait avec une personne issue d'une cité de droit romain voyait ses enfants jouir de la citoyenneté romaine. De plus, les citoyens de droit latin bénéficiaient des mêmes droits civils que les citoyens romains : ils avaient accès, notamment, à la justice romaine et aux carrières du commerce. Au temps de Pline encore (Ie siècle de notre ère) les cités d'Aix et d'Apt jouissaient du droit latin, de même entre autres qu'Avignon, Alba-la-Romaine (en bas Vivarais), Carcassone, Cavaillon, Glanum, Carpentras, Nîmes, Vaison, Riez ou Digne...

Le statut des villes était susceptible de changer. A Apt on a retrouvé une inscription qui indique que cela a été le cas d'Avignon : il y est fait mention d'un *quattuorvir* d'Apt devenu *duumvir* d'Avignon, ce qui traduit le changement de statut que cette dernière avait connu sous

---

<sup>1</sup> CAG, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, p. 184.

<sup>2</sup> Le talent politique bien plus que l'acception latine du mot *virtus* (primitivement l'énergie morale, la force) et en aucun cas la vertu au sens chrétien du mot.

<sup>3</sup> Pline, H.N., III, V, 2 à 6.

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/plineancien/livre3.htm>

Hadrien (117-138) souligné par l'ajout d'un Hadriana au Julia qui avait fait d'elle une colonie latine<sup>1</sup> :

D(IS) MANIBVS  
L(VCIO) VOLUS(IO) L(VCII) F(ILIO) VOLT(INIA TRIBV) SEVE  
RIANO IIIIVIR(O) C(OLONIA) I(VLIA) APT(A) II  
ET FLAMI(INI) ITEM IIVIR(O) C(OLONIA) I(ULIA)  
HAD(RIANA) AVENN(IENSI) ET PONTIF(ICI)  
SACERDO(I) VRBIS ROMAE  
AETERN(AE) VOL(VSIA) SEVERIANA  
PATRI INCOMPARABILI

*"Aux Dieux Mânes,  
A Lucius Volusius Severianus, fils de Lucius, de la tribu Voltinia,  
quattuorvir à deux reprises de la colonie Julia d'Apt  
et flamme (de cette colonie), et aussi duumvir de la colonie Julia  
Hadriana d'Avignon et pontife (de cette colonie),  
prêtre de la Rome  
éternelle, Volusia Severiana  
à son père incomparable"*

En bas de la classification, on trouvait enfin des cités pérégrines dont les habitants n'avaient de citoyenneté que dans le cadre étroit de leur ville. Il leur était interdit de se livrer directement au commerce (toute opération comptable devant passer par un citoyen latin ou romain), de se marier avec une personne issue d'une cité de droit supérieur (latin ou romain, encore une fois), et leurs actions en justice étaient limitées. Un ressortissant du droit pérégrin ne pouvait normalement espérer accéder à la citoyenneté romaine que par l'enrôlement dans l'armée qui, au terme de vingt-cinq années de service, conférait celle-ci. En fait il semblerait assez naturel qu'une cité pérégrine, peut-être appuyée à une forteresse, ait précédé à Apt (comme à Aix) la cité de droit latin fondée par César. Cette évolution continue expliquerait notamment que les indigènes aient pu conserver une part très importante dans la gestion de la cité - et des terres qui allaient avec, car une cité romaine c'est une ville et un territoire. Le Luberon servait ainsi de limite entre les cités d'Aix et d'Apt. Ceci rendrait compte également du nombre important de noms pérégrins (indigènes) que l'on a retrouvé sur des inscriptions épigraphiques mentionnant de toute évidence des personnages disposant d'une belle aisance. Du temps de Fonteius en tout cas, les habitants de la Gaule transalpine n'avaient donc pratiquement aucun droit - même s'ils avaient réussi à faire parvenir une requête à Rome. Et c'est certainement pour cela aussi, pour fustiger l'outrecuidance des "barbares", que le vertueux Cicéron, lui-même un homme nouveau<sup>2</sup>, a - si bien - défendu Fonteius.

---

<sup>1</sup> CIL, XII, p. 143 n° 1120. - L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 152-153.

Au Xe siècle, une *villa Serriana* conservait peut-être un lointain souvenir de cette famille au *cognomen* de Severianus. Voir N. Didier, H. Dubled, J. Barruol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, chartre XXXIX (39), 991/92, p. 156 et n. 2.

<sup>2</sup> A Rome, un homme nouveau (*homo novus*) désignait un personnage dont aucun ancêtre n'avait exercé de charge dans la ville. Naturellement il faisait l'objet d'un certain mépris de la part des vieilles lignées patriciennes. Marius était également un homme nouveau, tandis que Sylla et César appartenaient à de vieilles familles, même si celles-ci étaient (plus ou moins) désargentées.

Le père de Pompée le Grand lui-même, *Cnaeus Pompeius Strabo* (le Louchon), bien qu'il possédât d'immenses domaines dans le Picenum, n'était encore au temps de la naissance de César qu'un "barbare gaulois" pour la plupart des maîtres du Sénat.

Avec César, les choses allaient changer. Non pas vraiment les structures, mais leur contenu. Avec lui, ou à la suite du mouvement qu'il a initié avant d'être assassiné, de nombreuses cités de la *Provincia* allaient accéder au droit latin et quelques-unes au droit romain. En fait, suprême défi jeté à la face d'un Sénat encore totalement imbu de sa supériorité, César est allé bien plus loin - jusqu'à favoriser l'accession en son sein de quelques dynastes gaulois, qu'un Domitius Ahenobarbus par exemple n'eût pas honoré d'une parole - à moins que pour leur donner un ordre. Même si le nombre de cités élues est resté faible, même si les sénateurs gaulois étaient raillés à Rome<sup>1</sup>, ces mesures ont revêtu une importance capitale, parce qu'au sein d'un monde dominé par la loi, elles ont donné une existence légale à un peuple tout entier. Au fond, lorsque les indigènes adoptaient tel ou tel nom de tribu dont les Grecs ou les Romains avaient bien voulu les gratifier (parce que ce nom les rattachait à l'histoire grecque ou romaine), lorsqu'ils s'enorgueillissaient de ce que le nom d'un grand personnage romain ornât la titulature de leur ville, tel César ou Nero, c'est bien une reconnaissance qu'ils cherchaient. L'intelligence d'un César, c'est d'avoir su discerner les avantages qu'il allait pouvoir en tirer, les fidélités qui allaient se mettre en place... et les relations de clientélisme qui en découleraient. Car Rome, républicaine ou impériale, tient toute en ce mot. Il y a des clients qui se placent sous l'égide d'un patron, se tiennent à son service, et soutiennent par leur nombre sa fortune, sa carrière ou ses ambitions. Et il y a des patrons qui, en retour, soutiennent leurs clients dans leurs entreprises ou leur apportent l'aide qu'ils peuvent réclamer et ne sont pas à même d'obtenir, seuls. On a là une véritable pyramide d'allégeances, les patrons étant généralement eux-mêmes les clients de plus grands qu'eux.

Auparavant la Provence avait été tentée, mais plus superficiellement, plus matériellement, d'être grecque. C'est sans doute en intégrant le clientélisme qu'elle a commencé vraiment à devenir romaine. Et si les potentats locaux, pour certains d'entre eux, en ont retiré un surcroît d'assise et de fortune, les populations qui vivaient sous leur coupe y ont peut-être trouvé une réciprocité, un retour, qui n'existaient pas forcément toujours au deuxième âge du fer - quand on était envoyé servir sur les terres d'un Charmolaos par exemple, bien que celui-ci parût assez humain selon l'histoire contée par Poséidonios.

En 44 cependant, César a été assassiné lors des Ides de Mars. Il allait falloir treize ans à Octave ou Octavien<sup>2</sup>, le neveu qu'il avait désigné, pour lui succéder au pouvoir.

## 12.3. ROME, PARTOUT.

En 27 enfin, après qu'il eut vaincu son rival Marc Antoine à Actium (31 av. J.-C.) le Sénat a donné à Octave les pleins pouvoirs dans une république restaurée qui n'en avait plus que le nom, et il lui a conféré le titre d'Auguste<sup>3</sup> sous lequel il est entré dans l'histoire.

---

<sup>1</sup> A ce sujet, voir par exemple Suétone, Julius, LXXX.

En ligne : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/SUET/CAES/trad.html#LXXX>

<sup>2</sup> Caius Octavius ayant été adopté dans son testament par Caius Julius Caesar (Jules César) est devenu Caius Julius Caesar Octavianus (le suffixe -anus étant rajouté en latin au nom de la personne adoptée). L'intéressé préférait cependant s'appeler lui-même Caius Julius Caesar Filius pour insister sur la filiation que César lui avait donnée.

Rappelons que chaque Romain portait un prénom ou *praenomen* (par exemple Caius), un nom ou gentilice ou *nomen* qui indiquait la famille ou *gens* (par exemple Iulius pour la *gens* Iulia) et un surnom ou *cognomen* qui servait à désigner l'individu ou simplement la branche de la famille à laquelle il appartenait. Cette branche se réclamait alors d'un ancêtre ayant porté ce surnom à titre individuel. Certains affichaient une cascade de surnoms : ainsi Publius Cornelius Scipio Aemilianus Africanus Minor (Scipion Emilien), d'autres n'en avaient pas (Caius Marius).

<sup>3</sup> *Augustus* : vénérable, majestueux - et, par la suite, consacré.

Dès cette même année 27, à l'occasion d'un séjour à Narbonne, Auguste s'est penché sur l'organisation de la Gaule Narbonnaise qui a reçu le statut de province civile en même temps que son nom<sup>1</sup>. Elle restait gouvernée par un proconsul de rang prétorien officiellement nommé par le Sénat. Ce serait donc entre 45 et 27 que la ville d'Apt aurait pu recevoir l'enceinte qui fait encore question.

A l'est, les Alpes-Maritimes, qui du temps de César étaient placées sous l'autorité d'un préfet relevant directement du proconsul (César lui-même), sont devenues une circonscription militaire en 14 avant J.-C., puis une province militaire en 63 de notre ère. Elles relevaient toujours directement de l'empereur, mais le préfet a alors cédé la place à un procurateur.

De nouvelles cités romaines ou latines ont vu le jour, tandis que leurs aînées prospéraient. Toutes étaient administrées par des magistrats élus par un *ordo decurionum*, une Curie composée de décurions choisis sur le critère de leur fortune, sorte de Sénat romain à l'échelle de la cité qui se donnait chaque année des maîtres, des magistrats - deux *duumviri* pour les cités de droit romain ou quatre *quattuorviri* pour les cités de droit latin comme c'était le cas à Apt et à Aix. En dehors du chef-lieu, dans les petites villes ou les districts ruraux, l'administration et la police étaient confiées à des magistrats dépendant des magistrats de ce chef-lieu et assistés de conseils locaux.

Parmi son entourage, un homme a particulièrement travaillé à l'ascension d'Auguste : fidèle, capable, c'est à lui que ce dernier a dû en grande partie la victoire d'Actium qui l'a amené à la tête de l'Etat romain. Et c'est encore ce Marcus Vipsanius Agrippa, auquel il a donné sa fille, que l'empereur frais émoulu a chargé de superviser l'aménagement de la Gaule.

### 12.3.1. Les principaux axes de communication.

A cette époque, on peut présumer que réseau des chemins était déjà extrêmement fourni. C'était sans doute le cas dans toute la Gaule, sans quoi César n'eût pas pu s'y déplacer - ni déplacer ses légions - aussi vite. Mais seuls étaient alors accessibles aux lourds chariots romains les axes les plus importants, la voie Domitienne déjà évoquée plus haut ainsi que la voie Aurélienne qui reliait Aix, Fréjus, Antibes et Nice à l'Italie en suivant plus ou moins la côte dans sa partie orientale. Agrippa a donc décidé l'aménagement de tout un réseau de voies secondaires. Immense, ce chantier ne devait être terminé qu'au Ier siècle de notre ère par l'empereur Claude (41-54). Mais dès la fin du règne d'Auguste, en 14 après J.-C., de nombreuses routes s'étiraient à travers la Narbonnaise.

#### 12.3.1.1. Les voies principales : la voie Domitienne.

Ce n'est pas tout. Car il ne suffisait pas de doter la province transalpine de routes. Encore fallait-il leur donner l'infrastructure qui leur permît d'accéder à une efficacité... romaine. A l'époque d'Auguste se sont donc également multipliés, le long des voies principales (et peut-être aussi secondaires) des relais aménagés d'abord pour la poste impériale : *mutationes*, qui auraient été de simples relais (tavernes où l'on trouvait des chevaux frais ainsi qu'à boire et à manger) et *mansiones*, qui auraient été des gîtes d'étape (véritables auberges)<sup>2</sup>. Sur les grands axes, comme le tronçon de voie Domitienne étudiée en 1962 par G. Barraol et P. Martel entre Cabellio-Cavaillon et Segustero-Sisteron, les *mansiones* sont en général distantes de 35 à 40 km alors que les *mutationes* se rencontrent tous les 15 à 20 km. En remontant la voie

---

<sup>1</sup> Jusque-là, on ne parlait que de Gaule Transalpine.

<sup>2</sup> G. Barraol et P. Martel, La voie romaine de Cavaillon à Sisteron sous le Haut-Empire, ds Revue d'Etudes Ligures, XXVIIIe année, 1962, pp. 125-204, ici p. 158.

Domitienne, après la *mansio* de Cabellio-Cavaillon, on trouvait ainsi la *mutatio* d'Ad Fines vers Notre-Dame-de-Lumières, une *mansio* à Apta bien sûr, une *mutatio* à Catuiaca au sud-ouest de Céreste et enfin une *mansio* (ou peut-être une autre *mutatio*) à Alaunium vers Notre-Dame-des-Anges, à l'est de Forcalquier.

Contrairement à l'idée que l'on se fait souvent de voies romaines construites selon une technique immuable, les ingénieurs adaptaient largement celle-ci au relief et à la nature du terrain. Les gués, les passages étroits à flanc de coteau ou les rampes étaient généralement aménagés. Les premiers étaient souvent rehaussés et garnis de pierres creusées d'ornières profondes pour résister à la force du courant lorsque le besoin s'en faisait sentir. On creusait aussi des ornières dans la voie lorsqu'il y avait des rampes à franchir, afin que les chariots ne dérapent pas latéralement et qu'il soit plus facile de les freiner, la roue engagée dans l'ornière risquant moins de passer par-dessus la cale. En dehors de ces aménagements, entre *Cabellio* et *Apta* seuls les abords des deux villes semblent avoir été pavés<sup>1</sup> : le reste de la voie Domitienne, empierré dans ses assises, était simplement couvert de graviers en surface. Par contre une bretelle de dérivation, empruntant la rive droite du Calavon, permettait déjà d'éviter la ville d'Apt pour continuer directement son chemin vers les Alpes ou la grande plaine rhodanienne.

### 12.3.1.2. Les voies transversales ou méridiennes dans le Luberon.

Quant aux voies secondaires, elles ne se différençaient guère des pistes ou des chemins préromains dont elles reprenaient parfois le tracé comme la voie Domitienne avait repris très tôt celui de l'ancienne voie Héracléenne.

Le Pont Julien nous offre un reflet concret, un témoin archéologique de l'ancienneté de l'appropriation des vieilles pistes indigènes par les Romains. Dans sa forme et son tracé actuels, il aurait été construit vers l'an 3 avant notre ère. Mais il a fait suite à un ouvrage plus ancien, très vraisemblablement romain lui aussi, qui traversait la rivière en oblique et dont les points d'ancrage ont pu être repérés - légèrement en amont de la pile de l'an 3 qui le recouvre en partie sur la rive droite, et en aval de la pile de l'an 3 qui le recouvre presque entièrement sur la rive gauche. Les piles primitives, plus longues et plus étroites que celles de notre Pont Julien, ne possédaient pas d'avant-bec pour écarter l'eau des crues - et ce n'est certainement pas pour rien qu'on leur en a rajouté. Le climat méditerranéen est toujours sujet à des violences imprévisibles. Lors des rares périodes de calme hydrologique, elles sont plus espacées, plus ponctuelles - mais elles n'en demeurent pas moins redoutables. Les constructeurs du premier pont ne les ignoraient pas : c'est de toute évidence pour cela qu'ils avaient placé ses piles en oblique par rapport à l'axe de la rivière. Leurs caractéristiques suggèrent qu'elles devaient supporter un tablier en bois<sup>2</sup>. Le Pont Julien qui a remplacé ce premier ouvrage, et qui est toujours là, est pour sa part un bel ouvrage en pierre de quelque 80 mètres de longueur totale pour une largeur moyenne de chaussée de 4,25 mètres. Bâti en dos d'âne pour offrir moins de résistance à l'eau et pour que celle-ci pût éventuellement s'écouler à ses extrémités, il était de surcroît ajouré de larges ouvertures, judicieusement percées dans ses piles, qui l'ont protégé de toutes les crues. Son orientation pourrait affirmer l'existence précoce d'une voie secondaire nord-sud - à moins que ce soit le pont lui-même qui ait déterminé sa mise en œuvre.

Après le Pont Julien, cette voie en tout cas devait prendre la direction du village actuel de Bonnieux. Elle empruntait sans doute ensuite le vallon de la Baume Croupatière, au sud du

---

<sup>1</sup> G. Barruol et P. Martel, La voie romaine de Cavaillon à Sisteron sous le Haut-Empire, p. 189.

<sup>2</sup> L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 184-185.

tracé de la route actuelle, pour se diriger vers la Garenne, le pied de Bertet et le Val du Loup avant de gagner le gué de l'Aiguebrun qui existe encore aujourd'hui. Ce serait là un tracé très ancien dans le Luberon. Du côté de l'Aiguebrun il est jalonné de vestiges préromains et gallo-romains tant aux Crests<sup>1</sup> que sur la terrasse du Gest, en-dessous de Saint-Pons<sup>2</sup>. Au vu de l'intensité de l'occupation en arrière de Lauris on pourrait envisager qu'il y eût une piste joignant ce chemin depuis le vallon de Valbigonce par le vallon de Rigord ou la Chambarelle. Il est difficile de s'extraire de la géographie qui est la nôtre aujourd'hui, notamment des routes qui la structurent, mais il faut penser que les Romains et leurs devanciers cherchaient surtout les passages les plus aisés. Le bas de la Combe de Bonnieux n'en fait pas vraiment partie. S'il était utilisé on peut présumer qu'il ne devait constituer qu'une voie subsidiaire, davantage utilisée par les caravanes de mulets que par les charrettes. Par ailleurs il demeure très vraisemblable que les chemins gallo-romains ont perduré longtemps après que l'empire se fut effondré, maintenus en état par leurs usagers plus ou moins épisodiques lorsque le pouvoir central s'est effiloché, entre le VIII<sup>e</sup> et le Xe siècle. Avec le tracé considéré ci-dessus, la fortification du site du Fort de la Roche prend au Moyen Age - et peut-être même dès le Bas Empire, voire l'époque préromaine<sup>3</sup> - une toute autre dimension. Il ne s'agissait plus seulement de défendre le chemin joignant le vallon de l'Aiguebrun au Fort de Buoux en passant par le site de Serre, mais bel et bien de contrôler le vallon et l'accès au site de Bonnieux. Du Fort de la Roche en effet on ne voit pas le bas de la Combe de Bonnieux mais fort bien, et jusque très bas, le chemin qui monte au-dessus du gué de l'Aiguebrun - à défaut de celui-ci, caché par le replat du plateau incliné où se dresse le château moderne de la Roche d'Espeil. Et comme les chemins de Bonnieux par le gué et du Fort de la Roche se font face, on entrevoit aussi la possibilité, sans doute reconnue depuis fort longtemps, en cas de crue de l'Aiguebrun, de gagner le site de Bonnieux en n'ayant que le gué à franchir...

Au gué, cette voie rejoignait la Combe de Lourmarin et la voie qui empruntait le lit de l'Aiguebrun. L'usage de celle-ci, on l'a vu dans les chapitres précédents, a longtemps été limité par de nombreux obstacles naturels rendus encore plus périlleux par des précipitations violentes ou de grands froids. En 1818, dans le contexte du petit âge glaciaire, l'entrée de la Combe était toujours considérée comme un passage des plus dangereux<sup>4</sup>. Mais le calme

---

<sup>1</sup> G. Barrauol, *Oppida* préromains et romains en Haute-Provence, ds Cahiers Rhodaniens, VIII, 1961, pp. 62-94, ici 74-75. - CAG, 84/2, pp. 197-198 (commune 020, n° 29).

<sup>2</sup> G. Barrauol, *Oppida* préromains et romains en Haute-Provence, p. 74. Un grand nombre de *tegulae* a été repéré en surface aux environs d'une source aujourd'hui perdue, assortie d'un point coté 365,9 sur les anciennes cartes au 1/25000° (IGN, Paris, 1974) à 600 m environ au nord-est de la ferme du Gest et 400 m ouest-nord-ouest du Rocher des Abeilles).

Dans son texte, L. Tallah semble avoir confondu le Gest situé sous Saint-Pons avec les Combettes situées en face : CAG, 84/2, p. 193 (commune 020, n° 17).

<sup>3</sup> G. Barrauol, *Oppida* préromains et romains en Haute-Provence, ds Cahiers Rhodaniens, VIII, 1961, p. 75.

Comme à l'Ourillon, on a retrouvé jadis au Fort de la Roche un exemplaire de pointe de flèche à ailerons et pédoncule en bronze qui suggère que ce passage était très ancien - et que l'on avait peut-être éprouvé depuis longtemps le besoin de le contrôler avant de le fortifier : L. Rochetin, *Archéologie vaclusienne, la vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin*, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, pp. 125-162, ici n. 1 p. 146.

En ligne (MAV 1894) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57460472/f3.image>

Pointe de flèche en bronze de Ourillon (Grand Toutillon) : F. Lazard, *Les environs d'Apt préhistoriques*, Avignon, Rullière, 1943, p. 21.

<sup>4</sup> « Parmi les établissements dont fait mention la bulle de Clément III [1189], est celui de Lourmarin sur le chemin d'Aix à Apt, à l'entrée de la Courbe [Combe], passage des plus dangereux de la basse-Provence. » : H. Grégoire, *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts*, Paris, Baudouin Frères, 1818, pp. 27-28.

En ligne :

<https://books.google.fr/books?id=RWAsAAAAAYAAJ&pg=PA25&lpg=PA25&dq=Cl%C3%A9ment+III+fr%C3%A8res+pontifes&source=bl&ots=gz8KcBN7->

hydrologique qui a prévalu pendant la fin du deuxième âge du fer et le Haut Empire<sup>1</sup>, conjugué à la technicité romaine, a dû permettre une fréquentation plus régulière de cet axe. Il est sans doute possible de déceler son émergence, à la faveur de l'amélioration climatique amorcée au IV<sup>e</sup> siècle, à travers la présence des nombreux oppida qui la jalonnaient au deuxième âge du fer : les sites des Combettes, de l'Illet, des Confines, de Saint-Pons et (peut-être) du Fort de la Roche. On pourrait leur ajouter à l'entrée de la Combe de Lourmarin le site de Castel-Sarrazin. L'occupation de certains d'entre eux (L'Illet, les Confines, Bonnieux, Castel Sarrazin) ou de leurs environs (dans le cas de Saint-Pons)<sup>2</sup> au début de l'époque romaine, et parfois assez avant dans celle-ci, semble en tout cas confirmer clairement l'usage de ce chemin pendant celle-ci.

Toutefois la voie qui empruntait le lit de l'Aiguebrun n'était pas le seul ni le premier chemin permettant de traverser le Luberon. La vieille piste passant par les crêtes, d'un usage immémorial, et sa bifurcation vers le gué de l'Aiguebrun (gué de la Gayolle)<sup>3</sup> par le vallon du Fort de la Roche (à partir du point coté 682) demeurait sans doute très utilisée. Partant également du site des Ramades à Lourmarin, cette piste empruntait sans doute le bas de la Combe des Cavaliers et la Combe d'Apt pour redescendre par le coteau de Serre plutôt que par le vallon situé un peu plus à l'est - signe encore d'une vieille méfiance à l'égard des passages encaissés où l'on pouvait se faire prendre au dépourvu par un orage. On a vu dans les chapitres précédents que l'on peut intégrer ce cheminement des crêtes à la grande voie protohistorique imaginée en 1981 par G. Chapotat<sup>4</sup> (qu'il convient sans doute toutefois dans la vallée d'Apt de faire passer par Saint-Saturnin-lès-Apt plutôt que par Goult et Gordes). A l'époque romaine, ce grand axe semble encore assez bien documenté par les découvertes effectuées depuis longtemps à Croagnes à l'ouest de Saint-Saturnin<sup>5</sup>, et plus récemment au Pigeonnier (juste à l'est de Croagnes), aux Privades (au sud-est) et aux Bassacs<sup>6</sup> (au sud) et encore à Jauffrets entre Saint-Saturnin et Croagnes<sup>7</sup>. Mais revenons aux crêtes du Luberon. Faisant suite aux nombreuses monnaies signalées par L. Rochetin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>, on a trouvé sur celles-ci, au-dessus du coteau de Serre, une monnaie à l'effigie d'Auguste et

---

E&sig=JtNVsxT6qal8Z3cxllQxgmZ54FY#v=onpage&q=C1%C3%A9ment%20III%20fr%C3%A8res%20pont ifes&f=false

<sup>1</sup> M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age, ds Gallia, 56, 1999, pp. 13-32, ici pp. 22 et 30.

En ligne : [http://www.persee.fr/doc/galia\\_0016-4119\\_1999\\_num\\_56\\_1\\_3241](http://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1999_num_56_1_3241)

<sup>2</sup> L'illet : G. Barrauol, *Oppida* préromains et romains en Haute-Provence, ds Cahiers Rhodaniens, VIII, 1961, p. 74. - CAG, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, p. 194.

Les Confines : G. Barrauol, *Oppida* préromains et romains en Haute-Provence, ds Cahiers Rhodaniens, VIII, 1961, p. 75. - CAG, 84/2, pp. 206-207.

Bonnieux : CAG, 84/2, p. 184.

Castel Sarrazin : CAG, 84/2, p. 267-268 (plan p. 267).

Saint-Pons : CAG, 84/2, p. 193.

L'occupation du site de Saint-Pons pouvait cependant être également liée à l'usage de la piste partant du coteau de Serre et empruntant le gué de la Gayolle en direction de Bonnieux.

<sup>3</sup> Cadastre de 1829, Bonnieux, section G dite des Crests, feuille 2.

En ligne : [http://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/84-020/AD84\\_3P2\\_020\\_022\\_H.jpg](http://v-earchives.vaucluse.fr/viewer/84-020/AD84_3P2_020_022_H.jpg)

<sup>4</sup> G. Chapotat, La voie protohistorique Sud de la Croisée de Vienne, Essai de reconstitution de son tracé jusqu'à Marseille, ds Revue archéologique de l'Est et du Centre-Est, XXXII (Etudes offertes à Jean-Jacques Hatt), fasc. 3-4, p. 83-91, spécialement fig. 1 p. 84.

<sup>5</sup> CAG, 84/2, pp. 337-338 (118, 19 et 20).

Il n'est peut-être pas anodin que ce temple, dédié à Mars, ait été érigé juste avant que le chemin s'engageât dans un parcours particulièrement sauvage et très accidenté (Combes de Font Jouvale et de la Sigalière).

<sup>6</sup> CAG, 84/2, pp. 339-340 (118, 32 et 33).

<sup>7</sup> CAG, 84/2, p. 337 (118, 14).

<sup>8</sup> L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 148 n. 2.

En ligne (MAV 1894) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57460472/f3.image>

d'Agrippa, portant au revers le crocodile de Nîmes, qui indique que ce cheminement demeurait très fréquenté<sup>1</sup>. Le Fort de Buoux, auquel on pouvait accéder par les deux pistes, celle de la Combe et celle des crêtes - et en outre par le chemin du gué qui les reliait - jouait toujours sans doute le rôle de clé du Luberon. On y a retrouvé, ainsi qu'à ses abords, de nombreux témoins de l'époque romaine<sup>2</sup> - et notamment à son pied une tombe qui n'est plus guère signalée mais qui recelait 5 bracelets, 2 bagues (dont une sertie d'une turquoise) et un anneau qui paraît trop petit (5mm) pour figurer une bague<sup>3</sup>.

Par ailleurs, partant du site de Bonnieux, une piste devait également rallier Apt, mais son tracé est inconnu : peut-être longeait-elle les premiers contreforts du Luberon, plus ou moins sur le tracé de la D 3 jusqu'aux Jonquiers (où se trouvait au Xe siècle le domaine de la *villa Juncarias*)<sup>4</sup> avant de remonter sans doute vers les Tourettes. On peut toutefois envisager qu'elle passait aussi par l'Isolette où l'on a retrouvé des témoins s'échelonnant du deuxième âge du fer à l'Antiquité tardive et au Moyen Age<sup>5</sup>. Mais dès que l'espace s'ouvre, les tracés deviennent beaucoup plus incertains parce qu'il y a beaucoup plus de possibilités.

Car vestiges gallo-romains ne signifient pas nécessairement voie romaine : pour autant que l'on sache, certaines agglomérations rurales semblent avoir souvent recherché leurs abords, tandis que les *villae* s'en sont souvent tenues un peu à l'écart. En revanche les chemins médiévaux, eux, sont parfois passés par les sites des *villae* - spécialement lorsque quelque chose sur l'emplacement de celles-ci avait réussi à survivre, un moment au moins, à la débâcle du haut Moyen Age.

Pour rechercher le tracé des routes, il est donc intéressant de repérer les nécropoles ou les groupes de tombes, voire les tombes isolées, puisqu'elles étaient souvent disposées le long de celles-ci.

Cela pourrait éclairer le tracé du chemin d'Aix entre le vallon de l'Aiguebrun et Apt. A Apt, la présence d'une vaste nécropole qui s'étirait le long du ruisseau de la Marguerite (dans le bas du vallon de Rocsalère)<sup>6</sup> et se prolongeait au Bas Empire jusqu'au quartier Saint-Antoine<sup>7</sup> plaide pour le départ d'une voie importante. C'était très probablement la voie qui rejoignait Aix et qui, passant par le quartier de Saint-Martian (au pied des rochers qui abriteraient bien plus tard la tour de Thelme)<sup>8</sup>, se lançait à l'assaut des pentes des Claparèdes soit par l'itinéraire médiéval passant au vieux château des Tourettes soit en passant au-dessous des Agnels (où on a situé les restes d'une *villa*)<sup>9</sup> puis au pied des Coulets, pour rejoindre alors le chemin de Bonnieux évoqué plus haut. Les deux itinéraires semblent possibles, et il n'est pas exclu qu'ils aient été utilisés tous les deux en fonction de la saison ou de la nature du convoi. A partir de

---

<sup>1</sup> J. Barraol, Buoux, ds Provence historique, Tome 17, fascicule 68, 1967, p. 181 et n. 3 (l'auteur n'a pas distingué le vallon de Serre du coteau de Serre où se trouvent les murs qu'il cite).

Aucun vestige similaire n'a été signalé dans la Combe de Lourmarin.

<sup>2</sup> CAG, 84/2, p. 206.

<sup>3</sup> L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 146. - F. Lazard, Les environs d'Apt préhistoriques, Avignon, Rullière, 1943, p. 10.

<sup>4</sup> La *villa Juncarias* citée en 956/62 dans le Cartulaire d'Apt.

<sup>5</sup> CAG 84/2, p. 160 (003, 75) : céramiques Campanienne A (IIe ou Ier s. avant notre ère) et "protohistorique".

<sup>6</sup> G. Barraol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds Revue Archéologique de Narbonnaise, Tome I, 1968, p. 122. - CAG, 84/2, pp.155-156.

<sup>7</sup> CAG 84/2, p. 155 (003, 63, sarcophages avec inscriptions du Bas Empire).

<sup>8</sup> Une ancienne mention du lieu se trouve peut-être dans le cartulaire d'Apt où l'on mentionne en 991 une *balma Tropini* au sud d'Apt qui, selon les éditeurs du cartulaire, aurait évolué en baume de Théoume : Il s'agirait des rochers dans lesquels la tour de Thelme a été construite au Moyen Age.

N. Didier, H. Dubled, J. Barraol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte XLII ou 42, p. 163 n. 6 (*ad Balmam Tropini*).

<sup>9</sup> Mosaïques, murs recouverts d'un enduit peint, matériel du début du IIe siècle de notre ère : voir CAG, 84/2, pp. 141-142.

leur point de jonction en tout cas, au-dessus du vieux château des Tourettes, le chemin montait vers les Claparèdes en suivant actuel GR 9 avec un détour par Clermont pour éviter le plus raide de la pente que l'on abordait ainsi de biais.

Des tombes isolées aux quartiers de Saint-Cers et Saint-Martian<sup>1</sup>, de nombreuses tombes retrouvées autour de l'église de Saint-Pierre des Tourettes (et non du château où se trouvait sans doute une riche *villa*)<sup>2</sup>, un groupe de tombes à incinération retrouvées en 1894 ou juste avant à Clermont (au milieu de la fortification médiévale)<sup>3</sup> indiquent qu'une voie romaine passait bien par là. Ensuite après avoir traversé le plateau des Claparèdes, le chemin devait redescendre vers le site du château seigneurial de Buoux et le quartier de Mortisson (au pied de l'*oppidum* des Confines) où un ensemble de tombes romaines a été signalé de longue date<sup>4</sup>. Dans la campagne, ces groupes de tombes signalent généralement la proximité d'un habitat : ce pourrait être le cas ici, aussi bien pour Clermont que pour Mortisson qu'il faut peut-être mettre en relation l'un avec les vestiges romains des Tourettes et l'autre avec ceux au château seigneurial de Buoux ou ceux d'Aurons. Nous reviendrons plus bas sur ces sites.

Dans tous les cas cependant il ne s'agissait que de simples chemins parfois très anciens et dépourvus d'aménagements marquants - ou bien ceux-ci se confondent avec d'autres plus récents. En outre il ne faut pas oublier qu'à côté des voies secondaires a nécessairement dû se développer assez rapidement, en même temps que les *villae* s'implantaient, tout un réseau de chemins entre les propriétés et même entre ces *villae* et leurs dépendances. Ainsi la trouvaille isolée sous une dalle d'un bronze de l'empereur Claude (41-54 de notre ère) à la Brémoude<sup>5</sup>, à l'écart de tout chemin connu mais dans un quartier habité (à la différence de la monnaie de Nîmes trouvée sur les crêtes au-dessus de Serre) ne renvoie vraisemblablement pas à un axe de circulation. Mais on ne peut formuler que des suppositions pour le tracé des voies secondaires et proposer, parmi maintes possibilités, celles qui paraissent les plus vraisemblables au regard des trouvailles effectuées et, malheureusement parce que c'est peu scientifique, de la sensibilité ou de l'intime conviction de chaque auteur.

### 12.3.1.3. La voie méridionale et le réseau de chemins du pays d'Aigues.

Même incertitude au sud du Luberon. La voie d'Aix à Apt y traversait la Durance au sud de l'actuel village de Cadenet, sans doute vers le Barcot plutôt qu'à Gontard comme au Moyen Âge<sup>6</sup>. C'était sans doute une voie déjà ancienne. C'est en tout cas ce que suggère la présence de poterie grecque à figures noires et rouges aux Vêrunes, au sud immédiat de l'*oppidum* du Castellar, dont on n'a sans doute pas fait assez de cas<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds Revue Archéologique de Narbonnaise, Tome I, 1968, p. 122. - CAG, 84/2, p. 164 et p.156.

<sup>2</sup> C. Moirenc, Promenade aux environs d'Apt, II, Tourettes, et Clermont, Apt, typographie et lithographie J.S. Jean, 1868, p. 7. - CAG, 84/2, p.158.

<sup>3</sup> L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 155 n. 1.

En ligne (MAV 1894) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57460472/f3.image>

<sup>4</sup> L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, p. 139.

<sup>5</sup> R. Bruni, Buoux, Monographie, Edisud/Luberon-Nature, 1981, p. 39.

<sup>6</sup> Plus à l'est, la Durance était peut-être également franchissable au sud de la Dévention (7,5 km à l'ouest/sud-ouest de Pertuis) où l'on a retrouvé un site gallo-romain flanqué de deux nécropoles pouvant indiquer une voie secondaire, ou bien près de Cavaléry (à 1,2 km à l'ouest/sud-ouest du site précédent) où l'on connaît un site de l'âge du fer : CAG 84/2, p. 294 (089, 5 et 3).

Il y avait en outre un établissement gallo-romain important aux Petit et Grand Réal au sud-ouest de La Bastidonne - CAG 84/2, pp. 180-181 (010, 4 et 3) - mais le lien avec les sites précédent ne peut pas être établi.

<sup>7</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p. 84 (avec une définition rapide de sa poterie grecque).

Mais la voie la plus importante pour le sud Luberon (quoique secondaire par rapport à la voie Domitienne) restait celle qui devait joindre Cavaillon à l'ancien territoire des Dexivates occupant le pays d'Aigues<sup>1</sup>. Du fait des nombreux torrents qu'elle devait traverser, encaissés dans la roche à l'ouest de Mérindol et plus à l'est dans des terrasses alluviales relativement fragiles, la grande voie secondaire qui longeait au sud le petit Luberon se révélait d'un tracé difficile - et tout aussi difficile aujourd'hui à restituer car les vestiges qui la jalonnent ne permettent pas de définir clairement quels partis les ingénieurs romains avaient adoptés.

Le problème se pose dès l'entrée dans le petit Luberon : En 1955, on a retrouvé un abondant matériel antique au quartier de Valloncourt. On l'a rattaché à un habitat gallo-romain (enduits muraux, plaques de revêtement en marbre) qui aurait été fort pérenne puisque le mobilier comportait entre autres de la céramique sigillée de la Graufesenque (Ie-IIe s.) aussi bien qu'un fragment de coupe à vernis marron attribué aux IIIe- IV siècles<sup>2</sup>. On serait donc tenté d'envisager un chemin se glissant derrière les collines - pour éviter les colères de la Durance autant que la végétalisation exubérante de son lit. Mais au sud de Valloncourt, on a également trouvé à la Merletade, quasiment dans la plaine, un site riche en monnaies et en céramiques phocéennes, que l'on a attribué à ce titre à l'âge du Fer<sup>3</sup>. Plus à l'est, le quartier de Saint-Ferréol aurait quant à lui livré à la fois du matériel phocéén (monnaies et poteries de Massalia) et gallo-romain avec une statue de Cérès. Mais celle-ci aurait été trouvée au XVIe siècle - peut-être en même temps qu'une autre statue, masculine cette fois, portant des raisins autour de la tête et du cou - ce qui évoque bien sûr Dionysos-Bacchus. Mais les sources demeurent très imprécises. Même si la probabilité d'un site gallo-romain est souvent évoquée, on n'a pas signalé de céramique gallo-romaine ni de vestiges d'habitat<sup>4</sup>. On sait toutefois par un document médiéval<sup>5</sup> que la piste passait vraisemblablement par là aux XIIe-XIIIe siècles, même si elle n'est pas citée expressément dans l'acte. On peut supposer qu'il en était de même pendant l'époque romaine. Pendant les VIIIe-IXe s. en effet la crise profonde que reflètent les rares documents<sup>6</sup> a sans aucun doute interdit l'aménagement d'aucun nouveau chemin, et même mis à mal une partie de ceux qui existaient. Seuls les plus fréquentés ont dû subsister, et ce sont probablement les usagers eux-mêmes qui les ont entretenus pour pouvoir passer. De la sorte on peut imaginer qu'aux Xe-XIe s. tous les chemins que l'Antiquité tardive avait hérités de l'Empire avaient conservé leur tracé. Mais ces Xe et XIe s. ont eux-mêmes été fort troublés - entre autres par la lutte contre le pouvoir viennois incarné par Hugo d'Arles, par les raids des Sarrasins, et encore par la rébellion de grandes familles réunies autour des Fos contre les comtes de Provence... Dans ce contexte il est difficile d'imaginer la mise en chantier d'un chemin très long et très isolé entre Cavaillon et le pays d'Aigues : il faut donc croire que celui-ci existait déjà, et qu'il était très ancien.

Malheureusement l'ambiguïté du tracé déjà observée entre Valloncourt et la Merletade réapparaît plus à l'est. On a en effet repéré un petit site gallo-romain bien identifié à Fenoulié (ou Fenoulier) à 2 km à l'est/sud-est du quartier de Saint-Ferréol, en arrière des collines. Il est

---

<sup>1</sup> G. Barroul, Peuples préromains du Sud-Est de la Gaule, Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, n° 1, Paris, De Boccard, 1969, pp. 203-204.

<sup>2</sup> D. Carru, L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule (CAG) 84/4 Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2015, p. 320 (038, 16).

<sup>3</sup> CAG 84/4, p. 320 (038, 12).

<sup>4</sup> CAG 84/4, p. 320 (038, 14).

<sup>5</sup> B. Peyre, Histoire de Mérindol en Provence, p. 14 n. 3. - L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, ds Revue des églises de France, 1, 1910, pp. 82-104, ici pp. 101 et s.

<sup>6</sup> Le polyptique Wadald, daté de 813-814, impressionne par le nombre de fermes dépendant de l'abbaye Saint-Victor de Marseille qui sont vides, inhabitées ou désertées.

M. Guérard, Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, Tome 2, Collection des Cartulaires de France, IX, Paris, Lahure, 1857, *Descriptio mancipiorum* (Description des biens de l'abbaye), pp. 633 et s.

daté des Ier-IIe siècles<sup>1</sup> - ce qui paraît confirmer de manière irréfutable la présence d'une voie antique entre Durance et petit Luberon. Mais immédiatement au sud/sud-est de ce site on a trouvé à la Font du Pin, sur le versant méridional de la colline, une tombe de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle<sup>2</sup>. Elle indique, au moins, que les environs du site étaient occupés - et, peut-être, qu'un chemin passait par là. Mais une tombe isolée ne fait pas une nécropole et ne suffit pas pour indiquer le tracé de notre voie antique. L'incertitude de tracé domine aussi autour de La Roquette. On a seulement reconnu là, « *au débouché du vallon* »<sup>3</sup>, les fragments d'une borne qui définissait sans doute, et mieux qu'une tombe isolée, un chemin - mais de quelle époque ? Et où, exactement ? En tout cas, pour les mêmes raisons qu'à Saint Ferréol on peut présumer que la voie méridionale antique passait par La Roquette. La charte de 1229 qui mentionne Saint Ferréol atteste en effet la présence, dès les années 1160, d'un *castrum* médiéval sur le site<sup>4</sup>. Il est assez vraisemblable que la voie antique gagnait ensuite les Mayorques où l'on a repéré des *tegulae* au nord de la ferme<sup>5</sup>: il y avait donc là, au moins, une bergerie. Depuis La Roquette, il semble cependant très improbable que pour atteindre les Mayorques on ait emprunté le bas du vallon de Roque Rousse - que l'on appelle aussi parfois dans cette partie, non sans raison sans doute, vallon de la Peine. Il est vraiment trop encaissé, et en cas d'orage un chariot s'y serait trouvé coincé - et irrémédiablement perdu. Pourtant, entre le bas du vallon de la Peine et la Roquette, le défilé de la Libaude paraît avoir été en partie aménagé de main d'homme. Ce travail - de romain ? - semble devoir s'inscrire dans une période où il avait une importance qu'il n'a plus connue depuis le Moyen Age. Cela pourrait le désigner comme antique. Mais si le chemin ne montait pas par ici vers les Mayorques, ce serait donc que ce passage amenait les voyageurs vers La Roquette. Cela fournirait alors un élément en faveur d'un tracé haut, par Pierre-Feu. Mais ce serait quand même un cheminement périlleux du fait même de ce défilé, si on le compare à celui qui, avant Pierre-Feu, contourne la colline par le sud et arrive juste sous la tour de la Roquette. Reste que pour atteindre les Mayorques depuis La Roquette en évitant le vallon de la Peine, il fallait ensuite contourner le Croupatas par l'est et franchir quelques pentes assez rudes pour déboucher sur la Crau... Des Mayorques, en tout cas, il est probable que le chemin continuait en direction de Saint-Phalez (ou Saint-Phales) où l'on a découvert de nombreuses *tegulae*<sup>6</sup>. Le lieu-dit est en outre cité au Moyen Age dans la charte qui mentionnait déjà Saint-Ferréol et La Roquette, en 1229. L'association de ces trois domaines au Moyen Age n'est certainement pas fortuite, c'est bien un itinéraire qu'ils jalonnent - celui de la vieille voie méridionale. C'est sans doute pour éviter le Régalon (le redoutable piège de ses gorges et leur débouché susceptible d'être rapidement inondé) que celle-ci est passée par les Mayorques et Saint-Phalez au lieu de filer vers Les Bastides et Rioufret. Cela rend d'autant plus crédible l'évitement du bas du vallon de Roque Rousse. A partir des Mayorques, pour atteindre Saint-Phalez, on peut envisager que l'on remontait quelque peu, à 1 km environ à l'est de la ferme actuelle, en contournant sans trop de dénivelé la butte qui domine le bas du vallon de la Galère avant de franchir celui-ci. On le voit, c'était vraiment un long chemin, et fort isolé, qui se dirigeait ensuite vers les Borrys.

On a retrouvé là les restes d'un vaste établissement gallo-romain. Outre des substructions attribuées à une *villa* ayant livré un petit autel aux Nymphes en calcaire jaune, des fouilles

---

<sup>1</sup> CAG 84/4, p. 320 (038, 8).

<sup>2</sup> CAG 84/4, p. 320 (038, 9).

<sup>3</sup> CAG 84/4, p. 319 (038, 7).

<sup>4</sup> L'acte de 1229 indique en effet que le père du vicomte Guido de Cavaillon, Bertrand de *Cavellione/Cavaillon*, avait reçu le fief de la Roquette des mains du comte de Toulouse plus de soixante ans auparavant.

Voir B. Peyre, Histoire de Méridol en Provence, p. 14 n. 3. - L.-H. Labande, Les chartes de l'évêché et les évêques de Cavaillon au XIIIe siècle, pp. 101 et s.

<sup>5</sup> CAG 84/4, p. 320 (038, 11).

<sup>6</sup> CAG 84/4, p. 320 (038, 15).

déjà anciennes (1938-1948)<sup>1</sup> ont révélé la présence de thermes. On a évoqué un bâtiment de 35 m de long précédé d'un péristyle large de 12 m (parfois attribué à la *villa*) qui comportait des salles hypocaustes (équipées d'un chauffage par le sol) décorées d'enduits peints et de mosaïques dont on a retrouvé des fragments, et pas moins de sept baignoires individuelles. On aurait aussi retrouvé le fourneau servant à chauffer l'installation. L'ensemble (*villa* et thermes) aurait été alimenté en eau par un petit aqueduc amenant l'eau de la source pérenne, d'une température quasi-constante de 15° C, qui donne naissance au petit ruisseau des Borrys. Longue d'une centaine de mètres, la mine qui capte cette source pourrait être d'origine gallo-romaine : elle a livré autour de son débouché quelques fragments de tuileau, de céramique à pâte claire et de *dolia*, Peut-être le petit autel aux Nymphes retrouvé sur le site était-il en relation avec la source. Cela n'éclaire pas l'interprétation qu'il faut donner à l'ensemble. La présence de sept baignoires individuelles prête en effet au doute. Elle évoque les 8 à 12 petites loges que l'on a retrouvées dans les thermes d'Apt<sup>2</sup>. S'agissait-il d'une grande *villa* et de ses thermes, ou bien d'un relais sur la voie méridionale du petit Luberon ? La cité de *Cabellio* (Cavaillon) possédant une *mansio* - un relais d'étape pouvant offrir tous les avantages de la ville, y compris les thermes de celle-ci - le site des Borrys se trouverait *a priori* trop proche pour en abriter une. G. Barrauol et P. Martel ont montré qu'il fallait compter 35 à 40 km entre deux *mansiones* sur la voie Domitienne, tout en notant qu'en zone de montagne cette distance tendait à diminuer<sup>3</sup>. Mais il n'y avait pas que les *mansiones* le long des pistes. Il y avait aussi des *mutationes*, que G. Barrauol et P. Martel ont définies comme de simples relais mais qui semblent souvent avoir eu beaucoup plus d'importance qu'une simple taverne où l'on mangeait, buvait et changeait de chevaux. Sur la voie Domitienne, entre Cavaillon et Sisteron, la distance entre ces *mutationes*, ou entre une *mutatio* et une *mansio*, était de 15 à 23 km, un peu plus que la distance normale qui était de 12 km. Par l'itinéraire décrit ci-dessus, il y a environ 25 km de Cavaillon aux Borrys. La Roquette, vers laquelle la voie longeant le petit Luberon redescendait à grands frais (aménagement du défilé du Gour) est située presque exactement entre les deux, à 12,5 km environ... En l'absence de vraies fouilles, le doute reste donc de mise.

Le tracé de la voie secondaire gallo-romaine qui nous occupe ici pourrait nous aider. Au Ier siècle de notre ère en effet, Columelle a rapporté qu'il était préférable d'établir les *villae* sur un point élevé ou sur le flanc d'une colline<sup>4</sup>, assez loin des routes principales pour éviter de s'exposer aux larcins commis par les voyageurs d'une part, et d'autre part aux frais de l'hospitalité que ceux-ci ne manqueraient pas de requérir de la propriété installée trop près d'un axe passager<sup>5</sup>. Si le site des Borrys correspondait à une *villa*, on peut donc penser qu'il se trouvait un peu à l'écart de la voie, alors qu'une *mutatio* eût été installée au plus près de celle-ci. Malheureusement son cheminement est ici très incertain. Après Saint-Phalez, on n'a plus d'indication jusqu'à Tradevens ou Travedent à Lauris, au sud-est du pont de la Bichouarde, où un long tronçon (près d'un kilomètre de manière discontinue) en aurait été retrouvé<sup>6</sup>. Il faut

---

<sup>1</sup> CAG, 84/2, p. 278.

<sup>2</sup> CAG, 84/2, p. 117.

<sup>3</sup> G. Barrauol, P. Martel, La voie romaine de Cavaillon à Sisteron sous le Haut Empire, Etude topographique, ds Revue d'Etudes Ligures, 28, 1962, pp. 125-202, ici p. 158.

<sup>4</sup> Columelle, De Re Rustica, livre I, 4.

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/columelle/>

<sup>5</sup> Columelle, De Re Rustica, livre I, 5.

Peu confiant dans l'hygiène de nombreuses auberges, les voyageurs aisés les fréquentaient le moins possible, et préféraient user de l'hospitalité que leur offraient leurs nombreux amis et relations tout au long des routes.

<sup>6</sup> G. Daumas, station préhistorique et romaine de Lauris, ds Mémoires de l'Institut Historique de Provence, 8, 1931, pp. 63-69, ici pp. 68-69. - CAG, 84/2, p. 262 (065, 14).

La description d'une « *belle voie large, longue et qui laisse voir ses énormes dalles caractéristiques* » suscite néanmoins un doute, les voies romaines correspondant rarement à cette définition très classique.

donc considérer le terrain. On peut présumer que pour s'éviter trop de dénivelés et trop de ravinements le chemin continuait assez haut, par la Crau des Plaines, Sadaillan et le jas de Bourdillon. Mais ensuite deux tracés semblent possibles : le premier continue jusque derrière le Croupatas, au-dessus des Borrys<sup>1</sup>, le second emprunte la Grand Combe - et arrive ainsi tout près de l'établissement qui nous occupe. Plus à l'est, il faut noter que les terrasses formées d'alluvions récentes qui dominent la plaine de la Durance n'offrent pas une bonne résistance aux torrents issus du petit Luberon. Jusqu'au ruisseau du Valadas et à Tradevens on serait donc tenté de penser que, pour échapper à des travaux de réfection trop fréquent, celle-ci continuait de cheminer assez haut, à un niveau où les terrasses alluviales ne sont pas ou sont moins entaillées par les ruisseaux. De fait si la voie gallo-romaine passait derrière le Croupatas, elle pouvait poursuivre sans trop d'efforts jusque vers la Font vieille - et de là traverser le plan de Nougueiret ou Noguere et rejoindre plus ou moins le tracé de la D 173 après avoir croisé le ruisseau de Font Pudén. Mais si elle descendait par la Grand Combe, elle pouvait sans trop peiner non plus remonter le long de la Reveyrolle encore une fois en direction de la Font Vieille, en passant vers la Boîte et le Collet... Le tracé présumé de la voie secondaire ne nous éclaire donc pas - d'autant qu'il fallait bien que l'établissement des Borrys, quel qu'il fût, eût un débouché sur la route : on peut très bien envisager à ce titre que la Grand Combe et le cheminement vers la Boîte et le Collet, voire le bas du vallon du Degoutaou, aient formé une dérivation du premier tracé - ou celui-ci un raccourci pour le second s'il était le tracé principal... On connaît d'autres lieux où les diverses possibilités ne s'excluent pas, autour du vieux château des Tourettes ou à La Roquette par exemple.

Un autre élément pourrait apporter une indication sur la nature de l'établissement. Même s'il était situé sur une bosse, c'est sa situation même, très basse et proche du lit de la Durance - comme La Roquette dont l'accès pourrait justement avoir également nécessité une dérivation de la voie secondaire méridionale, matérialisée cette fois-ci par l'aménagement du défilé du Gour. Or la Durance était, en partie au moins, navigable à l'époque romaine. En amont, à la hauteur de Saint-Eucher à Beaumont-de-Pertuis, on a évoqué une grande *villa* bordant la rivière et en relation directe avec elle, qui serait trouvée à proximité immédiate d'un établissement abritant notamment un entrepôt de jarres<sup>2</sup>. Bien avant qu'il s'installât au Moyen Âge à Mallemort (où il aurait précédé un bac mentionné en 1490 sous le terme de *portus*), on peut donc envisager qu'il a pu y avoir aux Borrys un port et un débarcadère pour les marins de la Durance. Certaines *villae* auraient ainsi été en prise directe avec des structures *a priori* publiques, comme un port fluvial. L'hypothèse d'une *villa* aux Borrys n'exclurait donc pas nécessairement celle d'une *mutatio* - ou tout au moins d'un établissement tenant lieu de *mutatio* sur une voie secondaire. Nous y reviendrons dans le chapitre suivant, sur la voie Domitienne elle-même. Quoi qu'il en soit, le statut de l'établissement comme sa datation<sup>3</sup> risquent de demeurer encore longtemps imprécis. Ce qui semble sûr en revanche, c'est qu'il était riche - et ses maîtres, entreprenants. Sur le site, on a en effet retrouvé en 1938 des vestiges interprétés comme les traces d'une industrie de la terre cuite avec 2 fours et un grand bassin à préparer l'argile. Il semble donc que l'on produisait là des *tegulae* et des amphores de types divers... qui devaient nécessairement disposer d'infrastructures d'acheminement en direction de leurs débouchés.

---

<sup>1</sup> Qu'il faut bien sûr distinguer du Croupatas situé derrière La Roquette.

<sup>2</sup> A. de Réparaz, Le défilé de Mirabeau, un grand site naturel humanisé à fonction primordiale de passage, ds Méditerranée, 105, 2007, pp. 37-46, ici § 30.

Malheureusement la source citée en référence est inexacte.

En ligne : <https://mediterranee.revues.org/341>

<sup>3</sup> On aurait retrouvé sur place des inscriptions qui mentionneraient Marc-Aurèle (161-180) et Gallien (259/60-268) mais cela n'empêche pas l'établissement de déborder largement ces dates, et notamment d'être bien plus ancien. Malheureusement aucune étude du matériel ne semble avoir été menée.

Dès que l'on atteint les Borrys, et plus encore après Lauris, le tracé de la voie méridionale devient donc encore plus incertain qu'auparavant. Le relief étant plus ouvert, les itinéraires qu'elle pouvait emprunter sont plus nombreux. Sans doute y avait-il ainsi plusieurs chemins parallèles entre Lauris et Mirabeau (ou Sainte-Tulle). Au Moyen Age, l'un des plus importants passait par le site du Castelas (à 700 mètres environ au sud-est du village de Saint-Martin-de-la-Brasque) où l'on trouvait un péage en 1253 - de même qu'à Vitrolles pour la traversée du Luberon. Mais il faut se méfier des amalgames trop faciles entre deux époques très différentes, tant dans leurs structures politiques que dans les conditions environnementales qu'elles ont connues. Hormis les plus importants, les chemins médiévaux n'avaient sans doute que peu à voir avec ceux qui s'esquissaient ou se développaient à l'aube de notre ère. Aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles le Luberon, à tout le moins le pays d'Aigues, semble avoir connu un sérieux effondrement démographique. La majeure partie des structures ont dû disparaître, ne laissant que les plus vitales, entretenues par les usagers occasionnels. Mais ce n'étaient pas forcément les mêmes voies terrestres qui étaient les plus importantes à l'époque romaine et au Moyen Age - et d'abord parce qu'à partir de la fin du premier siècle avant notre ère, et jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle, la paix a régné sur la *Provincia*, alors que la Provence médiévale a connu l'invasion des Francs, puis les raids des Sarrasins (en même temps qu'une lutte plus ou moins ouverte contre le pouvoir viennois personnifié par Hugo d'Arles) - et plus tard encore les guerres féodales opposant les comtes à quelques grandes familles.

Autour de l'actuel village de Cadenet, on peut néanmoins essayer d'aller un (tout petit) peu plus loin dans la définition des chemins gallo-romains - et en même temps mesurer les limites de l'entreprise. Le territoire de la commune a en effet été exploré depuis longtemps du fait des trouvailles effectuées dès le XVI<sup>e</sup> siècle sur le site du Castellar et du sanctuaire à la déesse Dexiva qu'il abritait. On a vu plus haut que la voie qui joignait Apta Julia à Aquae Sextiae devait traverser la Durance vers le Barcot (plutôt que vers Gontard comme à l'époque médiévale). A l'époque romaine, en effet, le vallon du Laval qui se trouve dans le prolongement direct du Barcot semble avoir abrité un important foyer de peuplement<sup>1</sup>. Outre le site des Vérunes qui s'est développé au I<sup>er</sup> s.<sup>2</sup>, à son débouché dans la plaine de la Durance, c'était là, selon C. Jacquème, que l'on avait retrouvé les vestiges les plus nombreux<sup>3</sup>. Les sondages récents ont confirmé cette importance. On a notamment trouvé des traces d'occupation sur le site de la ferme Jacquème (*villa* du Haut Empire, à 200 m environ au sud de la ferme du Cade) et encore un peu en retrait du vallon du Laval aux Réveillés (à quelques dizaines de mètres de la ferme, en direction de Tintine)<sup>4</sup>. C. Jacquème avait par ailleurs souligné le grand nombre de sarcophages trouvés jadis dans le vallon. Bien que ceux-ci concernent forcément une période plus récente (l'inhumation se développant au III<sup>e</sup> s.) on peut penser qu'il existait dès le Haut Empire un chemin remontant le vallon du Laval. Un autre groupe de sarcophages retrouvés au nord de la ferme Favet<sup>5</sup> ponctuerait également un cheminement ancien qui, depuis les Vérunes, devait gagner les Planes - d'où l'on pouvait monter au Castellar encore, ou bien continuer par les collines (au-dessus de Château-Double

---

<sup>1</sup> On peut le mettre en connexion au nord avec le site gallo-romain des Vaisses/la Maguelonne à Vaugines, et avec la piste très ancienne qui devait emprunter le grand vallon de Roumagoua.

<sup>2</sup> Notamment D. Isoardi, Résultats de fouilles inédites sur l'*oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), De l'épigraphie latine au complexe défensif protohistorique, Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian, Publié le 11 février 2013 : « au I<sup>er</sup> s. ap. J.-C. se développe, au pied du Castellar, dans la plaine de la Durance, un site d'habitat avec nécropole à proximité : le site des Vérunes (ou Notre-Dame-des-Anges). »

En ligne : <http://ccj.cnrs.fr/spip.php?article1308>

<sup>3</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, 1922 / Marseille, Laffitte Reprints, 1979, pp. 69-70 et p. 88.

<sup>4</sup> CAG 84/2, p. 222 (026, 23).

<sup>5</sup> Il y avait là, assez vraisemblablement, entre la RD 973 et la falaise de molasse, un cimetière utilisé depuis le Haut Empire jusqu'au haut Moyen Age. On m'a montré les restes d'une belle lame de petit poignard, damasquinée, qui provenait du site.

et par la Bastide Rouge) jusqu'au Marderic dont le vallon abriterait un peu plus tard (IIe-IIIe siècles) la grande *villa* de la Tuilière à Villelaure. Au quartier de Saint-Hilaire à Cadenet, au-dessus du Laval (Saint-Halary dans la carte archéologique de la Gaule)<sup>1</sup>, et peut-être près de celui-ci, on a retrouvé deux monnaies de Néron (*aureus* et denier), Il y avait donc peut-être là un chemin - entre la ferme de Saint-Hilaire et la route moderne, la D 45, qui délimite ce quartier au sud-est. Il pourrait s'agir du chemin du Laval déjà évoqué. Plus au nord, on a également trouvé à 400 m environ au nord-est du château de Collongue une stèle avec l'inscription ITER (chemin)<sup>2</sup>. Entre les deux, à 300 m environ au sud du Roucas, on a trouvé une petite nécropole à inhumation plus récente (IIIe-IVe s.) qui indique également, très vraisemblablement, la présence d'un chemin gallo-romain. S'agissait-il partout du même ? C'est possible, mais pas certain... En fait toute la campagne, peu à peu, a dû être rendue accessible, quand elle ne l'était pas déjà. Et l'occupation était intense. Autour du carrefour des D 45 et 135, presque tout l'espace semble ainsi avoir été plus ou moins colonisé aux Ier-IIe siècles. Immédiatement à l'ouest du carrefour se trouvait la partie basse d'un vaste complexe de production d'amphores, apparemment discontinu, qui s'étendait sur le grand plan séparant le Roucas de la ferme de Bessière et jusque dans le champ qui borde le Laval au nord de celle-ci : on a retrouvé là de nombreuses *tegulae*, des débris d'amphores gauloises, des briquettes de four ainsi qu'une pilette caractéristique des fours de dimensions moyennes<sup>3</sup>. Au sud-est de ce complexe artisanal, le pied de la pente septentrionale de la colline de Malconseil, depuis le carrefour jusqu'à 200 m environ de celui-ci, paraît avoir été occupé par un habitat<sup>4</sup>. Il semble y en avoir eu un autre quelques centaines de mètres plus à l'est, au Grand Plan<sup>5</sup>. A l'ouest du complexe artisanal, sur le site dit du Cabanon du Roucas, on a repéré de nombreuses *tegulae* et des pierres de construction qui dessinaient une structure linéaire par ailleurs mal définie<sup>6</sup>. Plus au nord, dans la carrière Bergier, on a trouvé les traces d'une exploitation agricole vouée à la viticulture et quelques tombes<sup>7</sup>, également du Haut Empire, qui indiquent peut-être un autre chemin... Il en va de même au nord-ouest du Grand Coutouras, mais les tombes y sont probablement plus récentes. Nous reviendrons plus loin sur l'ensemble du Grand Coutouras. A 1 km au nord-est de celui-ci, et à 2 km au nord de l'ensemble Roucas-Bessière, il faut cependant signaler des traces d'occupation sur la pente orientale du Mont-Senis<sup>8</sup>. Enfin, à 2,5 km au nord-est de l'ensemble Roucas-Bessière on trouve une vaste concentration de sites entre le cours Saint-Louis, la Ferrage, la Maguelonne et les Vaisses, qui suggère une véritable

---

<sup>1</sup> CAG, 84/2, p. 221.

Au-delà de l'immense travail de documentation accompli, on peut déplorer certains problèmes de localisation dans cet ouvrage. L'indication cadastrale ne suffit pas toujours, surtout lorsque les noms sont peu porteurs : à Cadenet par exemple un site dit de la Ferme (p. 219, n° 11) seulement situé par une référence cadastrale aujourd'hui obsolète, se trouve en outre gratifié d'une altitude irréaliste pour la commune (140 m). On rencontre d'autres imprécisions à Vaugines, à Buoux ou à Bonnieux où le catalogue saute parfois d'un site à l'autre sans logique ni souci de continuité.

<sup>2</sup> CAG, 84/2, p. 218.

<sup>3</sup> B. Dufay, Les fours de potiers gallo-romains ; synthèse et classification, un nouveau panorama, ds Société Française d'Etude de la Céramique Antique en Gaule (S.F.E.C.A.G.), Actes du Congrès de Dijon, 1996, pp. 297-312, ici p. 302.

<sup>4</sup> CAG 84/2, p. 361 (140, 7 et 8).

<sup>5</sup> CAG 84/2, p. 361 (140, 4 et 5).

<sup>6</sup> CAG, 84/2, p. 362 : « une structure linéaire orientée du nord-ouest au sud-ouest ».

<sup>7</sup> P. De Michèle et P. Prévot, Vaugines, Carrière Bergier, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2010, pp. 244-245.

En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104484/1228147/version/1/file/BSR+PACA+2010.pdf>

<sup>8</sup> CAG 84/2, p. 363 (140, 22).

petite agglomération<sup>1</sup>. Ponctuellement, sur 60-80m<sup>2</sup>, une grande quantité de *tegulae* pourrait même évoquer une fabrique.

Pour autant, on ne peut pas établir de lien évident entre le passage du Barcot sur la Durance, et les pistes traversant le Luberon - en particulier ici celle que l'on a dessinée dans le chapitre précédent et qui, partant de Vaugines, empruntait le vallon de Roumagoua. Pour une fois, ce n'est pas l'absence de vestiges qui pose problème, c'est leur abondance qui empêche de reconnaître les cheminements.

Pour donner une idée de la densité de l'occupation des campagnes pendant les cinq siècles de l'époque romaine, on peut dénombrer les sites repérés. Sur le territoire de la commune de Vaugines par exemple, où cette recherche nous a emmenés, L. Tallah a recensé en 2004 sept sites connus pendant les deux millénaires du Néolithique, un site pendant le millénaire et demi du Néolithique final/Chalcolithique (ce qui semble très en-dessous de la densité moyenne régionale), trois sites pendant les cinq ou six siècles de l'Age du Fer - et trente-huit pendant les cinq de l'époque romaine<sup>2</sup>. En 2001, A. Müller, homme de terrain, était arrivé à des résultats voisins, cependant plus en phase avec les résultats régionaux pour la préhistoire (Néolithique et Néolithique final/Chalcolithique) et un peu plus faibles pour l'époque romaine : dix-sept sites pour la préhistoire, un pour la protohistoire, et vingt-trois pour la période romaine<sup>3</sup>.

De l'autre côté il n'est pas plus aisé de définir un cheminement précis entre le Barcot et les Ramades à Lourmarin, départ de la piste principale passant par les crêtes et montant le bas de la Combe des Cavaliers et la Combe d'Apt.

A quelques centaines de mètres à l'ouest des Vérunes, à la sortie du village de Cadenet, C. Jacquème a signalé la présence d'un *ustrinum* (site d'incinération des corps), au sud de la route de Pertuis<sup>4</sup>. Il y avait peut-être une fabrique d'amphores cinéraires de l'autre côté du village, au nord de la D 973a et à l'ouest de la fontaine de l'Aube. On y a découvert une importante couche de cendres mêlées à de nombreux restes d'amphores d'un type utilisé pour recueillir les restes des bûchers funéraires aux Ier-IIe siècles<sup>5</sup>. Au sud de la D 973a il y a également là un site qui a livré de nombreux tessons du Haut et du Bas Empire. On peut donc penser qu'un chemin passait un peu plus haut - sur les terrasses naturelles contre lesquelles s'appuierait, à la sortie du Moyen Age, l'enceinte du village de Cadenet, et en-dessous du site du Château occupé par un *oppidum* au deuxième âge du fer. Au-delà ce chemin devait rejoindre vers Lauris la grande voie méridionale, probablement par le Jas de Puyvert, mais on n'en a pas de trace. Il est toutefois très vraisemblable que le site des Vérunes devait se relier à cette voie très importante que l'on a, avec plus ou moins d'hésitations, suivie jusqu'à Lauris.

Quant au site des Ramades, on pouvait l'atteindre par le vallon qui traverse les quartiers de Font-Orgière, Saint-Janon, et Rodarès jusqu'au col de Bellevue - mais aussi par le chemin qui suit le bord du plateau depuis le vieux site du Château et rejoint ce même col. Rien ne permet toutefois de le préciser.

Il y avait donc à l'évidence des chemins méridiens joignant le Barcot aux sites de Vaugines-sud et des Ramades à Lourmarin, mais il demeure impossible de les tracer.

---

<sup>1</sup> CAG 84/2, p. 364 (140, 26 et 27).

<sup>2</sup> L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, p. 361.

<sup>3</sup> A. Müller, Piémont méridional du grand Luberon, 10000 ans de présence humaine, ds BSR (Bilan scientifique de la région PACA), 2010, pp. 201-203.

En ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104484/1228147/version/1/file/BSR+PACA+2010.pdf>

<sup>4</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, pp. 89-90

<sup>5</sup> A. Dumoulin, Cadenet, ds S. Gagnière, XIIIe circonscription, Gallia, 14, 2, 1956, p. 250. - CAG, 84/2, p. 221.

Il est cependant très probable que ces chemins eux-mêmes étaient reliés par des chemins longitudinaux. L'inscription ITER déjà mentionnée en marquait peut-être un, qui aurait joint le quartier des Ramades (à Lourmarin) au site d'Ansouis. Ce dernier a dû abriter un sanctuaire : on y a trouvé un trésor monétaire comme au Castellar de Cadenet. Mais on a toujours sous-estimé son importance - faute de vestiges, le village et le château les ayant plus tard détruits, recouverts ou absorbés.

#### 12.3.1.4. Au sud, une voie d'eau... qui tient la route.

Ce n'est enfin pas un hasard si l'on a évoqué aux Borrys la navigation sur la Durance. Celle-ci est bien attestée par l'archéologie d'une part, et d'autre part l'épigraphie où l'on trouve référence à des nautes et des utriculaires.

Comme leur nom l'indique, ces derniers opéraient sur des radeaux supportés par des outres remplies de paille. Ils étaient sans doute les passeurs officiels de la Durance à Cavaillon. Ils y sont connus par une intéressante médaille en bronze, munie d'un anneau de suspension, étudiée par E. Calvet en 1766<sup>1</sup>, qui figure sur une face une outre renflée dotée d'un relief important, et sur l'autre l'inscription gravée en creux :

COLL(EGIO) VTRI(CVLARIORVM) CAB(ELLIENSIS)  
L(VCIVS) VALER(IVS) SVCCE(SVS)

*"Au collège des utriculaires de Cavaillon,  
Lucius Valerius Successus"*

Peut-être, en outre, les utriculaires descendaient-ils à certaines saisons la Durance sur leurs radeaux.

Ce pourrait être l'explication d'une inscription qui les associait aux nautes à Ernaginum (Saint-Gabriel, entre Tarascon et Saint-Etienne-du-Grès). Outre Ernaginum, ces nautes de la Durance sont connus par des inscriptions à Arles<sup>2</sup> où leur corporation aurait eu son siège. Mais s'ils opéraient jusqu'à Cavaillon, remontaient-ils vraiment en amont ?

De nos jours, la navigation sur la Durance semble bien improbable à qui a entendu parler des débordements de la rivière à la fin du XIXe et dans la première moitié du XXe siècle. Avant les grands travaux d'aménagement de son cours, la Durance avait en effet un débit qui pouvait varier pour ses extrêmes entre 40 m<sup>3</sup>/s et... 6000 m<sup>3</sup>/s - ce qui est énorme<sup>3</sup>. Mais ces chiffres concernent un contexte climatique (la sortie du petit âge glaciaire) qui n'a rien à voir avec celui qu'a connu le Haut Empire. Pendant celui-ci prévalaient des températures clémentes

---

<sup>1</sup> E. Calvet, Dissertation sur un monument singulier des utriculaires de Cavaillon, Avignon, Niel, 1766, spécialement pp. 25 et s. – Voir aussi J.-P. Papon, Histoire générale de Provence, Tome 1, Paris, Moutard, 1777, p. 73.

Sur l'inscription d'Ernaginum, CIL (Corpus Inscriptionum Latinarum), XII, 982.

<sup>2</sup> CIL, XII, 721, 731, 982.

<sup>3</sup> J.-P. Clébert et J.-. Rouyer, La Durance, Privat, Toulouse, 1991, p. 39, l'estiment à 6 000 m<sup>3</sup>/s en novembre 1886, - C. Miramont, Histoire des paysages fluviaux », ds G. Barruol, D. Furestier, C. Lonchambon, C. Miramont, La Durance de long en large : bacs, barques et radeaux dans l'histoire d'une rivière capricieuse, Les Alpes de lumière, 149, Forcalquier 2005, pp. 15-19 estime également à 6 000 m<sup>3</sup>/s le débit maximum.

Dans l'ouvrage collectif La Durance : lien de vie du territoire régional, PACA 2006, les auteurs l'estiment de 5 000 m<sup>3</sup>/s (S. Gachelin, p. 8; H. Pignoly, p. 99) à 6 000 m<sup>3</sup>/s (B. Amouretti, p. 25).

En octobre 1882, à Mirabeau, la hauteur de la rivière est passée de 3 m à 6,60 m en moins de 8 heures, pour un débit estimé de plus de 5 000 m<sup>3</sup>/s, et en octobre 1886, la crue a encore atteint 6 m à Sisteron et 5,75 m à Mirabeau (cette même année, la plaine de la Durance est restée sous les eaux plus d'un mois de Mirabeau à Avignon).

(dont la remontée, pour la première fois, a fait l'objet de témoignages écrits)<sup>1</sup>, ainsi qu'une sécheresse estivale encadrée par des pluies que l'on doit imaginer fréquentes et peu abondantes - hors accidents météorologiques. Compte tenu de la forte pente de la rivière<sup>2</sup>, des pluies trop abondantes eussent en effet donné au courant une force trop grande pour que celle-ci fût navigable. Les pluies étaient dues principalement à des remontées d'air tropical qui s'était chargé d'humidité au-dessus de la Méditerranée. Elles étaient globalement protégées du facteur orageux par l'élévation générale des températures. Le plus souvent, elles étaient dépourvues de tout excès et de toute violence, même si cette dernière demeure toujours latente en milieu méditerranéen. Dans le premier quart du Ier s. de notre ère, une coupe stratigraphique a ainsi révélé que l'emplacement du théâtre antique d'Apt, au nord de la cathédrale, a été touché par une forte crue<sup>3</sup>.

Comme les autres rivières méridionales réputées navigables à cette époque (l'Ardèche, ou l'Ouvèze)<sup>4</sup>, la Durance devait être alimentée régulièrement, mais relativement faiblement en termes de précipitations journalières, de l'automne au printemps, avec des pics éventuels au printemps et en automne. Les étés devaient être chauds et secs, les hivers doux et bruineux. La navigation demeurait très probablement une activité saisonnière : en été elle était sans doute impossible<sup>5</sup> et ce devait être le temps de restaurer et d'entretenir les chemins de halage.

Les crues étaient loin de la brutalité que l'on a pu enregistrer à la fin du XIXe et dans la première moitié du XXe siècle. Sur le Rhône, on a pu définir qu'entre le Ves. avant J.-C. et le IVE-Ve s. après J.-C, elles ont été bien moins nombreuses, et plus faibles<sup>6</sup>. Les accidents météorologiques évoqués plus haut devaient donc être rares.

Cet apaisement du climat s'était amorcé avant le réchauffement signalé par les textes à l'époque romaine. Sur le Rhône moyen, entre Valence et Avignon, il est sensible au moins dès le début du IVE s. avant notre ère. Entre le Ve siècle et le IIe siècle on a encore noté la persistance d'une certaine instabilité du fleuve mais on ne l'a plus ressentie à partir du début du IIe s. avant J.-C. et jusqu'au Ve s. de notre ère<sup>7</sup>. De la même façon que l'on peut parler de calme climatique on peut donc parler à cette époque d'un calme hydrologique<sup>8</sup>.

Le site du Bourguet à L'Escaie nous offre un bon reflet du climat pendant l'époque augustéenne et le Haut Empire. C'était selon toute vraisemblance un port fluvial, avec ses

---

<sup>1</sup> De la part de la famille des Sasernae, dont le traité pluri-générationnel s'est malheureusement perdu - mais il en subsiste des échos chez certains auteurs, notamment Columelle, *De Re Rustica*, Livre I, 1.

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/columelle/livre1.htm>

<sup>2</sup> La Durance a une pente moyenne de 3,2 m/km entre le confluent avec l'Ubaye (aujourd'hui noyé sous les eaux du lac de Serre-Ponçon) et Mirabeau, et de 2,3 m/km ensuite - ce qui est très élevé.

Pour mémoire, du Léman jusqu'à la Saône, le Rhône a une pente de 1 m/km et en aval, jusqu'à Arles, de 0,5-0,6m/km.

<sup>3</sup> P. De Michèle, Apt, caves du centre ancien, ds BSR 2003, p. 201.

<sup>4</sup> H. Rougier, La saisonnalité des activités portuaires dans l'Occident romain sous le Haut-Empire, ds S. Boehringer, A. Grand-Clément, S. Péré-Nouguès et V. Sebillote Cuchet (dir.), Femmes et actes de mémoire / La temporalité dans les échanges, Pallas, 99, 2015, pp. 209-226, § 8.

<https://pallas.revues.org/3101#ftn13>

<sup>5</sup> H. Rougier, La saisonnalité des activités portuaires dans l'Occident romain sous le Haut-Empire, ds S. Boehringer, A. Grand-Clément, S. Péré-Nouguès et V. Sebillote Cuchet, Femmes et actes de mémoire / La temporalité dans les échanges, Pallas, 99, 2015, pp. 209-226, ici 1. 2. Accentuation ou atténuation de l'effet saisonnier.

<sup>6</sup> M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age, ds Gallia, 56, 1999, pp. 13-32, ici p. 29.

En ligne : [http://www.persee.fr/doc/galia\\_0016-4119\\_1999\\_num\\_56\\_1\\_3241](http://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1999_num_56_1_3241)

<sup>7</sup> M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au haut Moyen Age, pp. 22 et 30.

<sup>8</sup> A. de Réparaz, Le défilé de Mirabeau, un grand site naturel humanisé à fonction primordiale de passage, ds Méditerranée, 105, 2007, pp. 37-46, ici § 30.

En ligne : <https://mediterranee.revues.org/341>

débarcadères et ses entrepôts que l'on a pu étudier avant qu'il soit noyé sous la retenue de L'Escale/Saint-Auban. Occupé du dernier quart du Ier siècle avant notre ère jusque vers 275, avec une reprise éphémère au IVe s. et un abandon définitif au début du Ve siècle, le site était coincé entre la colline de Villevieille et la Durance, à quelques mètres seulement au-dessus de celle-ci<sup>1</sup>. Après son abandon, le climat est devenu plus brutal<sup>2</sup> : le site a subi à la fois un très fort colluvionnement (de 2 à 4 m) venu des pentes qui le surplombaient et une érosion extrêmement active de la part de la rivière, qui a amputé l'établissement d'une bonne partie de sa superficie<sup>3</sup>. En 1889, l'abbé Maurel a estimé que la rivière avait emporté la rive sur une largeur de 100 mètres au moins<sup>4</sup>. Il a cité en exemple un oratoire élevé sur la berge (par des radeliers ayant réchappé à un naufrage) et qui s'est retrouvé sur un rocher isolé au milieu du lit de la rivière. La destruction naturelle du site du Bourguet n'est pas le résultat de la seule séquence climatique qui a débuté avec les grandes invasions à la fin du IIIe siècle, s'est amplifiée au Ve siècle et s'est terminée au début du Xe siècle (avec l'avènement du petit optimum climatique médiéval). Une partie peut en être imputée au petit âge glaciaire, dont les premières manifestations remontent aux trois premiers quarts du XIVe siècle et qui s'est imposé dans toute sa rigueur entre le début du XVIIe siècle et la fin du XIXe siècle. Par opposition, ces observations montrent clairement que pendant les trois premiers siècles de l'existence du site du Bourguet (comme d'ailleurs plus tard pendant les Xe-XIIIe siècles) régnait un calme hydrologique bien réel. En fait la stabilité climatique et hydrologique du Haut Empire et les découvertes du site du Bourguet permettent de considérer qu'à cette époque, comme aux Xe-XIIIe s., la Durance était probablement navigable jusqu'à Sisteron. Les chemins de halage devaient être à redéfinir assez souvent - on a vu que ce devait être un travail estival - mais peut-être autant du fait de la végétation que des caprices de la rivière. Davantage que les crues, c'est donc très vraisemblablement l'absence de fonds assez stables aux endroits où la voie Domitienne coupait les grands cours d'eau qui a empêché la construction de ponts sur le Rhône et la Durance. A Arles, les ingénieurs romains ont préféré établir un pont de bateaux permanent. A Cavaillon on a préféré confier la traversée aux utriculaires.

---

<sup>1</sup> E. Porcher, Le site romain du Bourguet à l'Escale (Alpes-de-Haute-Provence), topographie et urbanisme, ds A. Coudenneau et T. Lachenal (dir.), *Espaces, techniques et sociétés de la Préhistoire au Moyen-Age : travaux en cours*, Actes de la première table ronde des jeunes chercheurs en archéologie de la MMSH, Aix-en-Provence, 18 mai 2006.

En ligne : <http://trjca.mmsh.univ-aix.fr/iporcher.htm>

Voir aussi R. Collier, *La Haute-Provence monumentale et artistique*, Gap, Louis Jean, 1986, p. 17. - G. Bérard, *Carte archéologique de la Gaule (CAG)*, 04, Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997, pp. 182-187 (079, 2). - G. Barrauol, *La Durance dans l'Antiquité*, ds *La Durance de long en large* (collectif), Forcalquier, Alpes de lumière, 149, 2005, p. 38.

<sup>2</sup> Sur le Rhône, on a enregistré à la même époque des crues d'une puissance inconnue pendant les six siècles précédents : cf M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, *Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age*, p. 30.

<sup>3</sup> G. Barrauol, *La Durance dans l'Antiquité*, ds *La Durance de long en large* (collectif), Forcalquier, Alpes de lumière, 149, 2005, p. 38.

Cela tend à suggérer que la détérioration hydrologique (avec exhaussement des lits fluviaux et sédimentation élevée dans le sud du Tricastin) sensible le long du Rhône à partir de la fin du Ier s. de notre ère n'était pas en relation avec des épisodes violents.

Voir M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, *Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age*, ds *Gallia*, 56, 1999, pp. 13-32, ici p. 22 (détérioration hydrologique) et pp. 29-30 (absence de violence).

En ligne : [http://www.persee.fr/doc/galia\\_0016-4119\\_1999\\_num\\_56\\_1\\_3241](http://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1999_num_56_1_3241)

<sup>4</sup> J.-P. Maurel, Document pour servir à l'étude du préhistorique et à l'histoire de la période gallo-romaine dans les Alpes, Forcalquier, 1889, p. 20. (cité par G. Barrauol, *La Durance dans l'Antiquité*, ds *La Durance de long en large*).

Entre Cavaillon et Sisteron, outre le port du Bourguet, on a bien sûr cherché d'autres traces de navigation antique sur la Durance. Elles semblent inconsistantes.

On évoque encore souvent aujourd'hui la présence d'un port romain à Saint-Paul-lez-Durance, en relation peut-être avec l'établissement, brièvement cité plus haut, qui aurait été situé en-dessous Saint-Eucher à Beaumont-de-Pertuis - s'il ne se confondait pas lui-même avec ce port de Saint-Paul. Mais l'un et l'autre sont fort mal ou pas documentés.

On a souvent encore mentionné le bas-relief fragmenté trouvé à Cabrières-d'Aigues (avec des tuiles, de la céramique sigillée et du plomb) au début du XXe siècle - avant 1912 en tout cas - en contrehaut du ravin du Loup<sup>1</sup>. Provenant peut-être d'un mausolée, il évoque une scène de halage. Trois morceaux jointifs représentent clairement une barque tirée par deux hommes en tunique, probablement des esclaves. Arc-boutés à une corde attachée au petit mât de halage du bateau et qui passe sur leur épaule gauche, ils la tiennent fermement dans leur main gauche. Leur main droite s'appuie sur un bâton (ou une canne) qui les aide à prendre appui sur le sol et à progresser. Ils avancent vers la droite. Ces personnages figurés devaient initialement être trois car il y a trois cordes qui partent de la barque. Celle-ci est à bouts relevés. Le marinier qui la mène, lui aussi vêtu d'une tunique, est à l'arrière et tient une longue rame pouvant aider à la manœuvre en poussant sur le fond ou servir de gouvernail. Sur la barque on voit deux tonneaux cerclés tandis qu'au-dessus, en arrière-plan, représentées hors échelle, il subsiste un alignement de sept amphores peut-être rangées sur une étagère. Les trois premières paraissent être entourées de vannerie. Les quatre autres ressemblent à des amphores vinaires gauloises<sup>2</sup>. Trois autres fragments de calcaire coquillier, plus abîmés, devaient figurer un autre panneau du monument. Ils semblent d'un style un peu différent. Le premier porte deux amphores posées l'une sur l'autre, apparemment de même type que les précédentes. Le second représente un homme vêtu d'une tunique, mais plus grand que les personnages déjà décrits. Il tient un bâton ou une corde dans sa main droite, et un sac, une pièce de tissu ou un manteau est jeté sur son épaule gauche. Il marche, lui aussi vers la droite, apparemment sans fournir d'effort. Le troisième enfin figure un cheval harnaché et attelé, tourné également vers la droite. Il semble arc-bouté, postérieurs fléchis et antérieurs tendus, mais il est peut-être simplement en train de galoper. Cependant son flanc droit, visible, est barré par un brancard relié à un joug d'épaule. Sous sa tête on voit pendre un élément du harnachement mais la suite se perd dans la pierre. Peut-être l'homme du second fragment le précédait-il et le menait-il à la longe, mais cela reste très incertain. Selon que l'on voulait les lier ou qu'on les considérait distincts l'un de l'autre, et que l'on privilégiait telle ou telle lecture des mouvements du cheval, ces deux derniers fragments ont donné lieu à diverses interprétations qui allaient du transport d'amphores par voie de terre (pour illustrer une autre facette du métier de négociant)<sup>3</sup> jusqu'à une évocation du plaisir du déplacement entre la ville et le domaine campagnard<sup>4</sup>... En revanche, un large consensus a toujours admis que la première plaque de trois fragments assemblés témoignait de la navigation sur la Durance. A défaut de toute indication en ce sens, cela demeure pourtant très incertain. On a en effet trouvé, à quelques kilomètres de là, dans la *villa* du Viély (1 km au sud-ouest de Cucuron) sur laquelle nous reviendrons, la représentation

---

<sup>1</sup> L'emplacement exact de la découverte fait encore question : cf CAG 84/2, p. 211 (024, 28).

<sup>2</sup> Sur ce type d'amphore (Gauloise 4) on peut voir F. Laubenheimer, J. A. Gisbert Santonja, La standardisation des amphores Gauloise 4, des ateliers de Narbonnaise à la production de Denia (Espagne), ds 20 ans de recherches à Sallèles d'Aude. Colloque des 27-28 septembre 1996 à Sallèles d'Aude, Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité ISTA, Besançon, 760, 2001. pp. 33-50.

En ligne : [https://www.persee.fr/doc/ista\\_0000-0000\\_2001\\_act\\_760\\_1\\_2211](https://www.persee.fr/doc/ista_0000-0000_2001_act_760_1_2211).

<sup>3</sup> G. Barrauol, La Durance dans l'Antiquité et au Moyen Age, ds Delta, Revue économique et littéraire du Rhône, 13, 1965, pp. 21-34. - CAG 84/2, p. 212 (024, 28).

<sup>4</sup> J.-C. Béal, Transporteurs et propriétaires terriens en Gaule romaine : un bilan, ds Revue Archéologique du Centre de la France (RACF), 45-46, 2006-2007.

En ligne : <https://journals.openedition.org/racf/775>

d'un navire de haute mer sur une fresque - et cela paraît montrer clairement que les personnages assez riches pour s'offrir le luxe d'une représentation de leur activité (si c'était bien le cas) étaient susceptibles d'exercer celle-ci bien au-delà la zone où se dressait leur domaine rural...

En l'absence d'autres éléments vraiment probants pour étayer la navigation romaine sur la Durance, les recherches menées au port du Bourguet restent donc essentielles. Fragmentaires puisqu'après le Haut Empire la rivière a dévoré une bonne partie du site, les vestiges qui y ont été décrits témoignent cependant assez de son importance et de celle de la navigation fluviale sur la Durance pendant les trois premiers siècles de notre ère.

À l'époque romaine, une des difficultés majeures, en l'absence de fouilles précises et récentes, demeure la définition des vestiges. Aux Borrys comme à Notre-Dame-des-Vérunes à Cadenet, selon que l'on envisage de les rattacher à une *villa*, une petite agglomération ou une grande auberge (une *mutatio* de voie secondaire) notre approche du tracé des chemins et du paysage même, en ce qu'il admet d'humain, se trouve complètement modifiée... Cependant il semble évident que dès la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère, et malgré les révoltes indigènes qui ont entraîné la destruction de certains *oppida* à la fin de celui-ci, un réseau touffu d'axes de communication terrestres et fluviaux s'est mis en place dans la *Provincia*. Le Pont Julien et son devancier, et plus encore peut-être le site du Bourguet à l'Escale, montrent bien à ce titre la profondeur de la structuration de l'espace opérée très tôt par les Romains. À sa suite, les premiers grands domaines ont pu se constituer précocement autour de *villae* plus ou moins riches. Dès le dernier quart du Ier siècle av. J.-C., on peut donc considérer que le processus de romanisation de la Provence s'est accéléré. La circulation s'est intensifiée, la culture romaine - et les Romains eux-mêmes - se sont dispersés plus largement dans l'arrière-pays dont ils ont pris possession aux dépens des indigènes.

### 12.3.2. L'organisation des villes, l'exemple d'Apta Julia.

Vitrines de la romanité, les villes ont commencé à se doter de *forums*<sup>1</sup> et de monuments grandioses : Maison Carrée de Nîmes, Tour Magne "rhabillée" en appareil romain, ou grands temples de Glanum dédiés comme la Maison Carrée aux fils d'Agrippa<sup>2</sup>. Même dans les villes plus petites que Nîmes, ou moins hellénisées que *Glanum* (*Glanon* du temps des Grecs), le mouvement a dû être sensible.

À Apt, c'est à la période julio-claudienne, voire à l'époque augustéenne, que l'on peut apparemment faire remonter la création du complexe monumental de la ville, notamment le théâtre<sup>3</sup>, en même temps que la mise en place d'un réseau collecteur des eaux usées<sup>1</sup>. La

---

<sup>1</sup> Place correspondant un peu à l'*agora* grecque mais jouant un rôle de centre commercial et politique.

Le pluriel latin *fora* a cédé la place à la forme francisée forums.

On a vu plus haut que certains des premiers établissements romains en Transalpine, considérés aujourd'hui comme des comptoirs, des marchés, portaient le nom de Forum suivi d'un patronyme : *Forum Voconii* dans le Var, *Forum Neroni* dans le Vaucluse, *Forum Domitii* dans l'Hérault...

<sup>2</sup> Petits-fils d'Auguste donc, qu'il avait adoptés et qui moururent peu après leur majorité.

<sup>3</sup> Pour la période julio-claudienne (27 av. - 68 ap. J.-C.), voir P. De Michèle, Apt, caves du centre historique, ds BSR 2007, p. 230.

En ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2007/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2007-3e-partie>

Pour l'époque augustéenne (27 av. - 14 ap. J.-C.), L. Tallah, Carte archéologique de la Gaule, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 100 (place J. Jaurès) et 117 (théâtre). En fait on sait que l'emplacement du théâtre a été atteint par une crue dans le premier quart du Ier s. de notre ère. Toutefois, le sondage qui a mis en évidence le niveau de crue, situé entre deux murs rayonnants antiques

création de la ville étant jugée ancienne, antérieure à la création de la Narbonnaise en 27 avant notre ère (même si la date de 45 avancée plus haut demeure assez hypothétique), il se serait donc écoulé plusieurs décennies avant la mise en chantier de la ville romaine. On ne sait rien de l'organisation de la cité durant ce laps de temps.

Il est pourtant vraisemblable que le *decumanus maximus* et le *cardo maximus*, les deux grandes voies<sup>2</sup> qui structuraient l'espace de toute cité romaine, avaient déjà été tracés. On les a reconnus le premier sous les immeubles qui bordent au sud la rue des Marchand, et le second sous la rue Delphine : à Apt, c'est dans les caves profondes que l'on lit le passé gallo-romain de la ville<sup>3</sup>.

Le complexe monumental reconnu à Apt comportait un théâtre (dévolu à des activités culturelles mais aussi peut-être à partir de l'époque antonine, malheureusement, à des jeux de gladiateurs)<sup>4</sup>, un vaste ensemble qui a été interprété en dernier lieu comme un temple capitolin à trois *cellae*<sup>5</sup> et un *forum*. Ceci toutefois demeure encore aléatoire. Comme l'enceinte évoquée plus haut la présence d'un Capitole à Apt n'est en effet attestée que par une *Vie de saint Auspice* (premier évêque d'Apt dont on n'est même pas sûr qu'il ait existé) rédigée par l'évêque Alfant d'Agoult dans le troisième quart du XI<sup>e</sup> siècle...

Le théâtre occupait globalement l'espace compris entre la place Carnot et les rues de la Juiverie et Delphine. Au sud il s'étendait jusqu'à la rue de l'amphithéâtre (qui traverse en biais l'emplacement de sa scène) et quasiment l'extrémité nord de la cathédrale. Long d'environ 90 mètres, profond d'une soixantaine de mètres, son élévation a été estimée à 20 ou 25 mètres<sup>6</sup>. C'était un très grand théâtre, parmi les plus grands de la Gaule<sup>7</sup>. Les gradins se situaient au nord, du côté du Calavon, et sa scène au sud. Elle occupait la partie occidentale de l'actuelle rue de l'amphithéâtre qui la traverserait en biais<sup>8</sup>.

Le vaste ensemble public qui s'étendait au sud de la rue des marchands était divisé en pièces contiguës dans lesquelles F. Sauve avait vu des boutiques ouvertes sur le *decumanus*. Plus

---

appartenant aux infrastructures du bâtiment, n'était apparemment pas au contact de ceux-ci - de sorte que l'on ne peut affirmer qu'ils existaient déjà à cette époque.

Sur le niveau de crue et la position du sondage, voir P. De Michèle, Apt, caves du centre ancien, ds BSR 2003, p. 201.

<sup>1</sup> CAG, 84/2, p. 112.

<sup>2</sup> A Apt, on a pu définir que le *decumanus* avait une largeur comprise entre 6 et 8 m, et le *cardo* de 7,5 m : CAG, 84/2, pp. 63, 101.

<sup>3</sup> Voir à ce titre P. De Michèle, Apt, caves du centre ancien, ds BSR 2003, pp. 201-202 ; Apt, caves du centre ancien, ds BSR 2004, pp. 239-240 ; Apt, caves du centre historique, ds BSR 2005, pp. 192-195 ; Apt, caves du centre historique, ds BSR 2006, pp. 213-214 ; Apt, caves du centre historique, ds BSR 2007, pp. 229-230 (4 et 5 m sous le niveau de circulation actuel pour le théâtre) ; Apt, centre monumental, ds BSR 2008, pp. 209-210 ; Apt, place Carnot, ds BSR 2017, pp. 185-186.

BSR 2006 en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2006/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2006-3e-partie>

BSR 2008 en ligne : <http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2008/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2008-3e-partie>

Autres références en ligne déjà notées.

<sup>4</sup> P. De Michèle, Apt, place Carnot, ds BSR 2017, p. 186.

Epoque antonine : 96-192 de notre ère.

<sup>5</sup> CAG, 84/2, p.64.

<sup>6</sup> CAG, 84/2, p. 65. - Patrick De Michèle, archéologue : "La découverte de théâtre antique d'Apt était inouïe, inespérée", ds Le Point, 18/08/2018, propos recueillis par V. Gairin.

<sup>7</sup> CAG, 84/2, p. 65.

En dernier lieu, P. De Michèle a restreint ces dimensions estimées à 82 m de large mais lui a accordé 25 m de haut, ce qui le ferait un peu plus petit que ceux d'Orange et de Vaison.

Voir Patrick De Michèle, archéologue : "La découverte de théâtre antique d'Apt était inouïe, inespérée", ds Le Point, 18/08/2018, propos recueillis par V. Gairin.

<sup>8</sup> Sur diverses reconstitutions de l'emprise de ce monument, voir CAG 84/2, fig. 71 p. 117 (1968) et fig. 59 p. 108 (2003-2004).

récemment G. Barrauol les a interprétées comme les annexes d'un temple capitolin (dédié à Jupiter, Junon, et Minerve) qui se serait élevé au-dessus. L'ensemble monumental long de 65 m qui a été reconnu là paraît en tout cas faire pendant au théâtre situé de l'autre côté d'une vaste esplanade le séparant du *decumanus*. Au centre, trois nefs orientées nord-sud, d'égales dimensions, figureraient les sous-sols ou annexes du temple capitolin. Selon P. De Michèle, leur axe serait parfaitement aligné avec le centre de la scène du théâtre et, à l'intérieur de celui-ci, avec la porte royale ou *valva regia* réservée aux acteurs principaux<sup>1</sup>.

L'emplacement du *forum* a fait et continue de faire question. G. Barrauol l'avait situé au sud de ce vaste ensemble monumental. C'est également l'opinion de P. De Michèle<sup>2</sup>. Les fouilles successives de la place Jean Jaurès (en 1937-28 et 1981) ont montré que cet emplacement avait été occupé par l'extrémité orientale de l'ensemble monumental (qui aurait été érigé à la toute fin du Ier siècle avant notre ère ou au tout début du Ier s. de notre ère)<sup>3</sup> et par un espace ouvert, place ou rue. On y a reconnu le *cardo maximus*, la grande rue d'axe général nord-sud qui traversait chaque ville romaine. Large de 7,50 m, il offrait un sol de circulation en terre damée, plusieurs fois repris et rehaussé par des rajouts d'argile, de graviers et de gravats mêlés et compactés. Il pourrait également y avoir place pour l'extrémité du *forum*. Mais on n'y a pas retrouvé le croisement du *cardo* et du *decumanus* (l'axe est-ouest) que l'on espérait y découvrir<sup>4</sup>. Il semble en effet que le *decumanus*, comme l'avait déjà suggéré F. Sauve, passait au nord de l'ensemble monumental, à l'emplacement de l'actuelle rue des Marchands<sup>5</sup>. Cela invite donc à reconsidérer un peu la question. Vitruve prescrivait d'orienter les temples capitolins vers le couchant<sup>6</sup>. Cette règle admettait certes des arrangements. A Narbonne il est plutôt orienté sud-ouest<sup>7</sup>. Mais si l'emplacement du 21 de la place J. Jaurès marquait l'angle nord-ouest du *forum*, comme l'a pensé P. De Michèle<sup>8</sup>, à moins d'être orienté plein est le temple aurait alors été en décalage avec le *forum*, ou bien il lui aurait carrément tourné le dos. Parallèlement l'espace compris entre le théâtre et l'ensemble monumental, quoiqu'assez étroit, paraît à ce jour assez vide : P. De Michèle y a placé des portiques prolongeant la scène du théâtre. Vitruve encore en a décrit l'opportunité et la commodité. Pour lui, il s'agissait de « *portiques où le peuple, surpris au milieu des jeux par la pluie qui vient les interrompre, puisse se mettre à l'abri hors du théâtre, et des salles assez vastes pour contenir tout l'appareil scénique [...] en un mot, dans les villes qui ont eu de bons architectes, on voit autour des théâtres des portiques et des promenoirs* »<sup>9</sup>. Mais ce n'était pas une nécessité absolue, et les exemples qu'il cite sont ceux de grandes villes : rien n'indique que ses préceptes s'appliquaient aux petites villes de province. On a d'ailleurs reconnu depuis longtemps, dans les cryptes de la cathédrale, un mur en arc de cercle qui a été attribué à un bâtiment à abside<sup>10</sup> dont la présence au milieu de ces portiques d'arrière-scène semblerait un peu incongrue. Pour en rester à Vitruve, celui-ci a en effet indiqué que « *l'espace qui reste découvert au milieu des portiques me paraît devoir être orné de verdure, parce que les*

<sup>1</sup> P. De Michèle, Apt, caves du centre historique, ds BSR 2007 p. 229.

<sup>2</sup> P. De Michèle, Apt, caves du centre historique, ds BSR 2007 p. 229.

<sup>3</sup> CAG 84/2, pp. 64, 99-100 (datation p. 100). L'espace a également livré des traces d'occupation pré-augustéenne.

<sup>4</sup> CAG 84/2, p. 100 (003, 15-B).

<sup>5</sup> CAG 84/2, p. 64.

<sup>6</sup> Vitruve, *De architectura*, Livre IV, ch. V.

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/Vitruve/livre4.htm#V>

<sup>7</sup> A. Grenier, Les Capitales romaines en Gaule et le Capitole de Narbonne, ds Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 100e année, 3, 1956, pp. 316-323, ici p. 319.

En ligne : [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_1956\\_num\\_100\\_3\\_10632](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1956_num_100_3_10632)

<sup>8</sup> P. de Michèle, Apt, centre monumental, ds BSR 2008, p. 209.

<sup>9</sup> Vitruve, *De architectura*, livre V, ch. IX.

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/Vitruve/livre5.htm#VI>

<sup>10</sup> CAG 84/2, fig. 51 p. 112 (plan).

*promenades qui se font dans des lieux découverts produisent un effet très salutaire, d'abord sur les yeux, en ce que de cette verdure émane un air subtil et léger qui, agité par les mouvements du corps, éclaircit la vue, dissipe les humeurs grossières qui s'y forment, et leur donne quelque chose de vif et de perçant* ». Avec le bâtiment à abside, il n'y aurait pas vraiment la place ici. On pourrait donc envisager de situer là le *forum*, comme le suggère la dernière édition de la carte archéologique de la Gaule<sup>1</sup>. Même en tenant compte d'une arrière-scène (plus étroite alors) il resterait une quarantaine ou une cinquantaine de mètres entre le théâtre et le *decumanus*, sur environ 80 à 90 mètres de long<sup>2</sup>. La présence d'un édifice circulaire ou à abside dans cet espace n'aurait alors plus rien de surprenant.

Théâtre et ensemble monumental auraient donc entouré le *forum*, le premier faisant face au flanc du temple capitolin si celui-ci était tourné vers le couchant. Il demeure que l'accès au temple depuis le *forum* aurait sans doute été barré par les pièces qui s'alignaient à l'ouest et peut-être à l'est des trois nefs (de 3,50 m par 9 m) ouvrant chacune au nord (vers le *forum* si celui-ci occupait l'espace entre théâtre antique et *decumanus*) par une arcade en plein cintre réalisée en grand appareil. On a vu que l'on a considéré ces nefs comme le sous-sol du temple<sup>3</sup>, qui aurait donc été de dimensions assez modestes<sup>4</sup> - une quinzaine de mètres par une dizaine ou douzaine de mètres extérieurement. Mais il aurait reposé sur un podium qui aurait pu englober à l'ouest trois autres pièces de dimensions voisines réalisées avec moins de soin. Peut-être s'agissait-il là, vraiment, d'échoppes. Un passage pourrait se dessiner après elles, au-delà de la rue Sainte-Anne, où l'on a reconnu deux autres pièces, dont une entièrement en grand appareil qui se présente comme un couloir voûté (plus bas que les trois nefs et les pièces adjacentes) dont les extrémités n'ont pas été atteintes par la prospection des caves<sup>5</sup>.

A proximité, il devait également y avoir un prétoire où l'on rendait la justice selon la *Lex Romana*, une *basilica* qui fournissait à toute cité un lieu de réunion en cas d'intempéries ainsi qu'un marché couvert jouant le rôle de centre des affaires, ainsi qu'une curie où siégeait les membres de l'*ordo decurionum* qui dirigeaient la ville sur le modèle du Sénat de Rome. Sans doute le théâtre était-il mis à contribution. Signalé plus haut, le bâtiment à abside, ou circulaire, situé sous la cathédrale, a pu jouer l'un ou l'autre de ces rôles - et peut-être même plusieurs.

A Apt, la présence d'un *ordo* est attestée par plusieurs inscriptions : l'une qui évoque les décurions de la ville, l'autre qui mentionne clairement l'*ordo Aptensium*<sup>6</sup>. Pour faire partie de l'*ordo decurionum*, de la Curie (car le terme désigne aussi bien le bâtiment que l'assemblée qu'il abrite), il fallait être citoyen romain ou latin, être âgé d'au moins 25 ans, ne pas être frappé d'infâmie, et posséder le cens requis pour assumer la *summa honoraria*, somme que chaque magistrat municipal devait investir dans sa charge et qui devait garantir le bon exercice de celle-ci. Le cens prenait en compte la valeur de l'ensemble des biens, établie tous les cinq ans, lors de chaque recensement. Il tournait autour de 20.000 sesterces pour les petites villes où la *summa honoraria* atteignait 2.000 sesterces. Pour mémoire, au début du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère un artisan gagnait environ 12 as, ou 3 sesterces, par jour ouvré. Le cens requis

---

<sup>1</sup> CAG, 84/2, p. 65.

<sup>2</sup> CAG 84/2, fig. 71 p. 117.

<sup>3</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, pp. 135 (description) et 142 (interprétation).

<sup>4</sup> Voir à ce sujet, pour des monuments plus récents, A. Grenier, Les Capitales romaines en Gaule et le Capitole de Narbonne, ds Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 100, 3, 1956. pp. 316-323.

En ligne : [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_1956\\_num\\_100\\_3\\_10632](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1956_num_100_3_10632)

<sup>5</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, fig. 9 (H) p. 134 et texte p. 142. - Pour un plan d'ensemble voir CAG 84/2, fig. 40 p. 93

<sup>6</sup> CIL, 1115 et 1116, ILN (Inscriptions Latines de Narbonnaise), IV, n° 35 et n° 23.

pour accéder à l'*ordo decurionum* représentait donc quelque 18 ans de salaire d'un artisan<sup>1</sup>. Au demeurant le cens était ajusté pour que l'*ordo decurionum* qui était chargé d'assurer l'ordre public, de gérer le territoire et les finances de la cité (*pecunia publica*) ainsi que ses relations avec Rome, comptât toujours une centaine de membres. C'est en son sein qu'étaient élus les magistrats municipaux : dans les cités de droit latin, chaque année quatre *quattuorviri*, quattuorvirs qui dirigeaient la ville ainsi que des édiles responsables de la voirie et de la police des marchés, et tous les cinq ans des quattuorvirs quinquennaux qui assuraient les fonctions de censeurs (chargés de vérifier le cens des décurions ou des candidats à l'*ordo decurionum*).

Enfin, à l'écart du cœur de la cité (théâtre, *forum*, ensemble monumental) s'élevaient les thermes indispensables à toute ville romaine. En Narbonnaise, dès la fin du Ier siècle avant notre ère, ces édifices abritaient l'essentiel des structures nécessaires à l'accomplissement du circuit des bains - à savoir palestres, *tepidarium*, *caldarium* et *frigidarium*. Ils se sont ensuite étoffés de diverses annexes : cours, jardins, bibliothèques, tous lieux offrant la possibilité de se rencontrer, de se promener, de se relaxer, de faire travailler son esprit... Car plus qu'un souci d'hygiène, les thermes, parfois considérés comme les équivalents de nos cafés ou clubs<sup>2</sup>, voire de véritables maisons de la culture, reflétaient une véritable façon de vivre. Pas toujours très calmes, mais très vivants. Au Ier siècle, Sénèque a dépeint leur bruit dans ses lettres à Lucilius : « *Imagine tout ce que le gosier humain peut produire de sons susceptibles de heurter l'oreille. Quand des champions de la palestre s'entraînent et battent l'air de leurs bras chargés de plomb, qu'ils soient ou qu'ils feignent d'être à bout de forces, je les entends geindre ; et chaque fois qu'ils expirent l'air de leurs poumons, ce ne sont que sifflements et halètements. S'il s'agit d'un baigneur sans grande énergie qui se fait seulement frictionner par un garçon maladroît dévolu aux petites gens, j'entends la lourde main de celui-ci claquer sur ses épaules, avec un son différent selon que la main porte à plat ou en creux. Qu'un joueur de balle survienne et se mette à compter les points, et c'est le comble. Ajoutes-y un querelleur, un voleur pris sur le fait, et celui qui aime chanter aux bains, plus encore ceux qui font rejaillir avec fracas l'eau du bassin dans lequel ils plongent. Outre ces gens qui, à défaut d'autre qualité, produisent au moins des sons naturels, figure-toi l'épileur qui, pour attirer l'attention, pousse à intervalle régulier un glapissement aigu, ne s'interrompant que lorsqu'il travaille et fait alors crier un client à sa place. Et encore les exclamations diverses des marchands de boissons, de saucisses, de pâtisseries, de confiseries, bref de tous les colporteurs des tavernes qui ont chacun une modulation particulière pour annoncer leur marchandise.* »<sup>3</sup>. A Apt, c'est dans les jardins de l'ancien palais épiscopal édifié entre 1754 et 1780<sup>4</sup>, aujourd'hui la sous-préfecture, qu'il faudrait les situer. Vraisemblablement alimentés par des sources situées aux quartiers de Saint-Cers, voire de Saint-Martian, on y a retrouvé, outre un tronçon de gros tuyau en plomb qui constituait peut-être l'adduction d'eau de l'établissement, 8 petites loges dont les murs étaient recouverts de marbre assez grossier<sup>5</sup> ainsi qu'une grande quantité de monnaies en bronze et divers morceaux de statues. L'une, en marbre, sans tête, a été interprétée comme celle un chevalier romain. Lors des travaux on a également exhumé un

---

<sup>1</sup> Jusqu'au début du IIIe siècle, 1 *aureus* (or) = 25 deniers (argent) = 100 sesterces = 200 *dupondii* (plur. de *dupondius*) = 400 as.

<sup>2</sup> G. Coulon, *Les Gallo-Romains*, Tome 1, Les villes, les campagnes et les échanges, Paris, Armand Colin, 1990, pp. 34-38.

<sup>3</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, LVI (traduction libre).

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/seneque/lucilius2.htm>

<sup>4</sup> G. Barrauol, *Essai sur la topographie d'Apta Julia*, pp. 152-153.

<sup>5</sup> CAG 84/2, p. 117 (003, 19). G. Barrauol avait mentionné 12 loges : G. Barrauol, *Essai sur la topographie d'Apta Julia*, p. 152.

bas-relief en pierre, assez net, parfois qualifié d'obscène<sup>1</sup>. De 2 pieds de haut et 3 pieds de large (0,6 m x 1 m) il représentait en effet une femme et un âne en train de se livrer à une activité... fort peu catholique<sup>2</sup>. Il rappelle une lampe, trouvée au quartier Saint-Lazare dans la tombe d'une fillette (âgée de 6 ou 7 ans). Un motif, qualifié cette fois d'érotique<sup>3</sup>, y mettait en scène une femme et un singe. Le monde romain ignorait nos pudeurs et, plus encore, nos pudibonderies<sup>4</sup>.

### 12.3.3. Dans les campagnes.

Autour des villes, et parfois fort loin de celles-ci (mais elles se partageaient en fait sur le territoire), la campagne aussi s'est parée de monuments altiers qui ont imprimé l'empreinte de Rome.

En 6 avant J.-C., à la Turbie au-dessus de Monaco, Auguste a fait élever un trophée, monument en forme de tour sur lequel s'étalait la liste de toutes les tribus vaincues quelques années auparavant, lors de la pacification des Alpes-Maritimes<sup>5</sup>. C'est un symbole - de la puissance de Rome, encore une fois. Mais ce n'était déjà plus, peut-être, le plus marquant : dès l'an 19 (avant notre ère) le Pont du Gard avait jeté à la face du monde indigène l'exemple de la remarquable technicité des Romains.

Sans atteindre la grandeur écrasante de ce monument, des ouvrages d'art ont fleuri un peu partout. Bien que la ville antique d'Apt pût être facilement alimentée par des puits, de nombreux témoignages, déjà anciens pour la plupart, attestent le captage des sources que l'on trouvait tout autour de la ville et de divers aménagements destinés à y amener une eau plus pure que celle de ces puits, qui aurait pu être polluée ici ou là par les égouts... Au nord de la ville antique, sous l'actuelle chapelle Saint-Michel, une source semble avoir été captée dès l'Antiquité : les restes d'un aqueduc y ont été mis au jour en 1696 en même temps qu'une inscription aux Nymphes. A l'est, c'est au quartier de la Madeleine, que l'on a découvert à la fin du XVIIIe siècle les vestiges d'un aqueduc romain qui descendait de Saignon. Au quartier du Clos, on a trouvé en 1854 les restes d'un troisième aqueduc qui amenait l'eau depuis le vallon de Rocsalrière (où se trouvait une source citée trois fois au Xe siècle dans le cartulaire d'Apt)<sup>6</sup> en direction du centre de la ville antique. Rémerville au XVIIe siècle connaissait déjà l'un deux. Plus récemment le tronçon d'un autre aqueduc romain, de direction nord-sud également, a été retrouvé en dessous du cimetière Saint-Joseph, sur la rive droite du ruisseau de la Marguerite. Il semble qu'il aboutissait à une fontaine située près du confluent de la Marguerite et du Calavon, connue au Moyen Age sous le vocable de Font du Loup<sup>7</sup>. Enfin une conduite forcée en plomb, reconnue en divers points, courait le long de la voie Domitienne, à l'est de la ville et en direction de celle-ci<sup>8</sup>. Vraisemblablement tous ces

---

<sup>1</sup> G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds Revue Archéologique de Narbonnaise, Tome I, 1968, p. 152.

<sup>2</sup> Dans le midi, l'expression signifie - assez paradoxalement - pas très orthodoxe...

<sup>3</sup> CAG 84/2, p; 142 (003, 51).

<sup>4</sup> Comme l'a justement fait remarquer V. Girod, « *la notion de pornographie, si bien ancrée dans notre société, est un obstacle à la compréhension de la sexualité antique.* » : V. Girod, Les femmes et le sexe dans la Rome antique, Paris, Tallandier, 2013, p. 16.

<sup>5</sup> En 14 avant notre ère. Mais alors que la pacification était officiellement achevée, les Alpes-Maritimes se sont encore vu attribuer alors un statut de province militaire.

<sup>6</sup> N. Didier, H. Dubled, J. Barrauol, Cartulaire de l'Eglise d'Apt, Paris, Dalloz, 1967, charte XXXIII (33), p. 144, charte XLV (45) p. 170, charte LXVII (67) p. 204.

<sup>7</sup> Sur ces aqueducs, G. Barrauol, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds Revue Archéologique de Narbonnaise, Tome I, 1968, pp. 113-114. - CAG, 84/2, pp. 123-124, 134-135.

<sup>8</sup> CAG 84/2, pp. 123-124 (003, 28).

ouvrages d'art ne dataient pas de l'époque d'Auguste, mais il est certain que la cité a dû être dotée très tôt de l'infrastructure nécessaire à l'approvisionnement en eau d'une ville romaine : une partie au moins d'entre eux doit donc être très ancienne, à l'instar du Pont du Gard et de l'aqueduc de Nîmes qui l'emprunte.

A l'époque de la fondation d'*Apta Julia*, la technique des aqueducs était éprouvée. L'étanchéité était assurée par un enduit intérieur réalisé en béton au tuileau (fait de chaux, de sable et de brique pilée qui confère à l'ensemble une teinte rose). Et les ingénieurs équipés de dioptrés et de chorobates étaient capables de régler les pentes au plus juste. Ils étaient fiers de leur art. A Arles, sur la stèle funéraire d'un certain Quintus Candidus Benignus, datée du II<sup>e</sup> ou du III<sup>e</sup> s. de notre ère, "maître parmi ses pairs", sont figurées une dioptré et une pioche<sup>1</sup>. Les premières représentations connues de *dioptrae* datent du III<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il s'agit d'un instrument de visée assez simple constitué d'un triangle isocèle, dont la base placée en haut sert de visée. La pointe (jonction des deux côtés égaux) est donc placée en bas et sert de repère à un fil à plomb attaché au centre exact de la base. Lorsque ce fil à plomb tombe dans l'alignement de la pointe, la base est parfaitement horizontale et peut servir de visée. Quant au chorobate, c'est une règle métallique, longue de quelque 6 mètres, dont la partie supérieure creusée d'une rainure que l'on remplissait d'eau permettait de mesurer très précisément la pente lors de la construction. La maîtrise rigoureuse des niveaux permettait d'obtenir des pentes très douces, indispensables pour des ouvrages d'art longs de plusieurs dizaines de kilomètres. La pente moyenne de l'aqueduc de Nîmes (50 km environ) construit entre 40 et 60 de notre ère (règnes de Claude et Néron) est ainsi de 25 cm/km avec des minima à 7 cm/km<sup>2</sup>... Mais il n'y avait pas que les grands aqueducs destinés à fournir en eau les villes : certaines *villae* rurales étaient elles-mêmes desservies par un aqueduc privé. C'était le cas de celle du Claut à Lauris. Les restes d'aqueduc qui y ont été retrouvés seraient à mettre en relation avec un autre tronçon retrouvé à Maupas à 1,5 km au nord du site. Il y en avait un autre à la Jaconne à Puyvert, en connexion avec la grande *villa* de la Jaconne/Puyvert, un autre à La Verrerie à Puget, également en connexion avec une *villa* connue depuis fort longtemps, un au Jas de Méri, à 500 m à l'est du précédent, un autre encore aux Borrys que nous avons déjà évoqué<sup>3</sup>... Dans certains cas, peut-être plus tardifs, il semble que ces aqueducs n'ont servi qu'à l'irrigation<sup>4</sup>.

## 12.4. RÉCUPÉRATION ET CRÉATION DE DIVINITÉS INDIGÈNES, CULTE IMPÉRIAL.

### 12.4.1. La récupération des divinités indigènes.

Quoiqu'ils aient pourchassé les druides (parce qu'ils étaient susceptibles de s'opposer à eux et d'organiser une résistance) les Romains n'ont pas cherché à faire table rase des croyances des

---

<sup>1</sup> Sur la stèle de Quintus Candidus Benignus voir CIL, XII, 722 et John Peter Oleson, *Greek and Roman Mechanical Water-Lifting Devices : The History of a Technology*, p. 38.

<sup>2</sup> A noter qu'une pente de 7 cm/km rapportée à une règle de 6 m représente un écart de 0,42mm sur cette règle (0,48 mm pour 8cm). Il fallait avoir l'œil exercé.

<sup>3</sup> L. Tallah, *Carte archéologique de la Gaule*, 84/2, Le Luberon, le pays d'Apt, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2004, pp. 70-71 (carte, légende incomplète).

<sup>4</sup> CAG, 84/2, p. 164 (vers Roquefure).

indigènes. Tout au contraire, il semble qu'ils se sont largement appuyés sur les cultes rencontrés pour asseoir leur emprise sur les populations soumises. Il n'est pas question ici de faire la liste exhaustive des divinités repérées dans la région. D'autres l'ont fait avec talent<sup>1</sup>. Mais certaines d'entre elles méritent une mention particulière.

#### 12.4.1.1. Cultes des eaux.

Au pied du mont Cavalier à Nîmes, ou encore à Glanum, les Romains ont respecté les vieux sanctuaires des eaux.

Cela pourrait être également le cas à Saint-Pierre-de-Bagnols au Villars. Situé au milieu d'un petit cirque naturel formant de nombreux abris sous roche qui offrent sous certains angles le curieux aspect d'un visage aux orbites enfoncées, voire d'un crâne, à l'entrée de gorges étroites qui s'enfoncent dans les Monts de Vaucluse, la modeste chapelle romane est en effet bâtie près d'un petit temple rural gallo-romain (*fanum*) qui a pu recouvrir un culte des eaux préromain. On y a retrouvé des fragments de dédicaces à Jupiter, à Silvain et à Viriontia, une divinité indigène<sup>2</sup> :

VIRLON  
TIAE V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)

*"A Viriontia  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu"*

Inconnue par ailleurs, on a voulu voir en elle un avatar local de la grande déesse des Celtes, identifiée à Minerve par César : Brigantia ou Brigit, "l'Eminente", fille du Dagda<sup>3</sup> associée au renouveau du printemps, à la poésie et aux arts. Mais le nom du hameau de Fumeyrasse (qui s'applique en langue d'oc aux résurgences ou aux eaux bouillonnantes) pourrait encore indiquer qu'il y avait là une source importante aujourd'hui tarie. Un culte chrétien aurait curieusement conservé le souvenir paradoxal de cette source perdue : jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle on s'y rendait pour implorer la pluie en temps de grande sécheresse<sup>4</sup>.

Il n'est pas exclu non plus qu'il y ait eu un sanctuaire des eaux à Carluç, où l'église Saint-Jean-Baptiste a été construite juste au-dessus d'une source. Toutefois les aménagements médiévaux, qui n'ont rien laissé subsister non plus d'un éventuel établissement paléochrétien, ont dû en effacer les traces.

#### 12.4.1.2. Albiorix.

Toujours au nord du Luberon, un autel à Albiorix, ou Albiorica (selon la lecture que l'on veut faire de l'inscription *Albioric-*) se dressait sur les pentes de Perréal à Saint-Saturnin-lès-Apt<sup>5</sup> :

---

<sup>1</sup> Par exemple R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", Les cités d'Apta Iulia et Aquae Sextiae", ds R. Haeussler (dir.), Romanisation et épigraphie, Études interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain, Archéologie et Histoire Romaine, 17, Montagnac, Ed. Monique Mergoïl, 2008, pp. 155-248.

<sup>2</sup> ILN, IV, 86. - CAG, 84/2, p. 370.

<sup>3</sup> R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", Les cités d'Apta Iulia et Aquae Sextiae", p. 190.

<sup>4</sup> G. Barruol, Provence romane, tome 2, Saint-Léger-Vauban, Zodiaque, 1977, p. 421.

<sup>5</sup> CIL, XII, p. 138, n° 1060. - ILN, IV, 95. - CAG, 84/2, p. 342 (118, NL4).

La dédicace, qui porte *Albioric* suivi d'un E (ou d'un F) qui semble légèrement détaché, a donné lieu à diverses interprétations : Albiorix pour ALBIORIC E... ou ALBIORIC F..., Albiorica pour ALBIORICAE.

ALBIORIC E [ou F]  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)

"A Albiorix  
E(...) ou F(...)  
*avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu*"

Il pourrait s'agir de la divinité éponyme des Albiques. La présence de cette divinité tutélaire à Perréal, en même temps que des inscriptions gallo-grecques, une dédicace à Jupiter<sup>1</sup>

IOVI OP(TIMO MAXIMO)  
S  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
L(VCIVS) VINICIVS  
VERINVS

"A Jupiter très grand  
S (?)  
*avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu*  
*Lucius Vinicius*  
*Verinus*"

et une autre dédicace à Mercure<sup>2</sup>

(ME)RCVRIO  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
(SECV)NDINA PRI  
(M)VLI FIL(IA)

"A Mercure  
*avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu*  
*Secundina fille*  
*de Primulus*"

pourrait alors indiquer qu'il y avait là un centre religieux de quelque importance, même si les dernières recherches sur le site paraissent exclure que le site ait joué un grand rôle politique et militaire... Mais Albiorix est aussi connu par des inscriptions gallo-romaines à Sablet ou à Salice d'Ulzio (Saulces d'Ulce) sur le versant italien du mont Genève où il avait un grand sanctuaire<sup>3</sup>. Il semble avoir été plutôt une divinité de la montagne et un protecteur des voyages. Il faudrait donc admettre, si les Albiques lui ont emprunté leur nom, qu'ils avaient

---

<sup>1</sup> R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage gallo-romain : les cités d'Apt et d'Aix-en-Provence, ds R. Häussler (dir.), Romanisation et épigraphie. Etudes interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain. Montagnac, Monique Mergoïl, Archéologie et histoire romaine, 17, 2008, pp.155-248, ici p. 193. - ILN, 4, n° 99. - CAG 84/2, p. 336 (118, 3).

<sup>2</sup> R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage gallo-romain : les cités d'Apt et d'Aix-en-Provence, p. 193. - ILN, 4, n° 103. - CAG 84/2, p. 336 (118, 3).

<sup>3</sup> G. Barruol, Le territoire des Albiques, ds Revue d'études ligues, XXIV, 1958, pp. 228-256, ici pp. 241-243. - Sur les radicaux en Alb-, voir L. Rochetin, Archéologie vauclusienne, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1884, pp. 36-51, ici pp. 42 et s.

En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5744372j/f3.image>

voulu se placer sous sa protection particulière. Rien d'étonnant après tout si l'on songe qu'ils devaient en partie leur fortune au trafic de la voie Héracléenne (devenue la voie Domitienne) - et leur indépendance à un territoire pour sa majeure partie montagneux. Une seigneurie de route avant l'heure, en quelque sorte... On est pourtant encore assez loin de la grande montagne. Mais il ne faut jamais oublier que les géographies qui ont eu cours dans le passé n'étaient pas les nôtres. Et celles-ci ont souvent placé les limites des Alpes aux premiers reliefs. Strabon a ainsi indiqué qu'au septentrion [des premiers contreforts] des Alpes, assimilés au Luberon (et à Lure) on trouvait les Albienses, les Albiques et les Voconces<sup>1</sup>... Et tandis qu'au Moyen Age un petit *castrum* au nom évocateur d'Alpester a connu une brève existence entre Gignac et Caseneuve, de nos jours encore Aubenas-les-Alpes conserve un lointain souvenir de cette façon de voir, et de concevoir, la montagne.

#### 12.4.1.3. Obion.

Pas très loin, toujours à Saint-Saturnin-lès-Apt, mais cette fois à Saint-Pierre d'Agnane, on a également trouvé mention d'un dieu Obio ou Obion<sup>2</sup>

OBIONI  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
L(VCIVS) BVLLONIVS  
SEVERVS

*"A Obion  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu  
Lucius Bullonius  
Severus"*

On a pensé qu'Obion pourrait être lié ici à un culte de l'eau. A proximité immédiate il y avait d'ailleurs une *villa* dotée de thermes et d'hypocauste. Mais le radical *op-* dont il semble découler a aussi rapport à l'œil<sup>3</sup>, vieux symbole protecteur depuis l'Égypte et l'œil d'Oudjat.

#### 12.4.1.4. Bergonia.

A Viens, une inscription mentionnant Bergonia a été trouvée hors contexte mais provenant sans doute de l'*oppidum* de la Vache d'Or<sup>4</sup> :

BERGONI  
E G(AIVS) L(...) CALVO  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)

*"A Bergonia  
Caius L(...) Calvo"*

<sup>1</sup> Strabon, Géographie, IV, 6, 4.

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/strabon/livre46.htm>

<sup>2</sup> G. Barraol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, n° 1, Paris, De Boccard, 1969, p. 277. - ILN, IV, n° 106. - R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", pp. 187 et 193-194.

<sup>3</sup> R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 194.

<sup>4</sup> ILN, IV, n° 63. - R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 207. - CAG, 84/2, pp. 367-368 (144, NL1).

*avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu"*

Elle a permis d'évoquer Albion et Bergion, les deux géants ligures qui s'étaient opposés dans la Crau à Héraclès lors de son retour du jardin des Hespérides. G. Barrauol avait jadis associé l'Obion de Saint-Saturnin-lès-Apt à Albion, éventuel dieu tutélaire du plateau du même nom, en passant par le provençal Aubioun pour Albion<sup>1</sup>. Bergonia pour sa part serait une divinité de la montagne et sa présence à Viens indiquerait là encore qu'on faisait commencer les Alpes bien plus bas que de nos jours.

## 12.4.2. Dieux romains et divinités indigènes.

### 12.4.2.1. Silvain, substitué à Sucellos.

Plus avant dans le processus de romanisation, on trouve dans la région de nombreuses dédicaces à Silvain : c'est de loin la divinité qui semble avoir été la plus honorée avec près de 20 inscriptions. Mais ce n'est pas ici le dieu rustique des Romains. Le Silvain local semble être l'avatar d'un dieu indigène, Sucellos, le dieu au maillet, le "Bon Frappeur". A Lacoste, un autel dédié à Silvain retrouvé à l'ouest du château affiche d'ailleurs un maillet gravé sur la face latérale droite<sup>2</sup> et aux Pèbres, à Goult, un autre autel dédié à Silvain porte un maillet sur sa face antérieure (partageant l'inscription) et un autre sur sa face latérale gauche<sup>3</sup>. Ce serait peut-être encore le *Dis Pater* évoqué par César comme l'ancêtre mythique des Gaulois<sup>4</sup>. A Ménerbes comme à Glanum où il lui a été rendu un culte important - et où il était également un dieu guérisseur) - il était *Dominus Silvanus*, le Maître ou le Seigneur<sup>5</sup> :

D(OMINO) SELVANO  
SOCI SEXT  
VS IVLIVS B  
(E)LATVLLVS  
G(AIVS) IVLIVS MAR  
CELLINVS V(OTVM)  
S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)

*" Au Seigneur Silvain*

*associés*

*Sextus Julius*

*Bellatulus*

*Caius Julius*

*Marcellinus*

*avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu"*

<sup>1</sup> G. Barrauol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, n° 1, Paris, De Boccard, 1969, p. 277.

<sup>2</sup> R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 196. - ILN, IV, n°144.

<sup>3</sup> F. Salviat, Informations archéologiques, Circonscription de Provence-Côte d'Azur-Corse (région nord), ds Gallia, 28, 2, 1970, p. 445. - ILN, IV, n° 142. - CAG, 84/2, p. 253 (051, 18). Il semble y avoir confusion chez L. Tallah entre deux autels (un portant deux maillets ses faces latérales, et celui portant un maillet sur sa face antérieure et un autre sur sa face latérale gauche).

<sup>4</sup> Jules César, Guerre des Gaules, Livre VI, 18.

En ligne : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/CAES/BGVI.html>

<sup>5</sup> CIL, XII, n° 1001.

Sa fonction de guérisseur est peut-être rappelée à Apt, au château de Peyroles, où il est qualifié de protecteur<sup>1</sup> :

SILVANO CON  
SERVATORI  
C(...)VS

"A *Silvain*  
*protecteur (ou sauveur)*  
*C(...)us*"

Il s'agirait néanmoins d'un dieu chthonien (souterrain), un dieu de l'ombre et de la nuit. Ce serait de lui, ou de son équivalent, que les Gaulois auraient tenu l'habitude de mesurer le temps non par le nombre des jours mais par celui des nuits - et, ainsi, de faire démarrer leur journée... à la tombée de la nuit. Aux abords du Luberon, on connaît des témoignages de la dévotion à Silvain à Saint-Saturnin-lès-Apt (pas moins de cinq dédicaces) à Apt et autour de la ville (quatre dédicaces), à Villars (deux dédicaces dont une à Fumeyrasse, associé à Virlontia), à Roussillon (une dédicace avec Silvana) à Gargas (une dédicace, au sud de Perréal), à Goult (une dédicace), à Ménerbes donc et à Lacoste (une dédicace chaque fois) peut-être dans le contexte des carrières (dieu souterrain, dieu des mineurs et des carriers peut-être), mais aussi à Cucuron (une dédicace) et à Lourmarin (une dédicace aux Cavaliers, à peu de distance du départ de la piste transversale passant par les crêtes)<sup>2</sup>. Curieusement, il est beaucoup moins représenté dans la partie orientale du Luberon - mais pas sans doute parce que c'est alors, davantage, le domaine de dieux montagnards, aériens, célestes, puisqu'on le retrouve à Montsalier, à Lurs, à Aubignosc et à Riez<sup>3</sup>. Sa présence à Alaunium/N.-D. des Anges à Lurs pourrait suggérer qu'il entrait dans ses fonctions de protéger les voyageurs.

#### 12.4.2.2. Mars, seul ou associé à des divinités indigènes.

Un autre dieu de nom romain que l'on rencontre fréquemment, c'est Mars. Il apparaît tantôt sans épithète, comme près de Verjusclas à Lioux où il a eu un sanctuaire important qui a succédé à un lieu de culte fondé à la fin du Iers. avant notre ère :

M(ARTI) V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
H(...) L(...) F(...) L(...)

"A *Mars avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu*  
*H(...) L(...) F(...) L(...)*"

---

<sup>1</sup> Près du château de Peyroles à Apt, il était encore *Silvano conservator* (le Protecteur, le Sauveur). R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 186. - ILN, IV, n° 16.

<sup>2</sup> R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", Les cités d'Apta Iulia et Aquae Sextiae", pp. 177-178, 186-187, 195-196.

<sup>3</sup> G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule, 04, Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997, pp. 79, 259, 311, 386.

Mais on peut le trouver associé à une divinité indigène qui paraît renforcer un aspect du dieu romain comme à Lourmarin (peut-être Mars Divanno mais cela reste incertain car il pourrait aussi s'agir de Mars Divinus)<sup>1</sup>

MARTI DIV(ANNONI)  
L(VCIVS) O(CTAVIVS) DIV(...)

"A Mars Div(annos ?)  
*Lucius Octavius Div(...)*"

ou à la Tour d'Aigues (Mars Belado)<sup>2</sup>

MARTI  
BELADONI  
T(ITVS) FL(AVIVS) IVSTVS  
EX IVSSV

"A Mars  
*Belado*  
*Titus Flavius Justus*  
*selon son ordre (du dieu)*"

Dans tous les cas il ne s'agirait pas du dieu Mars lui-même, mais d'une appropriation de celui-ci devenant ainsi le protecteur d'une petite communauté rurale. L'adoption d'un dieu vainqueur, d'un dieu des vainqueurs, de surcroît d'un dieu puissant et guerrier, devait accroître la puissance protectrice des divinités indigènes auxquelles on l'associait lorsque c'était le cas. La puissance de Mars était là sollicitée pour protéger les populations - qui souvent en avaient bien besoin. Cela sans doute l'a profondément enraciné dans la religiosité indigène, tout en permettant peut-être aux servants de son culte de capter celle-ci à leur profit : généralement il s'agissait en effet des propriétaires des *villae* voisines, patrons souvent issus de vieilles familles de dynastes indigènes et à ce titre eux aussi protecteurs de cette clientèle rurale<sup>3</sup>. Toutefois le choix initial de Mars n'est en lui-même pas anodin : même transformé en protecteur, il restait à la base un dieu guerrier. Or, Dexivates ou Albiques, de part et d'autre du Luberon, étaient des peuples guerriers - guerriers et vaincus. Peut-être alors aussi qu'en reconnaissant la suprématie du dieu guerrier des vainqueurs, en se plaçant sous sa protection, en se l'appropriant d'une manière ou d'une autre, il leur devenait plus facile d'accepter une défaite qui ne ternissait plus leur bravoure mais relevait des seuls dieux : *fatum*, déjà... Outre Lioux, Lourmarin (près de la Corrée) et la Tour d'Aigues, on retrouve Mars seul ou associé à une autre divinité à Cadenet (au Castellar, au côté de la déesse locale Dexiva), à Croagnes entre Lioux et Saint-Saturnin-lès-Apt (où son lieu de culte pourrait avoir constitué le centre d'une petite agglomération), et à Apt sous le Boulevard Camille Pelletan (en compagnie de Mercure et de Mithra dont le culte s'est développé aux IIe-IIIe s.). En marge de notre zone d'étude, on retrouve Mars Belado à Limans, et un Mars Bruatus à Oppédette.

---

<sup>1</sup> CAG, 84/2, p. 268 (68, 5). R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 183. Divanno était aussi connu à Béziers.

<sup>2</sup> CAG, 84/2, p. 360 (140, NL1). Belado était aussi connu à Limans et à Plaisians.

<sup>3</sup> En ce sens R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", pp. 180, 211, 240.

### 12.4.2.3. Mercure, plutôt juxtaposé à certaines divinités indigènes.

Si l'on vient d'évoquer Mercure, c'est qu'il est bien également représenté dans la région – et spécialement, comme il fallait s'y attendre, dans la vallée d'Apt parcourue par la voie Domitienne. De fait son caractère original de dieu du commerce demeure bien affirmé – bien plus semble-t-il que le caractère guerrier de Mars. Mais pour autant il reste souvent malaisé d'établir un lien direct entre ses lieux de culte et le grand axe commercial. On a bien une mention d'un Mercure Veator ou Viator (de la route) mais c'est à... Rustrel<sup>1</sup> ! *Idem* sur la colline des Puys, entre Villars et Apt où l'on a retrouvé une dédicace à Mercure et aux Vogientae ou Vogientes (*Vogientis*) peut-être divinités tutélaires des Vulgientes d'Apt<sup>2</sup> :

... VOGIENTIS ET V(...)  
MERCVRIO SOCI (...)  
C(ENTESIMAE?) ET (R)O(T)ARI V(UOTUM?) S(OLUERUNT?)  
L(VCIVS IVVENTIVS INGE  
NV(VS) (...) DONNIVS SA  
TVRNINUS SEX(TVS)  
IVLIVS) MAXIMVS AV(LVS)  
IV(LIVS) PERGAM(VS) M(ARCVS)  
(P?)OM(PEIVS?) PRIMITIVOS  
(V?)AL(ERIVS?) MATERNVS (R?)IM  
MIVS AUGVRIN(VS)

*"Aux Vogentiae et  
à ... Mercure les associés  
dans la perception de l'impôt du centième et de la taxe sur les transports ont acquitté leur vœu  
Lucius Iuuentius Ingenuus,  
(...) Donnius Saturninus, Sextus  
Julius Maximus, Aulus  
Julius Pergamus, Marcus  
Pompeius Primitivus,  
Valerius Maternus Rim  
mius Augurinus"*

Avec pas mal de doutes, les dédicants, citoyens romains, auraient été des associés ayant pris à ferme l'impôt du centième (sur les ventes aux enchères ?) ainsi qu'une taxe de circulation sur les moyens de transport (et non pas les marchandises)<sup>3</sup>. Des publicains, donc. Mais la situation du lieu de culte, en retrait de la voie Domitienne et de la cité d'Apt, reste également énigmatique. Mercure est encore associé à ces Vogientae ou Vogientes à Courre Frac, à l'ouest de Saint-Pierre de Bagnols à Villars<sup>4</sup> :

VOGIENT(IS)  
(E)T MERCVR(IO)

<sup>1</sup> L'un des sites proposés pour servir de capitale aux Albiques, à défaut de Perréal qui a été écarté au vu des dernières fouilles, se trouve cependant entre Apt et Rustrel, près de la Milane. Sur ce site voir CAG 84/2, p. 226 (032, 2 à 5).

<sup>2</sup> CIL, XII, p. 140, n° 1082 et add. p. 822. - ILN, IV, n° 18. - CAG 84/2, p. 162 (003, 94)

<sup>3</sup> CAG, 84/2, pp. 162-163.

<sup>4</sup> CIL, XII, p. 140, n° 1080. - ILN, IV, n° 87. - CAG, 84/2, p. 371 (145, n° 7)

"Aux Vogientes  
et à Mercure"

A Saignon, tout près de l'abbaye Saint-Eusèbe (dans une de ses dépendances) et juste au-dessus de la voie Domitienne cette fois, le dédicant a remercié Mercure après son affranchissement<sup>1</sup> :

MERCVRIO  
L(VCIVS) COE(LIVS) SVRILLIO  
SERV(VS) V(OVIT) LIBER S(OLVIT)

*"A Mercure  
Lucius Coelius Surillio  
fit un vœu esclave, libre s'en est acquitté"*

Au-dessus de l'inscription, il y avait un bas-relief représentant Mercure avec son caducée. On peut imaginer que Lucius Coelius Surillio a fait la fortune de son maître (et la sienne) en se livrant à quelque commerce, néanmoins ce n'est pas exprimé<sup>2</sup>.

Mercure est encore figuré avec son caducée (symbole de la paix, de l'éloquence et du commerce) en remploi dans un oratoire du XVIII<sup>e</sup> siècle au sud du col de Gordes, sur un chemin communal rejoignant le hameau des Martins<sup>3</sup>. La puissance du dieu aurait pu être sollicitée ici pour satisfaire l'aspiration à la paix des populations locales, et invoquer une forme de protection pour éviter que se renouvellent les exactions auxquelles les troupes romaines avaient pu se livrer avant que la région acquît le statut de province civile en 27 avant J.-C. - mais on ne sait pas de quelle période date l'inscription... On connaît encore d'autres dédicaces à Mercure à Saint-Saturnin-lès-Apt (flanc ouest de Perréal) ainsi qu'à Oppède, en remploi dans un mur à la Croix Blanche avant qu'elle soit emmenée au musée de Cavaillon (MIIRCVRIO VICINIA : "A Mercure, Vicinia")<sup>4</sup>. Enfin à Apt, en ville, sous le boulevard Camille Pelletan, dans une dédicace sans doute plus tardive, Mercure est associé à Mars et Mithra<sup>5</sup>...

#### 12.4.2.4. Minerve, la plus romaine ?

Minerve occupait sans doute une place à part. César l'a identifiée à la grande déesse des Celtes, Brigantia ou Brigit, "l'Eminente", fille du Dagda<sup>6</sup>, bien connue pour la qualité de ses conseils, notamment en termes de santé, en plus de son goût pour les arts. Mais cette déesse est très discrète dans la région. Minerve, au contraire, est bien représentée dans les dédicaces à Saint-Martin-de-Castillon<sup>7</sup>

#### (M)INERVE

<sup>1</sup> CIL, XII, p. 140, n° 1081. - ILN, IV, n° 76. - CAG, 84/2, p. 322.

<sup>2</sup> Sur un autre exemple de dédicace à Mercure après un affranchissement voir F. Sudi, Les esclaves et les affranchis publics dans l'Occident romain (II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. - III<sup>e</sup> siècle après J.-C.), Thèse, Histoire. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2013, p. 79.

En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01124265/document>

<sup>3</sup> CAG, 84/2, p. 250 (050, HC2).

<sup>4</sup> CAG, 84/2, p. 288.

<sup>5</sup> R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 186. - ILN, IV, n° 5.

<sup>6</sup> R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", Les cités d'Apta Iulia et Aquae Sextiae", p. 190.

<sup>7</sup> CAG 84/2, p. 329.

(A)NILLA  
V(OTVM) (L)IBENS S(OLVIT) M(ERITO)

*"A Minerve,  
Anilla  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu"*

et aux Tourettes, au sud d'Apt, où elle trouve deux occurrences. Malgré bien des incertitudes la première<sup>1</sup> pourrait se lire :

MINERV  
A(E ?) (T)VLLA  
AVCA  
LONIS (FILIA)  
V(OTVM) S(OLVIT) (LIBENS) A(NIMO)

*"A Minerve,  
Tulla  
fille  
d'Aucalonis,  
de toute son âme, en accomplissement de son vœu"*

Le E final de Minervae prenant l'aspect d'un simple I.

La seconde inscription, mieux rapportée<sup>2</sup>, était sans doute plus intéressante :

MINERVAE  
V(OTVM) S(OLVIT) (LIBENS) M(ERITO)  
OPTATVS  
FRONTONIS F(ILIVS)

*"A Minerve,  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu  
Optatus  
fils de Fronton"*

Nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre qui suit sur les personnages qu'elle signale. On trouve également des représentations de Minerve, aussi bien sous la forme d'intaille sculptée dans de l'ambre (tombe riche en bordure de la voie Domitienne, à l'est d'Apt)<sup>3</sup> que de statue (aux Tourette encore)<sup>4</sup> ou de statuette en bronze (à Caseneuve)<sup>5</sup>. Sans doute la beauté de la déesse faisait-elle en outre rêver - mais si l'on en croit la richesse de ses représentations, davantage les classes les plus aisées. Il semble donc très possible que l'on se trouve là plutôt

---

<sup>1</sup> CIL, XII, p. 140, n° 1088. - CAG, 84/2, p. 158 (003, 72).

<sup>2</sup> CIL, XII, p. 141, n° 1089. - CAG, 84/2, p. 158 (003, 72).

<sup>3</sup> CAG 84/2, p. 155 (003, 61).

<sup>4</sup> CAG, 84/2, p. 158 (003, 72).

Grandeur nature, déposée dans le vestibule de l'hospice la Charité à Apt, a été donnée ultérieurement au musée Calvet où elle s'est perdue.

<sup>5</sup> CAG, 84/2, p. 227 (032, NL2)

face à des exemples de courtisanerie à caractère religieux, ou encore d'affirmation de la romanité des dédicants.

### 12.4.3. Des divinités créées de toutes pièces ?

On a parfois envisagé ou suggéré que Rome a pu créer de nouvelles divinités pour asseoir son autorité sur les populations indigènes. Le débat n'est pas clos, mais le Luberon et ses marges en offrent quelques exemples plus ou moins vraisemblables.

#### 12.4.3.1. Vintur.

Dans le Luberon lui-même, c'est une nouvelle fois vers Buoux qu'il faudrait se tourner pour découvrir une dédicace à un dieu potentiellement indigène, Vintur, que l'on aurait retrouvée au château en 1700<sup>1</sup> :

VINTVRI  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
M(ARCVS) VIBIV(S) P(RISCVS)

*"A Vintur, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu, Marcus Vibius Priscus"*

De nombreux auteurs considèrent cependant, sans doute avec raison, qu'elle proviendrait d'Apt<sup>2</sup> car la trouvaille aurait été effectuée dans les caves de l'hôtel des Buoux-Pontevès, en ville, et non dans leur résidence campagnarde. Le P de P(RISCVS) lui-même, cité par L. Rochetin, fait question. Il semble qu'il ait pu être confondu avec le S manquant de VIBIVS, lors d'une copie.

Le site du château seigneurial de Buoux a livré quelques témoins antiques qui ont pu suggérer jadis la présence d'un établissement gallo-romain<sup>3</sup>. On y aurait trouvé des fragments de poterie (?) et au moins une monnaie d'Hadrien (117-138)<sup>4</sup>. On y a également repéré au XIXe siècle une fontaine surmontée d'un verseau attribuée à l'époque romaine. Sur son socle, C. Moirenc avait lu une inscription incomplète "...VXELICVS..." qui semblait romaine elle aussi<sup>5</sup>. Le nom, inconnu par ailleurs, devrait peut-être être rapproché d'un dieu Uxovinus porté sur une inscription trouvée à Bonnieux, sans origine précise ni datation<sup>6</sup> :

UXOVINO

---

<sup>1</sup> L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 154 n. 1.

<sup>2</sup> ILN, IV, 17. - CAG, 84/2, p. 175 (003, HC 5).

<sup>3</sup> C. Moirenc, La combe de Lourmarin, Etude de stratégie ancienne et de fortification, Marseille, M. Olive, 1876, p. 17.

F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p. 147, qui ne parle cependant que de « *découvertes d'antiquités* » sans donner plus de précisions.

<sup>4</sup> R. Bruni, Buoux, Monographie, Edisud/Luberon-Nature, 1981, pp. 38-39.

La dédicace à Vintur que signale cet auteur est sans doute à rapporter à l'hôtel des Buoux-Pontevès à Apt. Voir *infra*.

<sup>5</sup> C. Moirenc, La combe de Lourmarin, Etude de stratégie ancienne et de fortification, Marseille, M. Olive, 1876, p. 17. - L. Rochetin, , La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 127 n. 1.

<sup>6</sup> G. Barraol l'a signalée dès 1963 en fournissant une liste de dieux indigènes : G. Barraol, Mars Nabelcus et Mars Albiorix, ds Ogam, 88/89 (tome XV, fascicule 4/5), juillet-septembre 1963, pp. 345-368.

V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
Q(UINTUS) ANNIUS  
BOTTUS

"*A Uxovinus, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu, Quintus Annius Bottus*".

Mais le lien demeure ténu, et très incertain : même si l'inscription est bien d'origine romaine, l'ensemble dans lequel elle s'inscrivait peut avoir été amené là plus tard, pour orner le château. Le compte-rendu des travaux effectués au château seigneurial à partir de 2014 n'a en effet signalé aucune *tegula* utilisée en remploi<sup>1</sup>, ce qui semble révélateur.

A proximité du château seigneurial de Buoux, près du chemin d'Apt à Aix, on a toutefois encore découvert un groupe de tombes sous lauzes plus récentes que la période qui nous occupe ici. Elles sont peut-être contemporaines de celles retrouvées un peu plus bas sur ce chemin, à Mortisson (s'il ne s'agit pas des mêmes). Comme la monnaie également retrouvée sur le site du château seigneurial, elles sont sans doute plus en rapport avec le chemin qu'avec une implantation gallo-romaine. Celle-ci aurait pu être totalement effacée par la construction du château Renaissance des XVe-XVIe s. et la fortification médiévale qui l'a précédé à la fin du XIIe- début XIIIe siècle. Mais l'absence de vestiges connexes sur le site du château seigneurial paraît bien suspecte. Seulement 1,5 km plus à l'est, aux Crottes, on avait en effet repéré dès le XIXe siècle sur 25 à 30 ares un ensemble avec *tegulae, imbrices, dolia*, poteries diverses, mosaïque ou *opus signinum*<sup>2</sup>. Par ailleurs le site d'Aurons, à 1,5 km au sud-sud-ouest cette fois, a fourni, outre un abondant matériel, un fragment de statue (buste très incomplet portant peut-être la cuirasse romaine) et une inscription qui paraît ancienne (époque julio-claudienne, 14-68 AD) dans sa facture comme dans son laconisme<sup>3</sup> :

DVBIA  
C(AII) F(ILIA)

"*Dubia, fille de Caius*"

Il ne semble donc pas exclu que l'occupation du site du château seigneurial ne remonte qu'au Moyen Age. L'inscription relevée sur la fontaine pourrait avoir été simplement amenée à la Renaissance, ou plus tardivement encore, des Crottes ou bien d'Aurons. Au demeurant, si le

---

<sup>1</sup> Christian Markiewicz, Buoux, Château, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2012, p. 205. En ligne :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104482/1228139/version/1/file/BSR+PACA+2012.pdf>

Christian Markiewicz, Buoux, Château seigneurial dit de l'Environnement, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2014, p. 195-196. En ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2014>

En revanche l'église du fort a livré de nombreux fragments : A. Hartmann-Virnich, C. Markiewicz, Buoux, le Fort, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2007, pp. 231-233, ici p. 233.

En ligne :

<http://www.culture.gouv.fr/Media/Regions/Drac-Paca/Files/Ressources/Bilan-scientifique-regional/2007/Bilan-scientifique-de-la-region-Paca-2007-3e-partie>

<sup>2</sup> A. Gay, Histoire du village, du château eu du Fort de Buoux, Forcalquier, Masson, 1866, p. 84. - CAG, 84/2, pp. 202-205.

<sup>3</sup> A. Gay, Histoire du village, du château eu du Fort de Buoux, Forcalquier, Masson, 1866, p. 34. - F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p.147. - CAG, 84/2, p. 199.

chemin passait bien par le site du château seigneurial, selon les principes avisés de Columelle il semblerait plus naturel de trouver des *villae* à quelque distance que sur celui-ci...  
Quoi qu'il en soit, Vintur est connu par d'autres inscriptions. A Goult tout d'abord, au hameau des Maquignons (rive gauche du Calavon, au sud de la voie Domitienne), où l'on a trouvé une mention très incomplète<sup>1</sup>

## VINTURI

"à Vintur..."

mais aussi à Mirabel-aux-Baronnies, près de Nyons, par une inscription portant cette fois-ci le nom de Ventur. On y a vu la divinité éponyme du Mont Ventoux<sup>2</sup>.

Le *mount Venturi* désignait cependant aussi en provençal la montagne Sainte-Victoire (Sainte-Venture en français jusqu'au XVIIe siècle). On a donc avancé que les radicaux pré-celtiques Vint- ou Vent- se rattacheraient à la montagne<sup>3</sup>. Mais le nom pourrait également venir du latin *ventosus* (exposé au vent). Il est évident en effet que la Sainte-Victoire, en particulier sa crête occidentale, est fort exposée au vent : l'actuelle Croix de Provence, qui date de 1875, est la quatrième dressée en ce lieu depuis le XVIe siècle. Il pourrait ainsi s'agir d'une divinité de création romaine.

### 12.4.3.2. Lanovalus.

De l'autre côté du Luberon, à Cadenet, dans le vallon du Laval, deux dédicaces ont révélé le dieu, Lanovalus, qui allait laisser son nom au ruisseau auquel il était peut-être associé<sup>4</sup> :

LANOVALO  
Q(VINTUS) CORN(ELIVS)  
SMERTVLLVS  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
PRO PLACIDO  
FRATRI

*"A Lanovalus  
Quintus Cornelius  
Smetullus  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu  
pour Placido son frère"*

et encore :

LANOVALO  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
SEX(TVS) CELTILIV(S)  
SENCIO PRO

<sup>1</sup> ILN, IV, 143. - CAG, 84/2, p. 252, (051, n°13).

<sup>2</sup> L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 154.

<sup>3</sup> A. Dauzat, G. Deslandes, Ch. Rostaing, Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France (Paris, Klincksieck, 1982), p. 231.

<sup>4</sup> CAG, 84/2, pp. 219-220 (026, 15).

## SEXT(O) VERATIO

"A Lanovalus  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu  
Sextus Celtilius  
Sensio pour  
Sexto Veratio"

En fait on n'a pas trouvé trace ici de sanctuaire des eaux, comme c'est le cas à Nîmes ou à Glanum, mais au moins la racine indigène et préromaine du nom (*Lan-*) ne fait aucun doute. Elle indiquerait un lieu sacré - ici, peut-être le val (*vallis* en latin) ou alors l'enceinte (*vallo*), celle de l'*oppidum* du Castellar qui domine le site. Il faudrait cependant alors admettre un nom composé à partir des deux langues - et le Castellar comme on va le voir était *a priori* le domaine d'une autre divinité. Les deux dédicaces ayant par ailleurs été faites chaque fois au nom de quelqu'un, il pourrait s'agir d'un dieu guérisseur dont le pouvoir était lié à l'eau. On ne peut toutefois exclure que c'est parce qu'il avait là un sanctuaire (que l'on n'a pas retrouvé) que Lanovalus a donné son nom au ruisseau. Les dieux liés à l'eau, qu'il s'agit de sources ou de rivières, étaient comme on l'a vu très populaires en Gaule. Et le phénomène a dû persister longtemps si l'on considère que l'une des dédicaces à Lanovalus (celle de Sextus Celtilius) doit être assez tardive puisqu'elle est gravée dans un morceau de couvercle de sarcophage récupéré et réemployé, ce qui la situerait au moins au III<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les dédicants avaient des noms romains, mais ils offrent des consonances gauloises : Quintus Cornelius *Smertullus* et Sextus *Celtilius* Sencio<sup>2</sup>. Ces dédicaces illustreraient donc doublement la pérennité de la tradition indigène dans une culture véritablement gallo-romaine. Au II<sup>e</sup> siècle de notre ère, Irénée, l'évêque de Lyon (originaire de Smyrne où il avait vu le jour dans la troisième décennie de ce siècle), nous en fournit un autre témoignage, direct celui-ci, dans sa préface à une "Réfutation de la fausse gnose" en déclarant sans ambages « *nous qui vivons chez les Celtes et qui, dans nos occupations, usons de la langue barbare...* »<sup>3</sup>

### 12.4.3.3. Dexiva, ses dédicants, et l'arrière-plan socio-politique.

Avec Lanovalus, on est revenu, dans le sud du Luberon cette fois, aux divinités des eaux. Comme c'était sans doute le cas au nord du massif avec les Vogientes, on trouve néanmoins également mention de divinités attachées à une tribu ou une peuplade.

A Cadenet toujours, mais cette fois-ci au-dessus du vallon du Laval, le sanctuaire de Dexiva au Castellar a été fréquenté du III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'au III<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>4</sup>. Il faut toutefois noter que, pour le moment au moins, les fouilles n'ont pas livré de stratigraphie

---

<sup>1</sup> L'inhumation a pris le pas sur l'incinération aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles. On a trouvé à peu de distance un *aureus* d'or de Trajan mais cela n'est guère significatif car le vallon du Laval semble avoir été intensément fréquenté. Selon C. Jacquème, c'était même la zone du territoire communal où les vestiges retrouvés étaient les plus nombreux : C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, pp. 69-70 et p. 88. La présence d'un grand nombre de tombeaux pourrait toutefois exclure un habitat au profit d'une voie secondaire qu'il faudrait peut-être mettre en relation avec un gué ou un port situé vers le vieux château de Saint-Estève-Janson.

<sup>2</sup> CAG, 84/2, pp. 219-220 (026, n° 15). - R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage gallo-romain : les cités d'Apt et d'Aix-en-Provence, p. 181.

<sup>3</sup> Irénée (Ἐλεγχος καὶ ἀνατροπή τῆς ψευδωνύμου γνώσεως, *Adversus haereses*) Contre les hérésies, Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur, Paris, Editions du Cerf, 2002, Préface.

<sup>4</sup> D. Isoardi, F. Mocchi, K. Walsh, Un rempart à agger dans le sud de la France ? L'*oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), ds D.A.M. (Documents d'Archéologie Méridionale), 32, 2009 (Les fortifications préromaines en France méridionale), pp. 121-150, ici p. 124.

En ligne : <https://journals.openedition.org/dam/1916>

postérieure au Ier siècle de notre ère<sup>1</sup> ce qui a permis d'envisager que le site tout entier a pu devenir alors un lieu de culte dédié à Dexiva.

Pour l'époque préromaine, outre de nombreuses trouvailles isolées, on a retrouvé dans un vase, entre 1856 et 1859, quelque 1800 tétrabolos massaliotes<sup>2</sup>. Le site abritait un autre trésor monétaire de nature voisine. A. Sagnier a en effet rapporté en 1884 qu'on avait découvert au nord-est du site, à l'intérieur de l'enceinte, des congglomérats de monnaies massaliotes, plus ou moins fondues ensemble par un incendie<sup>3</sup>. Ces deux trésors de monnaies massaliotes, qui pouvaient réunir 2000 à 3000 pièces, sont exceptionnels. Mais ils ne sont pas uniques dans les environs. Deux à cinq ans après la découverte du premier, en 1861, le comte Léonide de Sabran-Pontevès a signalé la trouvaille (effectuée sans doute en 1860) de quelque 4000 oboles de Marseille dans sa propriété<sup>4</sup>. On peut donc imaginer que le site du château d'Ansois avait lui aussi abrité un lieu de culte important, et peut-être bien défendu, dont les constructions ultérieures ont effacé toute trace. Mais nous n'en avons pas fini avec le Castellar de Cadenet. Auparavant on y avait également trouvé, en décembre 1772 ou janvier 1773, un premier trésor composé de monnaies - romaines cette fois - de fibules et d'une lampe à huile en bronze, de miroirs, d'une intaille, de vaisselle métallique (parmi laquelle deux vases en argent) d'éléments de parure en or et en argent (entre autres un collier de petits grenats taillés en cabochon intercalés de glands d'or), ainsi que d'un bouclier miniatures en argent à caractère votif d'une douzaine de centimètres de diamètre, décoré de feuilles de laurier, en plus de poteries, de débris de verre et d'un style<sup>5</sup>. On l'a associé à une inscription sur marbre à la déesse Dexiva trouvée à proximité et déjà citée dans le chapitre précédent<sup>6</sup> :

DEXIVAE ET CAVDEL  
LENSIBVS C HELVIVS PRI  
MVS SEDILIA V S L M

*"A Dexiva et aux Caudellenses, Caius Helvius Primus, [a offert] des sièges [ou des bancs],  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu".*

Les *Caudellenses* qui sont associés ici de plain-pied à Dexiva, pourraient être des divinités très locales, attachées au terroir environnant. Mais ils désignaient aussi très probablement la population de ce terroir (devenu *Caudello* ou *Gaudello* au IXe s., *Cataneto* ou *Cateneto* au XIe s. et enfin Cadenet). On pourrait placer ces Caudellenses sur le même plan que les *Vogientis* ou *Vogontiae*, les Vogientes rencontrées autour d'Apt qui auraient pour leur part incarné les *Vulgientes* ou *Vulgienses*. Dans ces deux cas ces divinités tutélaires d'une

---

<sup>1</sup> D. Isoardi, F. Mocci, K. Walsh, Un rempart à agger dans le sud de la France ? *L'oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), p. 126.

<sup>2</sup> Sur la découverte de ce trésor monétaire découvert en 1859, voir C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, p. 63. - A. Sagnier, Le Castellar près de Cadenet, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1884, pp. 15-35, ici p. 19.

En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5744372j/f3.image>

Le trésor aurait été découvert entre 1856 et 1859 selon CAG, 84/2, p. 217.

Sur son contenu, voir L. de la Saussaye, Revue Numismatique, 1860, Chronique, Rectification numismatique, p. 485. - A. Blanchet, Traité des Monnaies Gauloises, Paris, Leroux, 1905, pp. 597-598 ; Essai d'inventaire des découvertes de monnaies de Massalia et des imitations de ces monnaies, en Gaule (2), ds Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie, 1913, 69e année, pp. 308-323, ici pp. 311-312.

<sup>3</sup> A. Sagnier, Le Castellar près de Cadenet, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, p. 29.

<sup>4</sup> A. Blanchet, Traité des Monnaies Gauloises, Paris, Leroux, 1905, p. 598.

<sup>5</sup> Sur la découverte de ce trésor découvert en 1773, voir C. Jacquème, Histoire de Cadenet, Marseille, Laffitte Reprints, 1979, pp. 56-61.

Description plus complète ds CAG, 84/2, p. 216, notamment une lettre du dominicain L. Bertrand à E. Calvet.

<sup>6</sup> CAG 84/2, pp. 215-216.

peuplade étaient féminines et plurielles, alors que Dexiva incarnait seule la tribu occupant le futur pays d'Aigues, les Dexivates.

Selon E. Calvet (qui toutefois ne les a pas vues lui-même) les monnaies du trésor de 1772/73 portaient sur une longue période depuis des pièces en bronze de la colonie de Nîmes jusqu'à des pièces en argent de l'empereur Maximien (286-305)<sup>1</sup>. Là encore, le champ chronologique des monnaies semble indiquer que ce trésor pourrait avoir été constitué au fil du temps. Il serait à mettre en relation avec les phases 3 et 4 d'occupation du site, telles que les archéologues les ont définies en 2009.

C'est la phase 3 (extrême fin du Ier s. BC - début du Ier s. AD)<sup>2</sup> qui intéresse spécialement la période qui nous occupe ici. Précédemment, durant la phase 2 (IIe siècle - fin du Ier s. BC) un large espace de circulation avait été créé en haut du rempart, accessible en char par un vaste talus incliné (ou agger). Au moins dans certaines zones il a été réaménagé ou complété pendant la phase 3. Mais pour le moment on n'a décelé aucun espace bâti construit durant cette séquence dans l'espace circonscrit par l'enceinte, les chercheurs n'y ont vu que des espaces de circulation. On ne peut donc exclure que le lieu tout entier ait été dévolu au culte de Dexiva, déesse éponyme des Dexivates qui occupaient le pays d'Aigues au deuxième âge du fer. Il est vrai que les fouilles n'ont touché qu'une partie du site et que l'on n'a pas, ou pas encore, retrouvé de temple. La dédicace retrouvée avec le trésor de 1772/73, mentionne en effets des sièges ou des bancs (*sedilia*) offerts à Dexiva et aux Caudellenses, ce qui semble sous-entendre la présence d'un lieu de culte précis où ces bancs auraient été déposés. En outre, l'inscription gravée sur marbre trouvée près du lieu de la découverte de ce trésor, même s'il s'agit là encore d'un remploi, suggère la présence d'un bâtiment<sup>3</sup> de même que la mention d'un « *pavé de marbre parsemé en ce lieu* » qui de longue date a évoqué un « *petit temple ou sacellum* »<sup>4</sup>. Mais il faudrait alors admettre que le lieu de culte a pu se déplacer ou qu'il était multiple : L'emplacement du trésor de 1772/73 ne coïncidait sans doute pas avec celui du trésor de 1859, sans quoi le découvreur du premier n'eût pas manqué de mettre à jour le second - et on peut en dire autant pour le trésor de 1884, les conglomerats de monnaies soudées par le feu localisés près de l'angle nord-est. L'état de ce dernier trésor suggère qu'il a dû y avoir destruction violente du site et reconstruction. On a également retrouvé jadis au Castellar deux piliers à encoches céphaloïdes, destinées à accueillir des têtes coupées, ainsi que la figuration d'une de ces têtes (gravée sur une stèle en calcaire coquillier) repérée en 2011<sup>5</sup>. Cela évoque bien sûr les pratiques des Salyens. Mais la destruction du site, attestée par les traces d'incendie, pourrait être imputée tout aussi bien à ceux-ci, lorsqu'ils ont annexé les Dexivates, qu'aux Romains lors de la conquête - et jusqu'à ses derniers épisodes à la fin du Ier s. BC. Au Castellar le site, dont la grande période remonte aux IIe-Ie s., ne semble plus avoir abrité d'habitat après la fin du Ier s. avant notre ère<sup>6</sup>. Il convient donc d'isoler sa fonction religieuse qui trouve un prolongement ultérieur jusqu'au Haut Empire.

---

<sup>1</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, p. 60.

<sup>2</sup> BC Before Christ (avant J.-C.), AD Anno Domini (après J.-C.). On voit également depuis quelques années BCE (Before Common Era) et CE (Common Era).

<sup>3</sup> D. Isoardi, F. Mocchi, K. Walsh, Un rempart à agger dans le sud de la France ? L'*oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), p. 126.

<sup>4</sup> E. Calvet, cité par C. Jacquème, Histoire de Cadenet, p. 60

<sup>5</sup> D. Isoardi, Résultats de fouilles inédites sur l'*oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), De l'épigraphie latine au complexe défensif protohistorique, Aix-en-Provence, Centre Camille Jullian, Publié le 11 février 2013 : « tête gravée sur calcaire coquillier. »

<http://ccj.cnrs.fr/spip.php?article1308>

<sup>6</sup> D. Isoardi, F. Mocchi et K. Walsh, Un rempart à agger dans le sud de la France ? L'*oppidum* du Castellar (Cadenet, Vaucluse), ds DAM 32, 2009, pp. 121-150, ici p. 125.

En ligne : <http://dam.revues.org/1916>

Pour autant, l'inscription retrouvée avec le trésor de 1772/73 n'est pas seule fournie par le site du Castellar.

On y a également retrouvé quatre inscriptions gallo-grecques<sup>1</sup>, ce qui représente une concentration exceptionnelle pour celles-ci. L'écriture gallo-grecque s'étant répandue à la fin du IIIe ou au début du IIe siècle, ces inscriptions pourraient conforter l'ancienneté du sanctuaire. La plus anciennement trouvée (METELA, avant 1837) est associée à deux pieds (ou semelles) gravés en creux. Elle permet de rappeler rapidement ce vieux symbole méditerranéen, destiné à écarter le mauvais œil, que l'on retrouve dans la région à Cucuron, à Perréal, à Saint-Saturnin-lès-Apt, aux Tourettes et au Camp-de-Barras au sud-ouest des Tourettes<sup>2</sup>. Le Castellar recelait par ailleurs au moins quatre (et sans doute davantage) de ces stèles, anépigraphes cette fois. L'inscription qui voisine avec les pieds n'est cependant pas la plus intéressante ici. Parmi les trois inscriptions qui restent, retrouvées ensemble sur le flanc ouest du site, deux offrent d'autres perspectives.

La première de ces inscriptions gallo-grecques affiche en effet un mot que l'on avait d'abord lu OYEN mais qu'il conviendrait de lire OYEB (ουεβ), ce qui fournirait le début d'un composé en *Vebru*<sup>3</sup>. Si c'est bien le cas, on pourrait peut-être rapprocher ce nom de celui de l'inscription latine retrouvée en 1827 au Para, dans le domaine de la Roche d'Espeil<sup>4</sup> :

### VERBRONARA APETEMARI F(ILIA)

"[Ici Repose ?] *Verbronara, fille d'Apetemarus*"

Comme pour une inscription trouvée un peu plus haut sur le site d'Aurons, le laconisme de l'inscription plaiderait ici pour une datation haute, peut-être l'époque julio-claudienne (14-68 AD)<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> CAG, 84/2, pp. 214-215. Toujours très succinctes. Outre les noms OYEB (incomplet à droite) et KOMA, déjà cités, on aurait eu METELA (qui aurait été masculin) et ADRETI (probablement incomplet à droite).

<sup>2</sup> Voir C. Jacquème, Histoire de Cadenet, p. 132. - L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 155 n. 2.

Celle de Perréal accompagnait également une inscription gallo-grecque : cf R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 193.

Sur les deux derniers sites mentionnés on les a rattachés à des éléments funéraires gallo-romains (G. Barraul, Essai sur la topographie d'Apta Julia, ds Revue Archéologique de Narbonnaise, Tome I, 1968, p. 123) ce qui semble témoigner de la pérennité du symbole.

<sup>3</sup> H. Rolland, Circonscription d'Aix (Nord), Cadenet, ds Gallia, 16, 2, 1958, p. 401 (OYEN). - M. Lejeune, Inscriptions lapidaires de Nabonnaise, ds Etudes Celtiques, XII, 1, 1968-69, pp. 21-91, ici p. 41° 74 (OYEB). - CAG, 84/2, p. 215.

<sup>4</sup> A. Allmer, Deuxième promenade d'un épigraphiste, ds Bulletin de la société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 10, 1876, p. 78.

En ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5436200b/f5.image>

L. Rochetin a situé la découverte de l'inscription « dans la combe (de Lourmarin), en face du chemin qui conduit à la Roche d'Espeil, des ruines d'un vieux moulin à fouler le drap, ayant dépendu de l'ancien château de ce nom, sous le nom de Para ou Paradou de la Roche d'Espeil » - ce qui pouvait entraîner une confusion avec la Recense : L. Rochetin, La vallée de l'Aiguebrun, le rocher du Fort de Buoux, la combe de Lourmarin, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 1894, p. 153 n. 3 (suite p. 154).

Le terme mentionné par Rochetin et auquel il avait assimilé le Para, un paradou, c'est-à-dire un foulon ou moulin à fouler (C. Rostaing, essai de toponymie "luberonnaise", ds Etudes Vauclusiennes, 18, juillet-décembre 1977) vient du vieux provençal *parador* (H.-P. de Rochegude, Essai d'un glossaire occitanien pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours, Toulouse, Bénichet Cadet, 1819, p. 226).

<sup>5</sup> A. Gay, Histoire du village, du château eu du Fort de Buoux, Forcalquier, Masson, 1866, p. 34. - F. Sauve, Le vallon de l'Aiguebrun, Buoux, le village et l'ancien fort, Saint-Symphorien, ds Mémoires de l'Académie de Vaucluse, F. Seguin, Avignon, 1904, p.147.

En ligne (MAV 1904) : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530598g/f3.image>

Voir aussi CAG, 84/2, p. 199.

Mais on peut aussi établir un rapprochement avec une inscription trop fragmentaire pour donner lieu à interprétation, retrouvée à Montfuron<sup>1</sup> :

(?)I IVLI  
VEBRV  
(?)II F

où VEBRU apparaît clairement.

C'est beaucoup moins net dans une autre inscription, de La Bastide-des-Jourdans cette fois

[VE]CT[V]M ARUS  
(V)EBRVLLI F(ILIVS)

*"Vectumarus, fils de Vebrullus" ?*

du fait des rajouts effectués par ses commentateurs, mais elle complète peut-être la précédente.

La seconde inscription gallo-grecque affiche pour sa part un KOMA<sup>2</sup> que l'on pourrait considérer comme une abréviation du nom *Com(m)ius*, *Com(m)inius* ou *Comianus*, ou plus simplement de *Comanus*, le nom déjà porté dans la tradition par le fils de Nannos, roi des Ségobriges, au moment de la fondation de Phocée/Massalia. Elle pourrait alors renvoyer à l'inscription latine qui aurait été retrouvée avant 1572 à Pertuis, ou plus vraisemblablement à Cadenet<sup>3</sup> :

DEXIVAE  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
A(VLVS) COM(MIVS/INIVS/IANVS/ANVS ?) SUC(CESSVS)

*"A Dexiva,  
avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu,  
Aulus Com(inius ?) Successus"*

Le nom de famille *Commius* (ou *Cominius*) est également connu à Martialis à Ansois par une dédicace à une divinité probablement locale, (L ?)ucuttecto, commandée par un *Commius* (ou *Cominius*, ou *Comianus*) *Saturnius* dont on ne connaît pas le prénom<sup>4</sup> :

(L)VCVTTECTO  
(?) COMMIVS  
(SAT)VRNINVS  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)

*"A L(?)ucuttecto  
(?) Commius"*

---

<sup>1</sup> G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule, 04, Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997, p. 306.

<sup>2</sup> CAG, 84/2, p. 215 (Quatre inscriptions gallo-grecques).

<sup>3</sup> C. Jacquème, Histoire de Cadenet, pp. 62 et 134. - ILN, III, n° 220. - CAG 84/2, p. 222 (026, NL1).

<sup>4</sup> CAG, 84/2, p. 86 (002, 10). - R. Häussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", p. 178.

*Saturninus*  
*avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu*"

et encore à Montjustin où une inscription très fragmentaire mentionne un VINVICI(VS ?) ou VINIC(IVS ?) COMIA(...)<sup>1</sup>.

Dans les deux cas d'inscriptions gallo-grecques cités, et surtout bien sûr dans le second qui paraît plus probant, on retrouverait donc le même nom en grec et en latin. Si les inscriptions gallo-grecques étaient plus anciennes que les inscriptions latines, cela pourrait traduire la présence de lignées ayant réussi à survivre à l'invasion romaine. On en rencontrera une autre à Cucuron. Et si les inscriptions gallo-grecques et les inscriptions latines étaient contemporaines, et donc plus récentes, il pourrait s'agir de familles pérégrines ayant conservé l'habitude de transcrire leur nom en grec... De la même façon que la langue gauloise avait perduré du temps de l'évêque Irénée, le grec aurait pu résister un temps dans le Midi.

Au-delà, puisque les stèles ont été retrouvées au même endroit, cela pourrait suggérer des alliances entre des familles pérégrines (celle de OYEB et celle de KOMA) dans le pays de Dexiva. Mais revenons à celle-ci.

Outre l'inscription qui était associée au trésor de 1772/73 et celle d'Aulus Commius (ou Cominius) Successus que l'on a souvent rattachée au site, on en connaît encore deux. La première a été retrouvée au Castellar à la fin 1817 ou au début 1818. Elle est assez rare, non par son texte mais par son support. Il s'agissait en effet d'une plaque rectangulaire en cuivre, à sommet semi-circulaire. On ne peut la dater mais on pouvait y lire<sup>2</sup> :

D(ONUM) D(AT) QVARTUS MAR(TI)  
SIICVREM  
D(ONUM) D(AT) O(... ?) DEXSIVE  
QVARTUS SECV / REM  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)

le REM de SECUREM étant placé après VSLM pour des raisons de place.

*"Quartus (pérégrin ou esclave aisé) fait don à Mars d'une hache,  
Quartus fait don à Dex(s)iva d'une hache"*

Du fait de cette mention de haches offertes en offrande, certains ont associé la forme du support à celle d'une lame de hache sacrificielle. Le tout renverrait aux haches miniatures retrouvées dans certains sanctuaires gaulois. Par ailleurs la juxtaposition de Mars et Dexiva, sans qu'il y ait fusion toutefois des deux divinités, puisqu'il leur est fait une offrande à chacune, suggère qu'il pourrait s'agir là du dieu de la guerre plus que du dieu protecteur, et que la déesse pouvait revêtir un caractère guerrier. Cela rejoindrait les piliers à encoches céphaloïdes et la stèle portant une tête gravée (les yeux clos ou bien marqués mais vides, blancs, pour traduire sans doute la mort) également retrouvés sur le site. Peut-être Dexiva, déesse éponyme protectrice des Dexivates sans doute vaincus par les Salyens, réclamait-elle son lot de têtes coupées... Mais les Romains ont interdit cette pratique, de même que la religion druidique<sup>3</sup> : les dieux indigènes pouvaient leur être utiles, alors que les druides les ont combattus.

---

<sup>1</sup> G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule, 04, Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997, p. 308.

<sup>2</sup> CAG 84/2, p. 215 et fig. 218.

<sup>3</sup> Strabon IV, 4, 5.

Enfin une stèle, incomplète, portant apparemment une dédicace à la déesse et datée des Ier-IIe s. de notre ère sans aucune certitude, a été signalée en 1969 par G. Barraol<sup>1</sup> :

(D)EXIVA  
V(OTVM) S(OLVIT) L(IBENS) M(ERITO)  
ORARP

*"A Dexiva, avec reconnaissance, en accomplissement de son vœu, ... ?"*

Même s'il est tentant de l'attribuer au Castellar, on ne connaît pas l'emplacement de sa découverte.

Les fouilles récentes effectuées sur le site du Castellar ont mis en avant son importance militaire. Toutefois, au vu des trouvailles anciennes il semble évident qu'elles ne doivent pas diminuer celle du lieu de culte, comme on l'a parfois suggéré<sup>2</sup>. Il y a tout lieu de penser en effet que le sanctuaire est au moins aussi ancien que le premier état de celles-ci. Il est possible qu'il ait joué dès cette époque un rôle prépondérant dans le développement du site, habitat et forteresse entre le IIe s. et le Ier s. BC - peut-être du fait de la dimension politique du culte qui était rendu là pendant l'époque préromaine. En tout cas, les deux aspects, culturel et militaire, sont restés associés jusqu'à l'époque augustéenne, pendant laquelle le second paraît même subordonné au premier. La restauration de l'angle nord-est de l'enceinte<sup>3</sup>, à un moment où le site avait été dépouillé sans doute de toute fonction militaire, irait dans ce sens. Il traduit vraisemblablement l'intérêt des Romains pour la vieille divinité indigène alors appelée à souder les populations du sud-Luberon autour d'elle - sous l'autorité de Rome, bien sûr. Il n'est pas exclu en effet que l'appropriation de certaines divinités ait pu servir à gouverner les indigènes par l'intermédiaire des servants de leur culte, dynastes indigènes ayant adhéré au système ou maîtres des *villae* voisines, l'un n'excluant pas l'autre. On en a peut-être un exemple avec Quintus Cornelius *Smertullus* et Sextus *Celtilius Sencio* à Cadenet.

Ce pourrait aussi être le cas à Cucuron où le mausolée retrouvé à 250 m au nord-est du village, au quartier de Pourrière, illustre peut-être, malgré des lacunes dans l'enregistrement et le classement du matériel<sup>4</sup>, la progression de la fortune d'une famille d'origine indigène. Dans son premier état (premier quart du Ier s. avant notre ère), on y trouve une tombe à incinération. Celle-ci comporte un riche mobilier, notamment les restes d'un lit funéraire en os. Il s'agit d'une pièce assez rare posée au milieu du bûcher funéraire, destinée à être brûlée avec le défunt sur lequel on a dû l'allonger. L'un des fragments adhérait d'ailleurs encore à une esquille d'os humain. L'usage de ce mobilier paraît avoir connu un certain succès dans les vallées du Rhône et de la Saône vers la fin de la période augustéenne. Les restes de l'exemplaire de Cucuron à avoir résisté au feu étaient assez nombreux pour que l'on puisse en

---

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/strabon/livre41.htm>

<sup>1</sup> G. Barraol, Les peuples préromains du sud-est de la Gaule, Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, n° 1, Paris, De Boccard, 1969, p. 204 n. 3. - ILN III, n° 223. - CAG 84/2, p. 222 (026, NL2).

<sup>2</sup> D. Isoardi, De l'épigraphie latine au complexe défensif protohistorique, Résultats de fouilles inédites sur l'oppidum du Castellar (Cadent, Vaucluse) : « *au fil des campagnes, s'est dessinée une réalité tout autre que celle que l'imaginaire pouvait générer autour d'un "trésor", en faveur d'une divinité singulière.* » et plus bas « *ces maigres éléments [...] permettent néanmoins de maintenir l'hypothèse du sanctuaire à Dexiva, tout en en minimisant l'aspect.* »

<http://ccj.cnrs.fr/spip.php?article1308>

en <sup>3</sup> D. Isoardi, F. Mocchi, K. Walsh, Un rempart à agger dans le sud de la France ? L'oppidum du Castellar (Cadenet, Vaucluse), p. 125.

<sup>4</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, ds Gallia, 47, 1990. pp. 148-185, ici p. 151.

reconstituer la forme. Elle renvoie vers un petit groupe de ces meubles connus notamment à Aoste<sup>1</sup>. On pourrait croire à des colons romains venus s'installer là et dotés d'un riche domaine. Mais la tombe était sans doute recouverte par un petit tertre<sup>2</sup> surmonté d'une stèle anépigraphe portant les deux pieds tournés vers le haut que l'on a déjà rencontrés plus haut au Castellar. C'est un vieux symbole préromain que l'on trouve tout autour de la Méditerranée occidentale et jusqu'au Maroc. Toutefois sa fréquence exceptionnelle à Cadenet semble établir un lien particulier avec les populations indigènes locales. La tombe qui a initié la construction ultérieure du mausolée de Cucuron pourrait donc être celle d'un jeune homme issu d'une famille de dynastes indigènes gratifiés du droit latin (et peut-être alliée à un colon romain). À laquelle Rome, pour la remercier de son soutien, aurait remis une partie du territoire où vivaient ses ancêtres - une petite partie, peut-être, mais bien suffisante pour leur assurer la possibilité d'un faste inaccessible au commun des mortels... L'ascension de la famille en tout cas ne s'est pas arrêtée là. Une quinzaine d'années au moins mais plus vraisemblablement trois ou quatre décennies plus tard, dans le troisième quart du I<sup>er</sup> siècle<sup>3</sup>, une sorte de tumulus en remblai (+ 1,50 m) bordé par un mur pseudo-annulaire à pan coupé a été édifié autour de la première tombe, décentrée pour permettre d'en accueillir trois autres<sup>4</sup>. Ce mur pseudo-annulaire ou en fer à cheval<sup>5</sup>, en bel appareil sur sa face externe, était sans ouverture. Pour accéder aux tombes, il fallait utiliser une échelle<sup>6</sup>. Du côté extérieur, le pan coupé, surmonté à ses extrémités par deux monstres symbolisant la mort que l'on a qualifiés de "tarasques", était occupé par un autel. Comme le reste du monument celui-ci était taillé, d'une manière relativement médiocre, dans une pierre calcaire. L'association du tertre (recouvrant les os, les cendres et les clous du bûcher funéraire récoltés sur celui-ci après la crémation) avec une enceinte aveugle défini un *bustum*, qui serait une des plus anciennes formes de tombes riches connue en Italie centrale comme en Gaule transpadane<sup>7</sup>. Mais on en connaît également des exemples en Grèce et jusqu'en Germanie. Malheureusement les constructeurs du *bustum* de Cucuron n'avaient pas prévu l'écoulement des eaux pluviales. Les archéologues ont donc pensé que la poussée de celles-ci a dû contribuer assez rapidement à la ruine du monument. Même si le climat était alors globalement sans violence<sup>8</sup>, il ne faut pas oublier que dans le premier quart du I<sup>er</sup> s. l'emplacement du théâtre antique d'Apt a été touché par une crue. Dans le dernier quart du I<sup>er</sup> s.<sup>9</sup> l'ensemble a donc été complètement repris : le *bustum* a été en partie arasé<sup>10</sup>, et une enceinte quadrangulaire (d'environ 12 m par 12,5 m) a été bâtie qui abritait, dans l'angle opposé aux restes de celui-ci, un petit *columbarium* de plan carré (3,60 m de côté) surmonté de masques à ses angles. Il était destiné comme il se doit à recueillir les urnes contenant les cendres des défunts après crémation. Ce monument semble avoir été utilisé jusque dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. À 200 m au sud-est du mausolée, selon L. Tallah, on a retrouvé les restes d'un autre lit funéraire, moins complet<sup>12</sup>. Il y aurait donc eu là une sorte de tradition, peut-être familiale. Malheureusement on ne connaît à proximité aucun site dont les vestiges pourraient indiquer la présence d'une *villa*. On a signalé une abondance

<sup>1</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, p. 153.

<sup>2</sup> A. Müller, J.-M. Gassend, Parcours Archéologique à... Cucuron, Ollioules, Editions de la Nerthe, 2000, p. 10.

<sup>3</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, p. 164 et p. 175.

<sup>4</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, pp. 164-165.

<sup>5</sup> Il était long d'un peu plus de 7m, et large de quelque 5,50 m. Le pan coupé mesurait près de 6 m.

<sup>6</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, p. 165.

<sup>7</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, p. 165.

<sup>8</sup> M. Provansal, J.-F. Berger, J.-P. Bravard, P.-G. Salvador, G. Arnaud-Fassetta, H. Bruneton, A. Vérot-Bourrély, Le régime du Rhône dans l'Antiquité et au Haut Moyen Age, ds Gallia, 56, 1999, pp. 13-32, ici pp. 29-30.

En ligne : [http://www.persee.fr/doc/galia\\_0016-4119\\_1999\\_num\\_56\\_1\\_3241](http://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_1999_num_56_1_3241)

<sup>9</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, p. 177.

<sup>10</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, p. 178.

<sup>11</sup> R. Guéry Roger, G. Hallier. Le mausolée de Cucuron, Tombes et architecture, pp. 183-184.

<sup>12</sup> CAG, 84/2, p. 236 (042, H10bis).

de témoins au pied de la butte de l'Ermitage à 1,25 km au nord-ouest du mausolée, rattachés à un site romain complexe comprenant au moins un bassin et une meule de moulin à huile, mais aucun élément de luxe n'a été rapporté<sup>1</sup>. La villa du Viély se trouve, elle, à 2 km au sud-est. On a toutefois retrouvé au XVIe s. à Cucuron une inscription, aujourd'hui perdue mais soigneusement relevée alors par l'érudit aixois J. R. de Solier<sup>2</sup> :

T. AEMILIVS  
C. AEMILIVS  
VIVIR  
SVIS

"Titus Aemilius  
Caius Aemilius  
sévir

[ont élevé ce monument ?] pour les leurs"

H. Lavagne a trouvé tentant de la lier au monument que nous venons de décrire<sup>3</sup> et, malgré l'absence de *cognomina*, de la rapprocher d'une autre inscription trouvée à Aix qui mentionnait deux notables, les frères Caius Aemilius Vastus et Titus Aemilius Burrus<sup>4</sup>. Cette famille, d'origine vraisemblablement indigène selon J. Gascou et H. Lavagne, aurait pu se voir accorder la citoyenneté par M. Aemilius Lepidus, gouverneur de la Transalpine de 44 à 42 avant notre ère. Ce serait donc bien l'ascension d'une famille d'origine indigène, vraisemblablement une famille de dynastes parfaitement intégrée au processus de romanisation de la *Provincia*, qui se lirait ici à travers deux ou trois générations au moins<sup>5</sup>. Ce serait peut-être alors à cette famille qu'il faudrait rattacher la Petronia connue par une inscription trouvée vers 1970 à proximité du mausolée (mais une autre inscription, en principe de même provenance, viendrait en fait de Martialis à Ansouis)<sup>6</sup> :

PAGA(NI)  
PETRONIA(E) ...

"les habitants du pagus de ...  
à Petronia ...."

Au Castellar aussi R. Haeussler a souligné que le sanctuaire était fréquenté (et probablement géré) par de riches propriétaires d'origine indigène, sans doute issus de familles de dynastes préromains<sup>7</sup>.

Pour autant, même si Rome a parfois utilisé la religion à des fins politiques, il semble douteux d'aller plus loin, et d'envisager que Dexiva pût être une création romaine. Car le culte est ancien, même si le nom de la divinité n'est bien évidemment mentionné sur des inscriptions qu'à l'époque romaine. L'importance du trésor de 1859 et les inscriptions gallo-grecques paraissent l'attester, le site ne brillant pas par ailleurs par sa richesse. Pourquoi, et comment,

<sup>1</sup> CAG, 84/2, pp. 236 et 239 (042, 13 et 22).

<sup>2</sup> CIL, XII, n° 1113. - CAG, 84/2, p. 240 (042, HC2).

<sup>3</sup> H. Lavagne, Le mausolée de Cucuron, Commanditaire, ds Gallia, 47, 1990, p. 202.

<sup>4</sup> CIL, XII, n° 537.

<sup>5</sup> Sur ce monument, voir A. Müller, J.-M. Gassend, Parcours archéologique à... Cucuron (Ed. de la Nerthe, 2000)

<sup>6</sup> CAG, 84/2, p. 236 (042, 10 ter).

<sup>7</sup> R. Haeussler, Pouvoir et religion dans un paysage "gallo-romain", Les cités d'Apta Iulia et Aquae Sextiae", ds R. Haeussler (dir.), Romanisation et épigraphie, Études interdisciplinaires sur l'acculturation et l'identité dans l'Empire romain, Archéologie et Histoire Romaine, 17, Montagnac, Ed. Monique Mergoïl, 2008, p. 180.

les Romains auraient-ils choisi là d'effacer une divinité ancienne au profit d'une création ? L'association avec une divinité romaine et la forme que revêt cette association paraissent au contraire confirmer que le culte de Dexiva était ancien et bien implanté. La dédicace de Quartus qui mentionne les deux divinités semble en effet séparer clairement Mars et Dexiva, puisqu'il leur a été offert une hache à chacun. Ils sont juxtaposés, associés, mais pas assimilés l'un à l'autre comme ce semble être le cas pour l'hypothétique Mars Divanno à Lourmarin ou Mars Belado à La Tour-d'Aigues. Cela traduit sans doute l'importance de Dexiva.

#### 12.4.3.4. Sous Lure, un immense sanctuaire tardif pour un dieu inconnu.

Pour clore ce tour d'horizon des divinités gallo-romaines, il nous reste à évoquer un immense lieu de culte bien qu'il soit hors du champ de cette étude. C'est celui qui s'est développé au Chastelard de Lardiers à partir de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, à la suite de l'abandon au profit des grands domaines installés dans la vallée du Largue du vieil *oppidum* et de l'habitat qu'il abritait depuis le VI<sup>e</sup> siècle. Perché sur une éminence à près de 1000 mètres d'altitude, au cœur d'un enclos de 8 hectares délimité par la muraille de l'*oppidum* qui a dû jouer alors, comme peut-être au Castellar, le rôle d'une enceinte sacrée, le sanctuaire était bien plus imposant. Il était constitué d'une chambre carrée, de 6 mètres de côté, isolée au milieu d'une cour intérieure entourée elle-même d'une galerie couverte de 25 mètres de côté et 3 mètres de large. A peu de distance se dressaient un grand portique (32 x 4,70 m), de petits oratoires et des dépendances. On accédait au sanctuaire par une longue voie sacrée, jalonnée de niches à offrandes. Entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, le Chastelard s'est imposé comme un lieu de pèlerinage majeur dans la région. On y a recueilli plus de 50.000 lampes votives en terre cuite, quelque 5.000 plaquettes en bronze percées, plus de 10.000 anneaux en bronze, d'innombrables fragments de marbre destinés à être brûlés pour les dieux, au moins 500 monnaies, des objets en verre, en or et en argent<sup>1</sup>... et encore ne s'agit-il là que les témoins de la ferveur populaire qui ont été retrouvés. Sans doute étaient-ils bien plus nombreux !

Ici le sanctuaire a complètement effacé l'habitat. On a vu que cela semblait également possible au Castellar, à Cadenet. Il ne faudrait pas croire pour autant que l'abandon des vieux habitats du deuxième âge du fer a été général. Certains d'entre eux ont connu une belle pérennité qui les a emmenés jusqu'à la fin de l'époque romaine et même parfois au-delà. C'est le cas aussi bien pour des habitats de coteau (par exemple à Goult, au nord du Jas, à 2,4 km à l'est du village occupé semble-t-il jusqu'au II<sup>e</sup> s.)<sup>2</sup> que pour de solides *oppida* comme la Vache d'Or à Viens (à 3,2 km au sud-sud-est du village actuel)<sup>3</sup> ou encore Saint-Julien à La Bastidonne (1 km à l'est du village actuel) occupé jusqu'aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>. Dans cette catégorie on peut également évoquer Castel Sarrazin, à Lourmarin, où l'habitat s'est déplacé vers le bas du site, en direction du Paradou et du Pont de Peyre, mais où les deux

---

<sup>1</sup> Sur le Chastelard, on peut voir les collections du musée archéologique d'Apt et entre autres : G. Barraol, Cultes et sanctuaires : L'oppidum du Chastelard de Lardiers, ds Archéologie au pays de Forcalquier Mane, Les Alpes de Lumière, 1990, pp. 53-58. - G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule, 04, Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997, pp. 239-252 (avec plans).

<sup>2</sup> CAG, 84/2, p. 251.

<sup>3</sup> Les sondages de 2002 n'ont permis de définir qu'une occupation comprise entre le II<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> s. avant J.-C. mais des ramassages antérieurs de poterie sigillée, de verre, de *dolia* et de *tegulae* témoignent clairement d'une occupation gallo-romaine. R. Mistral, Viens, ds Rhodania, IV<sup>o</sup> congrès, Nîmes, 1922 (1923), pp. 41-46, ici p. 45. J. Sautel, Forma Orbis Romani, Carte archéologique de la Gaule romaine, VII, Vaucluse, Paris, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1939, p. 13 n° 21. - CAG 84/2, p. 367 (144, 1).

<sup>4</sup> CAG, 84/2, pp. 179-180 : on y aurait même trouvé, avant 1921, un oushebti (parmi les vestiges : cf E. Saurin, Statuette-momie provençale, ds Rhoania, 3e congrès, Besançon, 1921, (1922), pp. 71-74.

implantations sont restés tellement imbriquées que l'on ne peut pas les séparer nettement<sup>1</sup>. On pourrait même évoquer le cas d'une réoccupation gallo-romaine d'un site préromain dans un habitat isolé (exploitation rurale) à la carrière Bergier à Vaugines - mais il n'y a pas alors continuité de l'habitat, l'exploitation gallo-romaine se plaçant entre le Ier et le IIIe siècle de notre ère<sup>2</sup>.

Comme à Cadenet en tout cas, au Chastelard on a réoccupé un vieil *oppidum*. Mais à la différence du Castellar, il n'est pas possible ici, à l'heure actuelle, de faire remonter le sanctuaire à l'époque préromaine. Même si l'on ne peut l'exclure définitivement, aucune trace de culte ou d'offrande n'a été retrouvée avant le début du Ier siècle de notre ère. Non plus qu'aucune inscription qui nous indiquerait à qui il était voué. On a souvent évoqué Belado, que nous avons rencontré plus haut, entre autres à La Tour-d'Aigues et à Limans<sup>3</sup>. On a en effet trouvé un fragment d'inscription portant ...ADON... mais cela reste quand même très ténu. Albiorix aussi aurait pu trouver sa place dans ces Alpes. Quoique l'on fût loin de la voie Domitienne, le site se trouvait au-dessus du vieux chemin qui traversait la montagne de Lure au col de Saint-Vincent. Mais le sanctuaire est disproportionné par rapport à un simple chemin... Plus récemment, on a retrouvé dans la collection du Dr G. Martin-Charpenel, qui a fouillé au Chastelard dans les années 50, une possible dédicace à Mercure. Provient-elle du Chastelard ? Elle portait la mention de Paterculus, un nom que l'on retrouverait au quartier de la Conseillère à Vachères, non loin du Jas où l'on a exhumé une célèbre statue de guerrier<sup>4</sup>. Alors Belado/Beladon ? Albiorix ? Mercure ? Ou plusieurs dieux ? Le mystère demeure pour le moment entier, et la vocation de l'ensemble du Chastelard nous échappe - comme le but poursuivi par les Romains qui ont dû (au moins) favoriser son implantation, même s'ils ne sont pas nécessairement responsables de son succès.

#### 12.4.4. Le culte impérial.

Venu d'Orient où il a connu des manifestations dès le règne d'Auguste, le culte impérial enfin allait bientôt gagner tout l'empire après les fêtes de Gythion en Grèce (17 apr. J.-C.) qui l'ont en quelque sorte inauguré officiellement. En fait il s'agissait seulement là, en premier lieu, de matérialiser l'allégeance politique à l'empereur et à Rome. Peu à peu cependant son importance politique allait croître avec la mégalomanie des empereurs. Et c'est parce que les premiers chrétiens (pour n'adorer qu'un seul Dieu) ont refusé de s'y soumettre qu'ils ont été persécutés.

A Apt l'épigraphie atteste la pratique de ce culte impérial. On trouve mention de *flamines* (plur. de *flamen*) qui étaient les servants majeurs du culte impérial. Un *flamen Romae et divi Augusti*, ainsi, a organisé des jeux publics et a fait élever des portiques ainsi qu'un arc<sup>5</sup> :

---

<sup>1</sup> P. Broise, Agglomérations rurales gallo-romaines en Vaucluse, ds RAN (Revue Archéologique de Narbonnaise), 17, 1984, pp. 257-271, ici p. 263.

<sup>2</sup> P. De Michèle, P. Prévot, Vaugines, Carrière Bergier, ds Bilan scientifique de la Région PACA (BSR), 2010, pp. 244-245, ici p. 244.

En \_\_\_\_\_ ligne \_\_\_\_\_ :  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/104484/1228147/version/1/file/BSR+PACA+2010.pdf>

<sup>3</sup> Associé à Mars à La Tour-d'Aigues, deux inscriptions à Limans, une très fragmentaire (...BEL...) une autre perdue sans avoir été relevée... cf G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule, 04, p. 253 (104, 2)

<sup>4</sup> N. Rouzeau, Le guerrier de Vachères, Avignon, Musée Calvet, 2009-2013, sans pagination, en ligne : [http://www.musee-calvet-avignon.com/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1111&Itemid=33](http://www.musee-calvet-avignon.com/index.php?option=com_content&view=article&id=1111&Itemid=33)

Il n'y a cependant pas trace de l'inscription de la Conseillère à Vachères dans la carte archéologique de la Gaule dressée par G. Bérard pour les Alpes-de-Haute-Provence (en 1997).

<sup>5</sup> CIL, XII, p. 143 n° 1121. - CAG, 84/2, p. 167.

... F(LAMEN) ROMAE ET DIVI AVG(VSTI) SVFF(RAGIIS ?) ...  
... (PORTI)CVS ET ARCV M CVM OSTIIS ET CLV(SURIS) ...  
... (IM)PENSA S(VA) LVDOS PVBLI(COS) ...

"... *flamine de Rome et du divin Auguste ...  
a fait élever des portiques et un arc, avec des ouvertures et des portes (?)  
... à ses frais il a fait organiser des jeux publics*"

Et une dédicace de l'*ordo* aptésien à Titus Camullius Aemilianus, trouvée dans la crypte de la cathédrale, mentionne qu'il avait été *flamen* (et *quattuorvir*)<sup>1</sup> :

T(ITO) CAMULLIO  
T(ITI) FIL(IO) VOLT(INIA) AEMI  
LIANO FLAMINI  
IIIIVIRO COL(ONIA) IVL(IA) APT(A)  
ORDO A(PTE)NSIVM

"*A Titus Cammullio Aemilianus  
fils de Titus, de la tribu Voltinia  
flamine  
quattuorvir de la colonie d'Apta Julia  
l'ordo (ou le sénat) des Aptésiens*"

La suite du texte, abîmée, est de lecture plus incertaine.

Il y a aussi mention ici ou là des *seviri* (pl. de *sevir*) ou sévirs qui, au nombre de six (*sexviri*) désignés chaque année par la Curie, assumaient notamment les frais des fêtes et des sacrifices liés à ce culte. Là encore on a retrouvé à Apt une inscription qui en fait mention, quoique qu'elle soit très incomplète<sup>2</sup> :

... I(IVLIEA T)  
... (RO)GATO IIIIII  
VIR(O) AUG(VSTALI)

"*A Julia et à Titus (?)  
... Rogatus  
sevir augustal*"

Le lieu de culte est inconnu. Il devait se situer à proximité du *forum*, et on pourrait être tenté de le rapporter à l'ensemble monumental situé à proximité de celui-ci puisque c'est de l'époque augustéenne que date probablement la structuration de la ville. Peut-être faut-il le rapporter au mur en arc de cercle (repéré dans les cryptes de la cathédrale et souvent associé à un bâtiment à abside) si le *forum* se trouvait bien entre le théâtre et la rue des Marchands.

## 12.5. UNE AUTRE ITALIE.

<sup>1</sup> CIL, XII, p. 143, n° 1116 (fin du Ier s. AD). - CAG, 84/2, p. 106.

<sup>2</sup> ILN, IV, n° 29 et CIL, XII, 272.

Dans l'ensemble il semble donc que Rome a utilisé au mieux la religiosité des indigènes. Les cultes ont été pris en main, structurés et, pour certains, largement développés. Et ceux des anciens dynastes ou trafiquants qui avaient survécu à la conquête ont pu s'appuyer sur ces cultes pour maintenir ou asseoir leur ascendant, leur *autorictas* à présent, sur leurs anciens sujets devenus leurs clients - tandis qu'eux-mêmes étaient intégrés dans la clientèle de Romains de souche, soit que ces derniers possédassent de grands domaines soit qu'ils exerçassent des fonctions dans les colonies de droit latin ou romain dont les territoires embrassaient toute la région. Ainsi ces Gallo-Romains pouvaient espérer se faire entendre ou représenter jusqu'à Rome, tandis que les Romains d'origine trouvaient là un moyen d'imposer leurs vues, et leur modèle politique et économique, aux indigènes qu'ils n'avaient pas décimés ou réduits en esclavage. En contrepartie, ces derniers pouvaient espérer vivre dans la paix et, dans une certaine mesure, la loi - fût-elle celle de Rome.

Parallèlement le latin s'est imposé comme la seule langue noble. Mais la langue indigène, ainsi qu'on l'a vu plus haut avec les confidences au II<sup>e</sup> siècle de l'évêque de Lyon, Irénée, est resté pour le peuple la langue parlée au quotidien. Et pour certains d'entre eux, qui s'y étaient frottés, le grec est peut-être même resté la langue écrite - quelques décennies encore après la fin des derniers combats... Langue officielle, langue vernaculaire. Culture romaine, culture indigène.

C'est certainement cette politique, qui favorisait l'intégration tout en faisant place à certains traits de la culture indigène, qui a permis à la romanisation de s'effectuer aussi rapidement et aussi profondément, jusque dans les campagnes.

Le guerrier de Vachères, découvert peu avant 1875 près de ce village, offre un autre exemple précoce de romanisation<sup>1</sup>. Datée de l'époque augustéenne, cette statue en calcaire local représente un soldat romain en tenue d'apparat. Il porte une grande cotte de mailles (la *lorica* retenue par de larges épaulières carrées rabattues vers l'avant et fixées par des boutons), sur une tunique à manches longues (*tunica manicata*). Ses épaules sont couvertes d'un grand manteau militaire, le *paludamentum*, rejeté en arrière et retenu sur l'épaule droite par une fibule. Ses mains semblent protégées par des gants - à moins qu'il ne porte retroussées les manches de sa tunique. Il est armé d'un glaive court, glissé dans un fourreau qui est suspendu à un ceinturon garni de têtes de clous. Contre lui repose un grand bouclier dont l'*umbo* (la partie centrale métallique) est fixée par dix rivets à tête plate. Mais c'est pourtant un indigène qui a été représenté ici : autour de son cou s'enroule en effet un gros torque, collier massif d'origine celtique devenu commun dans le Midi méditerranéen au deuxième âge du fer. Il s'agit sûrement d'un guerrier héroïsé, et à ce titre on peut évoquer les statues d'Entremont. Ce n'est sans doute pas un hasard. C'est l'état de guerre permanente qui fondait et justifiait le pouvoir des dynastes celto-ligures. Rome les avait privés de ce pouvoir. Mais en enrôlant le fils de certains de ces dynastes, elle leur permettait de retrouver un peu de leur ancien statut tout en leur offrant une place au sein de son propre système de valeurs. Cela lui fournissait en premier lieu des otages, mais aussi l'occasion de s'attacher ces hommes, de leur apprendre à connaître, à apprécier et à défendre la société romaine - en partie bien sûr pour défendre le statut qu'ils y auraient acquis. Ainsi le guerrier de Vachères, clairement indigène, et selon toute vraisemblance issu d'une famille de dynastes, n'en servait pas moins dans les légions de Rome. Au loin, probablement, car à son époque présumée - entre la fin du I<sup>er</sup> s. avant et le

---

<sup>1</sup> A ce sujet on pourra consulter G. Barrauol, L'art funéraire, le guerrier de Vachères, ds Archéologie au pays de Forcalquier (Alpes de Lumière, Salagon, Mane 1990), pp. 59-61. - G. Bérard, G. Bérard, Carte archéologique de la Gaule, 04, Les Alpes-de-Haute-Provence, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1997, pp. 485 (227, 6)

## PI. 69 : LE GUERRIER DE VACHÈRES.

Découvert en 1875 près de ce village, le "guerrier de Vachères" fournit un exemple précoce de romanisation puisqu'il est daté de l'époque augustéenne.

Il s'agit d'une statue en calcaire local qui représente un soldat romain en tenue d'apparat.

Mais c'est pourtant un indigène qui a été représenté ici : autour de son cou s'enroule un gros torques, collier massif d'origine celtique devenu commun dans le Midi méditerranéen au deuxième âge du fer.

### *lorica hamata*

grande cotte de maille retenue par des épaulières et fixée devant par des boulons, d'origine gauloise.

A partir de la campagne de Claude en Bretagne (Angleterre) en 43 de notre ère, la *lorica hamata* a été remplacée par la *lorica segmentata*, popularisée par les B.D.

### *Torques*

Ce lourd collier porté au cou indique que l'on a affaire à un indigène.

Un autre torques était accordé comme récompense militaire au même titre que les phalères (*phalerae*) mais il était porté sur la poitrine.

### *paludamentum*

manteau militaire court (de couleur pourpre pour les généraux de la République lorsqu'ils avaient reçu le titre d'*imperator*).

### *tunica manicata*

tunique à manches longues

Gants ou manchettes en cuir, ou manches retroussées de la *tunica manicata*

### *Gladius*

glaive court (60 cm de long, 6 à 7 cm de large pour 1,5 kg environ) dérivé de l'épée celtibère (*gladius hispanicus*)

### *cingulum*

ceinturon clouté, destiné à décharger des épaules sur les hanches une partie du poids (8 à 10 kg) de la *lorica hamata*.

### *scutum*

grand bouclier

### *umbo*

fixé par dix rivets

Hauteur réelle conservée : 1,53

Il était très important pour les dynastes indigènes de se faire reconnaître par Rome, entre autres pour bénéficier de terres et se voir attribuer quelques droits.

Mais cette reconnaissance avait un prix, et l'enrôlement d'un fils ou d'un parent dans l'armée romaine devait souvent en faire partie.



premier tiers du Ier s. de notre ère<sup>1</sup> - même si ce n'était peut-être pas depuis longtemps la *Provincia* baignait déjà dans la *pax romana*, la paix civile imposée par Rome.

Au demeurant, il ne faut pas oublier que les indigènes, qu'ils fissent partie des dynastes ou du peuple, n'avaient pas le choix. Les personnages que les Romains avaient jugés dignes d'être intégrés recevaient un nom ainsi que des terres sur lesquelles bâtir une *villa* et une nouvelle dynastie, gallo-romaine cette fois. Mais l'enthousiasme suscité par la romanité a pu être parfois de ceux que l'on accorde à une planche de salut. Car il fallait encore en payer le prix. L'enrôlement d'un fils ou d'un parent en faisait partie : il enracinait les hommes qui avaient risqué leur vie pour elle dans le respect et l'admiration de Rome et de son empire. Pour les gens du peuple, c'était autre chose : il leur fallait s'adapter et trouver une place dans la nouvelle société - ou bien devenir hors-la-loi, et à terme disparaître ou tomber en esclavage.

Hors-la-loi. Notion nouvelle. Auparavant on pouvait être rebelle, affronter l'un des hommes qui détenaient localement le pouvoir. Maintenant, c'était tout un système, gigantesque machine susceptible de tout broyer avec ses légions, que l'on devait envisager de combattre. Car il y avait une loi, gravée dans le marbre, imparfaite sans aucun doute, injuste souvent, mais garante de ce système - pour punir, mais aussi pour faire éventuellement respecter quelques droits élémentaires. Pour ceux qui détenaient un pouvoir que Rome pouvait utiliser, elle était un peu plus généreuse, parce qu'elle leur garantissait un statut à l'intérieur du système, et qu'il leur était plus facile de l'invoquer. Au menu peuple laborieux elle ne garantissait pas grand-chose - guère plus qu'aux esclaves, et parfois même moins. Mais il y avait une loi, les magistrats chargés de la faire appliquer en étaient fiers<sup>2</sup>, ils répondaient de son respect devant Rome, et on pouvait espérer bénéficier de sa protection. En devenant des patrons romains, les vieux dynastes celto-ligures avaient dû s'y plier. Elle restreignait sensiblement leur pouvoir de contrainte et d'oppression. Et le petit peuple ligure - qui n'était finalement pas mieux traité quand il était envoyé par ses maîtres préromains trimer sur les terres d'un Grec comme Charmolaos - a pu finalement, lui aussi, y trouver son compte, pourvu qu'il apprit à se ranger sous la bannière d'un patron, qu'il fût romain ou indigène.

Le respect de quelques-unes de leurs vieilles croyances, la paix, la garantie de certains droits... les indigènes ne s'y sont pas trompés : un siècle après l'installation des colonies césariennes en Transalpine, la transformation de la région était si complète que Pline a pu affirmer que, plus qu'une province, la Narbonnaise était devenue une autre Italie<sup>3</sup>...

---

<sup>1</sup> BC : Before Christ (avant J.-C.). AD : Anno Domini (après J.-C.). On trouve également BCE : Before Common Era et CE : Common ERA.

<sup>2</sup> Sur le site de Saint-Eusèbe à Saignon on a retrouvé une inscription où un Valerius Fronton, se flattait d'avoir été quattuorvir et d'avoir dit le droit (la loi) deux fois : CIL, XII, p. 143, n° 1119 - ILN, IV, n°77.

<sup>3</sup> Pline, H.N., III, V,1 : « ...en un mot, c'est plutôt l'Italie qu'une province. »

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/erudits/plineancien/livre3.htm>

Justin a plus ou moins repris la formule à propos de l'hellénisation du Midi, à moins qu'elle soit de Trogue Pompée auquel Pline l'aurait alors empruntée : « ... il semblait, non que la Grèce eût passé, dans la Gaule, mais que la Gaule elle-même se fût transportée dans la Grèce. » (Justin, Histoire Universelle, Abrégé des Histoires Philippiques de Trogue-Pompée XLIII, IV).

En ligne : <http://remacle.org/bloodwolf/historiens/justin/livre41.htm#XLIII>

## Table des matières du chapitre 12

CHAP. 12 : DE LA CONQUÊTE À LA <i>PAX ROMANA</i> .....	1
12.1. LA CONQUÊTE, L'ADMINISTRATION MILITAIRE, LES EXACTIONS.....	1
12.2. CÉSAR, L'INTELLIGENCE DE L'INTÉGRATION. ....	5
12.3. ROME, PARTOUT.....	11
12.3.1. Les principaux axes de communication. ....	12
12.3.1.1. Les voies principales : la voie Domitienne. ....	12
12.3.1.2. Les voies transversales ou méridiennes dans le Luberon. ....	13
12.3.1.3. La voie méridionale et le réseau de chemins du pays d'Aigues. ....	17
12.3.1.4. Au sud, une voie d'eau... qui tient la route.....	25
12.3.2. L'organisation des villes, l'exemple d'Apta Julia. ....	29
12.3.3. Dans les campagnes. ....	34
12.4. RÉCUPÉRATION ET CRÉATION DE DIVINITÉS INDIGÈNES, CULTE IMPÉRIAL.....	35
12.4.1. La récupération des divinités indigènes. ....	35
12.4.1.1. Cultes des eaux.....	36
12.4.1.2. Albiorix.....	36
12.4.1.3. Obion.....	38
12.4.1.4. Bergonia.....	38
12.4.2. Dieux romains et divinités indigènes. ....	39
12.4.2.1. Silvain, substitué à Sucellos.....	39
12.4.2.2. Mars, seul ou associé à des divinités indigènes. ....	40
12.4.2.3. Mercure, plutôt juxtaposé à certaines divinités indigènes. ....	42
12.4.2.4. Minerve, la plus romaine ?.....	43
12.4.3. Des divinités créées de toutes pièces ?.....	45
12.4.3.1. Vintur.....	45
12.4.3.2. Lanovalus.....	47
12.4.3.3. Dexiva, ses dédicants, et l'arrière-plan socio-politique. ....	48
12.4.3.4. Sous Lure, un immense sanctuaire tardif pour un dieu inconnu. ....	57
12.4.4. Le culte impérial. ....	58
12.5. UNE AUTRE ITALIE. ....	59